

# PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2019

(n° 2019/4806 à 2019/4937)

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 1er juillet 2019 à 15 heures 00, mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 24 juin 2019 en séance publique par monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

## Désignation d'un Secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée madame Mina Hajri.

Il n'y a pas d'opposition, je l'invite donc à procéder à l'appel nominal.

## Appel nominal

**Présents** : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Dognin-Sauze, M. Brumm, Mme Ait-Maten, M. Sécheresse, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Graber, Mme Condemine, M. Giordano, Mme Reynaud, M. Claisse, Mme Rivoire, M. Durand, Mme Rabatel, M. Le Faou, Mme Besson, M. Cucherat, Mme Frih, M. Lévy, M. David, Mme Nachury, Mme Croizier, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Brugnera, Mme Picot, M. Braillard, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondev, Mme Burillon, M. Pelaez, Mme Hobert, Mme Faurie-Gauthier, M. Rudigoz, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdait, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, Mme Baume.

**Absents excusés et dépôts de pouvoirs** : Mme Lévy (pouvoir à M. Broliquier), Mme Berra (pouvoir à M. David), Mme Manoukian, M. Hamelin (pouvoir à Mme Nachury), M. Boudot, Mme Madeleine (pouvoir à Mme Croizier)

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : Mme Roux de Bézieux (pouvoir à Mme Sangouard), Mme Rolland-Vannini (pouvoir à Mme Tazdait), M. Philip (pouvoir à M. Corazzol), Mme Picot (pouvoir à M. Graber), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Granjon), M. Le Faou (pouvoir à M. Lévy), M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Palomino), M. Havard (pouvoir à Mme Servien), Mme Frih (pouvoir à M. Maleski), Mme Burillon (pouvoir à Mme Condemine), M. Braillard (pouvoir à M. Bernard), Mme Bouzerda (pouvoir à Mme Condemine), Mme Besson (pouvoir à M. Claisse), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard)

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 37 présents est atteint.

(Le quorum est constaté.)

## Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 5 novembre 2018

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues,

Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations numéro 2018/4192 et 2018/4193.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons. La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

La Conférence des Présidents a retenu une demande de temps de parole pour madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Par ce rapport, vous nous rendez compte des décisions que vous avez prises par délégation de notre Conseil depuis environ trois ou quatre mois. Nous vous demandons aujourd'hui et maintenant de rendre compte des décisions que vous avez prises, que vous prenez ou que vous allez prendre concernant l'exposition des élèves de l'école Michel Servet, située sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, mais aussi des enfants gardés au sein de la crèche des Petits Thou, à deux pas de là, mais aussi vis-à-vis des habitants et habitantes de ce quartier, soumis à des niveaux de pollution de dioxyde d'azote tout à fait anormaux.

Monsieur le Maire, le jeudi 27 juin, à 13 heures 35, l'association l'Air des Lyonnaises et des Lyonnais me faisait part de dépassements du taux de dioxyde d'azote à la station de mesure tunnel de la Croix-Rousse du Rhône, des dépassements qui avaient lieu depuis la veille, c'est-à-dire le mercredi 26 juin, avec des moyennes horaires qui excédaient la valeur réglementée de 200 microgrammes par mètre cube, ce qui est très rare dans notre agglomération. Nous avons l'habitude de pics, mais le fait que, d'une manière régulière, ce soit les moyennes horaires qui dépassent ces taux montrent une situation exceptionnelle.

Je tiens à votre disposition, mais vous avez dû l'avoir, l'état des graphiques, qui montre que, sur la journée du mercredi 26 juin, la station à la sortie du tunnel de la Croix-Rousse a mesuré à trois reprises, entre 9 heures et 10 heures, 10 heures et 11 heures, et 15 heures et 16 heures, un dépassement de la valeur limite, donc de 200 microgrammes par mètre cube, atteignant même à 15 heures 280 microgrammes par mètre cube, ce qui est très au-dessus de la norme légale autorisée, et ce qui est bien sûr pendant le temps de scolarisation des enfants. Je rappelle que la cour et que l'école donnent sur la sortie du tunnel.

Je recevais ce mail le 27 juin à 13 heures 30. Le 27 juin, à 14 heures 09, j'écrivais à votre adjoint à l'Éducation, monsieur Guy Corazzol, lui demandant, au regard de ces mesures alarmantes, de mettre en place un dispositif d'accueil des enfants en dehors des locaux de cette école. Je suggérais que ces enfants puissent être accueillis ponctuellement au sein de la Condition des Soies, où le Centre social et la Bibliothèque municipale auraient pu les accueillir. Je proposais même, et même si ce n'est pas une compétence de la Mairie d'arrondissement, que les services de la Maire d'arrondissement puissent être à côté des vôtres pour gérer ce transfert. Je n'ai eu aucune réponse si ce n'est sur une autre école, Raoul Dufy, où monsieur Corazzol m'expliquait qu'après tout, les parents pouvaient garder leurs enfants et que le temps scolaire n'était pas de sa compétence.

N'ayant pas de réponse de votre Adjoint, ayant laissé passer 24 heures, je vous ai écrit, Monsieur le Maire de Lyon, et j'ai écrit, et j'en profite également, au Président de la Métropole, en expliquant que, s'il était compliqué de transférer les enfants de l'école Michel Servet dans un autre local, alors il fallait prendre une autre mesure, qui était celle de la fermeture du tunnel de la Croix-Rousse à la circulation, car, au-delà des élèves de l'école Michel Servet, c'est évidemment, comme je le disais en préalable, l'ensemble du quartier qui est concerné.

La situation ne s'est pas arrangée. Je sais que vous comptez sur le temps. Je sais que vous vous dites que la canicule va passer et que cela ira mieux demain, sauf que, durant le week-end, les mesures ont continué à se détériorer. Et ce ne sont pas trois mesures qui étaient au-dessus de la limite légale, c'étaient 10 mesures différentes qui étaient au-dessus de la mesure légale.

Monsieur Collomb, quand on prend les chiffres, on se rend compte qu'être aux abords du tunnel de la Croix-Rousse et de sa sortie nous expose plus aux pollutions que quand on est aux côtés de l'A7 ou quand on est aux côtés du boulevard périphérique. C'est ce que montrent les stations de mesure mises en place par notre collectivité, et qui sont également indépendantes.

Donc je vous demande, Monsieur le Maire, de prendre ou de nous rendre compte des mesures que vous prenez dans l'urgence. Si tel n'était pas le cas, considérant que cela fait cinq jours que l'urgence perdure, je considérerais que vous êtes en situation de mettre en danger autrui et

j'en tirerai les conséquences en tant que Maire de cet arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Nous avons déjà souvent répondu à ces problèmes, qui sont des problèmes réels, mais monsieur Thierry Philip va encore vous dire ce que nous faisons et comment la situation évolue depuis un certain nombre d'années. Monsieur Philip.

**M. PHILIP Thierry** : Madame Perrin-Gilbert sait parfaitement tout ce que je vais dire, puisque nous avons eu de très nombreuses réunions avec les parents de l'école Michel Servet, la dernière il y a quinze jours, trois semaines, en présence de Guy Corazzol et de moi-même. Nous avons eu de très nombreuses réunions avec les habitants pour parler du problème de la pollution autour du tunnel de la Croix-Rousse. Surtout, elle a eu récemment, aujourd'hui ou hier, la Sous-Préfète chargée de l'air au téléphone, pour lui expliquer pourquoi la fermeture du tunnel de la Croix-Rousse n'était pas une bonne idée. Je vais reprendre tout cela pour essayer de dire des choses qui correspondent à la vérité.

La première est que nous avons affirmé, nous affirmons, avec des vérifications réalisées par des personnes indépendantes de la Mairie de Lyon, que les mesures que nous avons prises, les très nombreuses mesures que nous avons prises sur l'école Michel Servet permettent de garantir qu'il n'y a pas d'augmentation anormale des taux de dioxyde d'azote à l'intérieur de l'école. On peut monter à 200 microgrammes que cela ne changera pas le fait qu'il n'y a pas de danger pour les enfants à l'intérieur de l'école, ce qui est effectivement la responsabilité de la Mairie. Et cela, c'est prouvé, reprouvé, reprouvé encore et on peut le prouver encore une fois s'il le faut.

Ensuite, il y a de la pollution. Il y a d'abord une pollution à l'ozone. C'est important de le souligner, parce que c'est le seul de tous les paramètres qui ne s'améliore pas, mais c'est aussi le seul pour lequel nous ne pouvons pas grand-chose en tant que Métropole et quelquefois même en tant qu'État, puisque cela démarre dans le Sahara et ce sont des modifications chimiques qui fait que l'on fabrique de l'ozone. Il y a donc eu un pic d'ozone extraordinaire et il y a eu aussi, c'est tout à fait vrai – d'ailleurs, si madame Perrin-Gilbert a les taux, c'est bien qu'ils sont rendus publics, ils sont sur le site Internet, nous sommes absolument transparents... Mais qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que tous les taux, de tous les paramètres possibles et imaginables, en dehors de l'ozone, s'améliorent de façon considérable depuis 2001. Nous sommes descendus en 2018 pour la première fois en dessous du taux européen, du taux maximum toléré européen, pour les PM10, et nous ne sommes pas loin pour le dioxyde d'azote, où le taux... Mais madame Perrin-Gilbert n'écoute pas, ce qui fait que je pourrai, la prochaine fois, répéter encore. Cela ne sert à rien, mais cela ne fait rien, je le fais pour les autres. Donc, je répète pour les autres, pour ceux qui écoutent. Pour le dioxyde d'azote, le taux OMS et le taux européen est le même.

Au début de ce mandat, il y avait plus de 100000 personnes dans la Métropole de Lyon qui respiraient un taux supérieur aux 40 microgrammes. Nous sommes actuellement autour de 17000 et quand la ZFE sera mise en route, nous descendrons autour de 7000. Nous pouvons donc quand même difficilement ne pas considérer que des efforts majeurs ont été faits.

Si l'on reprend encore une fois le puzzle que constitue le Plan Oxygène, 3,4 milliards, si l'on compte le pôle d'échange multimodal de la Part-Dieu, 3,4 milliards d'euros d'investissement sur la multimodalité depuis 2001. Cela veut dire les transports en commun, cela veut dire les vélos, cela veut dire les piétons, cela veut dire le covoiturage. Cela veut dire tout ce qui a été fait avec des investissements qui sont colossaux par rapport à nos possibilités.

Deuxièmement, nous avons fait des efforts pour diminuer tout ce qui est pollution venant de l'extérieur, en faisant du ravalement de façade, ce qui, en plus, diminue le poids pour les locataires. Ensuite, nous avons la prime air bois pour tout ce qui est sans insert avec brûlage. Je voudrais que l'on souligne que nos industriels, qui sont créateurs d'emplois, qui font des choses positives pour l'agglomération, ces industriels ont dépensé des millions, des dizaines de millions d'euros, avec leur argent, avec le nôtre, pour améliorer la pollution dans cette agglomération. Nous allons rajouter une dernière pièce du puzzle avec la ZFE qui entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Cela, c'est le vrai travail, c'est-à-dire d'éviter les pics de pollution. Cela n'empêche pas qu'il y en a de temps en temps et que ces pics de pollution sont effectivement des moments particulièrement délicats, pendant lesquels il faut prendre toutes les précautions qui ont été mises en œuvre. Le Président de la Métropole a demandé, bien plus tôt que d'habitude, à ce que la circulation alternée soit mise en route. La fermeture du tunnel n'était pas une bonne solution pour de multiples raisons. La première est que, dans le tunnel, circulent des autobus. Cela aurait donc diminué l'accès aux transports en commun. La seconde est que, si nous fermons le tunnel, nous avons une diminution en théorie de l'ordre de 30 à 40 % du taux de dioxyde d'azote, mais il y a un report de la circulation, et ce report se fait soit d'un côté soit de l'autre. Si, par hasard, et je ne vois pas pourquoi il ne se ferait pas du côté du Rhône, s'il se fait du côté du Rhône, nous aurons exactement le même taux de dioxyde d'azote à ce moment-là.

Donc, résumons, les pics de pollution sont des moments qui sont la mise en échec des mesures que nous prenons en amont, il faut le reconnaître. Nous avons la responsabilité de tout cet amont. La Préfecture a la responsabilité de ce qui se passe au moment des pics de pollution. Je crois que nous avons travaillé en parfaite intelligence avec la Sous-Préfète pour essayer de prendre les mesures les plus précoces possible. Un arrêté est même en préparation, qui permettra de les prendre encore plus tôt la prochaine fois. Mais de jouer sur la santé des enfants de l'école Michel Servet, comme si les taux qui étaient devant le tunnel étaient les taux que respiraient les enfants dans l'école, au bout d'un certain temps de répétition, cela devient ce que l'on appelle des fake news.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Monsieur Philip. Monsieur Guillard.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire, simplement un complément, bien au-delà de l'épisode de pollution et du problème de l'école Michel Servet, j'avais demandé en Conférence des Présidents que puisse nous être fait un point précis des mesures prises dans les écoles pour l'épisode canicule, mesures autres que de laisser ses enfants chez soi ou d'attendre les vacances qui ne sauraient tarder. J'avais demandé à ce que ce point puisse être fait avant le Conseil municipal. Je n'ai rien reçu. Je trouve cela dommage, parce que je pense que c'est aujourd'hui un sujet qui intéresse tout le monde ici et les Lyonnais, et qu'il serait bien que nous puissions être informés autrement que par la presse.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Nous avons pris un certain nombre de mesures pour le plan canicule, à la fois sur les crèches, où, depuis les derniers épisodes que nous avons connus en 2003, nous ne sommes plus du tout dans la même situation, avec, en particulier, des équipements pour nos crèches de manière à pouvoir climatiser. Nous avons pris un certain nombre de mesures pour les personnes âgées. Comme vous le savez, désormais, il existe dans chaque résidence de personnes âgées ou EHPAD une pièce qui est rafraîchie. Nous avons pris un certain nombre de mesures pour nos écoles. Elles sont, si je puis dire, en amont. Lorsque nous construisons des écoles, depuis quelques années, nous veillons toujours à ce qu'elles puissent avoir une capacité à résister aux chocs thermiques. Enfin, nous avons agi au cours de ces derniers temps, même si ce n'est pas toujours facile, sur l'ensemble de nos écoles, pour faire en sorte que la situation soit la meilleure possible pour nos enfants. Là où nous avons quelques difficultés, dans une école, je crois, nous avons prévenu les parents. Tout au long de l'épisode canicule, avec les Adjointes et l'ensemble des services, nous étions effectivement au travail. Je peux vous dire que, pendant tout ce temps, les services ont été mobilisés tous les jours, et presque toutes les nuits, pour pouvoir répondre aux difficultés qui étaient celles de notre pays.

## QUESTIONS ÉCRITES DU 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

### a) Question n° 1 : Renforcement des sanitaires publics dans le Vieux-Lyon

**M. LE MAIRE** : Je passe maintenant aux questions du 5<sup>ème</sup> arrondissement. C'est madame Gilda Hobert qui pose la première.

**Mme HOBERT Gilda** : Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez consulté le 5<sup>ème</sup> arrondissement sur un projet d'implantation de sanitaires publics supplémentaires sur les quais de Saône, bordant le quartier du Vieux-Lyon.

Nous avons émis des propositions il y a environ six mois. Pouvez-vous nous donner les perspectives de mise en œuvre de ce projet, attendu par les touristes et les habitants de ce quartier ?

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Giordano.

**M. GIORDANO Alain**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Chère Gilda,

Il y a quelques mois à peine, nous votions trois nouvelles toilettes publiques au Conseil municipal sur les rives de Saône, sur la place Char-

donnet et sur la place du 8 mai 1945.

Pour mémoire, je vous avais indiqué que Lyon proposait la meilleure couverture en France concernant les toilettes publiques, avec près de 170 sites et près de 190 toilettes, en comptant celles mises à disposition par nos partenaires, réparties dans toute la ville.

S'il y avait un palmarès des toilettes publiques, nous serions sans doute les premiers, puisque Marseille ou Lille proposent à peine 10 toilettes, Strasbourg juste une quinzaine, et Bordeaux ou Toulouse un peu plus de 60.

Pour autant, car il faut tout le temps s'améliorer, je vous avais déjà indiqué que nous n'en resterions pas là et que nous travaillons à proposer davantage de sites. Cela donne quoi ?

Sur les berges du Rhône, même si ce site propose déjà trois toilettes automatiques et douze sanitaires autonomes, d'ici la fin de l'année, nous allons proposer trois toilettes automatiques supplémentaires.

Idem dans le Vieux-Lyon, nous en revenons à la question du 5<sup>ème</sup>, où trois toilettes automatiques seront aussi installées d'ici la fin de l'année, dans le 5<sup>ème</sup> donc, quai Romain Rolland, face à la rue de la Baleine, quai de Bondy, face à la rue Vernay, et quai de Bondy encore, proche du pont de la Feuillée. Celles-ci viendront s'ajouter aux toilettes surveillées du Vieux-Lyon et aux sanitaires de la place Valensio.

C'est un effort conséquent que nous fournissons, mais nous ne comptons pas nous arrêter là non plus, puisque deux projets de sanitaires surveillés sont également prévus, un au parc de la Tête d'Or pour résoudre définitivement la problématique de l'affluence dans ce site le plus visité de Lyon, et un place Louis Pradel (cela fera partie du cahier des charges dans le cadre de la désignation du maître d'œuvre que nous votons également aujourd'hui).

Sans oublier, encore une fois le 5<sup>e</sup> arrondissement, puisqu'à l'issue de la période estivale, nous conviendrons de l'opportunité d'installer de nouvelles toilettes dans le parc de la Visitation que nous avons inauguré avec le Maire et les élus du 5<sup>ème</sup> arrondissement ce samedi. En attendant, des sanitaires autonomes sont déjà installés à cet endroit aujourd'hui.

Idem sur la partie haute du parc Blandan, que nous venons d'ouvrir.

Le maillage territorial se poursuit et nous allons nous rapprocher des 200 toilettes, un véritable effort pour notre ville de 500 000 habitants, quand Paris n'en propose que 250 pour 2,5 millions d'habitants et quelques touristes.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

#### **b) Question n° 2 : Réaménagement de la Montée du Chemin Neuf**

**M. LE MAIRE** : La deuxième question sera posée par monsieur Thomas Rudigoz.

**M. RUDIGOZ Thomas** : Merci, Monsieur le Maire.

Cette question porte sur la montée du Chemin Neuf et les aménagements qu'il faudra mener dans les prochains temps.

Comme vous le savez tous, c'est un axe majeur de desserte du 5<sup>ème</sup> arrondissement, depuis le Vieux-Lyon jusque sur la colline, qui voit le passage d'un grand nombre de véhicules qui se rendent ensuite sur tout l'Ouest lyonnais.

Un des phénomènes nouveaux que nous connaissons sur ce Chemin Neuf, c'est l'utilisation qui devient très forte par les cyclistes. Nous avons chaque jour de nombreux cyclistes, plusieurs dizaines, surtout dans les heures pendulaires, matin et soir, qui empruntent à la descente et à la montée cette montée du Chemin Neuf, et avec une grande difficulté d'arriver à faire cohabiter l'ensemble des modes de circulation des usagers, qu'ils soient piétons (il y a toujours beaucoup de piétons sur ce secteur), automobiles et vélos, avec beaucoup de vélos électriques. D'ailleurs, ma voisine de droite l'emprunte souvent, puisque c'est une grande usagère des vélos électriques. Je parle de madame Faurie-Gauthier.

Donc, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, quelles sont les mesures que nous pourrions prendre dans les prochains temps pour réaliser un certain nombre de travaux pour mieux aménager et mieux faire cohabiter ces différents usagers, qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. C'est monsieur Sécheresse qui va vous répondre.

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je vais vous répondre principalement sur l'aspect sécurité, qui est un aspect important que vous développez, sachant qu'Alain Giordano indiquera un certain nombre de points très particuliers concernant les vélos.

Comme vous le dites, l'aménagement de la montée du Chemin Neuf représente un véritable enjeu de sécurisation, tant la cohabitation entre les différents modes de transport et les piétons est difficile.

L'accidentologie sur ce secteur est préoccupante et impacte tous les usagers (véhicules automobiles, deux-roues motorisés, vélos, piétons). Malgré la réglementation en zone 30, la configuration des lieux provoque toujours une vitesse excessive des automobiles malgré l'étroitesse des voies.

Il s'agit donc de sécuriser cette voie importante reliant le plateau du 5<sup>ème</sup> au centre-ville, sachant qu'il existe peu d'options en dehors de la montée du Chemin Neuf. Je vous rappelle que la montée Saint-Barthélémy est dans le sens montant. Nous proposons que la montée du Chemin Neuf, actuellement à double sens pour les véhicules automobiles, se fasse désormais à la descente, favorisant ainsi les piétons, qui disposent de peu d'espace pour l'instant, en particulier, vous le savez, au niveau de l'auberge de jeunesse. Certains clients étrangers de l'auberge se sont émus de la configuration extrêmement exigüe des lieux. C'est un point extrêmement important. Mais nous agissons aussi en direction des cyclistes, qui ne disposent pas d'espace protégé pour circuler correctement.

L'étude réalisée par la Métropole décrit ce qu'il en est de l'utilisation actuelle de la montée du Chemin Neuf tant pour les cyclistes que pour les piétons. Il convient donc de faire plus de place aux piétons, notamment en prévision du projet Fourvière, dont nous allons examiner certains aspects tout à l'heure, et pour conforter la sécurité sur les trottoirs qui sont aujourd'hui beaucoup trop étroits. Je voudrais rajouter aussi, à l'occasion de certains spectacles des Nuits de Fourvière, beaucoup de spectateurs descendent. Il est donc nécessaire de revoir la circulation des piétons.

Il faut penser aussi aux cyclistes, monsieur Giordano en dira deux mots, afin de sécuriser et de faciliter l'usage du vélo, comme vous l'avez très bien dit.

Il conviendra donc de revisiter l'usage de la voiture, qui passera de deux à une voie, très probablement, notre choix étant de privilégier la descente, comme je viens de le dire, afin d'apaiser de ce fait la circulation sur la rue de la Bombarde qui est au bout.

Pour ce qui concerne la montée proprement dite, les cyclistes bénéficieront d'un aménagement qui sera a priori séparé, assurant le mieux possible leur sécurité, malgré le contresens et l'idée d'avoir un corridor très protégé pour les cyclistes descendants étant écartée.

Même si aujourd'hui nous sommes encore dans le temps des études, je voulais ici rappeler les grands principes qui nous guident, sachant qu'il conviendra d'articuler ce projet avec celui de Fourvière et d'engager une concertation avec les riverains, afin de pouvoir satisfaire tous les usages, sachant que la mise en sécurité des usagers est une priorité de la Ville de Lyon.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Giordano.

**M. GIORDANO Alain**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Nous voterons, puisque nous parlons de vélos, tout à l'heure, l'aménagement du quai Perrache, qui inclura une piste bidirectionnelle pour les cyclistes. C'est l'opérationnel. La question du Maire du 5<sup>ème</sup> arrondissement, plus prospective, concerne la montée du Chemin Neuf, qui représente un véritable enjeu de sécurisation dans la cohabitation entre les différents modes de transport et les piétons.

Nous sommes en train de réaliser les points durs qui faciliteront demain les déplacements à vélo, en particulier dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement qui est singulier du fait de sa topographie.

Il y a deux ans, dans le cadre du plan double sens cyclable, nous avons pu mailler le Vieux-Lyon dans la partie basse. Désormais, il s'agit de relier le plateau afin que les habitants du 5<sup>ème</sup> voire au-delà puissent rejoindre le centre de Lyon. Il y a une vraie demande, c'est vrai. Il y a une vraie demande des cyclistes pour disposer d'un aménagement sécurisé, car il y a eu pas moins de 12 accidents impliquant des cyclistes. Une demande d'autant plus justifiée que l'étude réalisée par la Métropole pointe une vraie utilisation de la montée du Chemin Neuf par les cyclistes, près de 1 000 cyclistes par jour, soit déjà 20 % du trafic.

Il faut donc plus de place, pour les piétons notamment en prévision du projet Fourvière et pour conforter leur sécurité sur les trottoirs aujourd'hui trop étroits, pour les cyclistes afin de les sécuriser et faciliter l'usage, notamment avec le développement du vélo électrique.

Tout cela a été discuté dans une réunion à la Mairie du 5<sup>ème</sup>, où étaient notamment présents Bertrand Jabouley, qui représentait la Mairie, Madame la Maire du 5<sup>ème</sup>. Tout cela, il faut le faire bien et donc prendre un peu de place sur la voiture, qui passera de deux sens à un sens, comme l'a dit Jean-Yves Sécheresse, a priori le sens descendant, car l'étude indique que l'impact sur la voiture sera faible avec un report faible sur les autres voiries, que ce sens permet d'apaiser la rue de la Bombarde, qu'il devient possible d'élargir également les trottoirs et qu'il y aura de la place pour les vélos dans la descente et dans la montée, avec un aménagement séparé pour assurer leur sécurité à contresens.

Bien entendu, il ne s'agit encore que d'une étude, à nous de transformer l'essai, en articulant le projet avec celui de Fourvière et avec l'étude réalisée par les Espaces verts, visant à créer un cheminement piéton entre Fourvière et le Vieux-Lyon.

Nous sommes donc aux prémices de ce projet qui nécessite des études complémentaires et l'engagement d'une concertation avec les riverains, afin que ce projet puisse satisfaire tous les usages et tous les modes.

Nous vous remercions de cette question hautement symbolique pour l'essor du vélo dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement, mais également pour la mise en sécurité des usagers. La Ville participera donc activement à ce projet.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

### **c) Question n° 3 : Projet Grand Site de Fourvière**

**M. LE MAIRE** : Madame Faurie-Gauthier pour la troisième question.

**Mme FAURIE-GAUTHIER Céline** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La troisième question concerne le projet Grand Site de Fourvière.

Courant 2018, le projet du Grand Site de Fourvière a été lancé et, depuis, nous avons pu participer activement à de nombreux ateliers et dialoguer avec la Directrice du projet. Très récemment d'ailleurs, nous avons participé à une réunion concernant la mise en valeur des parvis du Théâtre antique en lien avec les liaisons vertes et le parc de la Visitation que nous avons inauguré ce week-end.

Suite à ces premiers ateliers, nous sommes maintenant en attente des grands axes qui vont émerger, permettant ainsi de définir une stratégie à moyen et à long terme. Quand pensez-vous, Monsieur le Maire, chers collègues, pouvoir nous les présenter ?

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Quelques mots, je donnerai la parole à monsieur Képénékian, qui a suivi ce dossier au Comité de pilotage qui a été mis en place avec la Métropole.

Comme vous le savez, la colline de Fourvière et la cathédrale de Fourvière sont les lieux aujourd'hui les plus visités avec 2,5 millions de touristes, mais, en même temps, c'est un quartier de vie. Il faut donc permettre aux 25 000 habitants de ce secteur de pouvoir continuer à vivre de manière apaisée, sinon nous pourrions connaître le même phénomène que nous avons pu connaître dans un certain nombre de grandes villes où le tourisme finit par être rejeté par les habitants de ces villes.

La Fondation de Fourvière avait lancé, comme vous le savez, un projet de réaménagement de l'esplanade, de mise en valeur de son musée. Nous avons souhaité pouvoir réfléchir, avec la Métropole de Lyon, sur un projet d'ensemble qui prenne en compte les différents aspects, à la fois les problèmes de circulation – et nous venons de le voir à l'instant – et les problèmes de cohabitation entre touristes et habitants, et peut-être mieux signaler un certain nombre de parcours touristiques, du style parc des hauteurs, qui sont de très beaux parcs, mais qui, aujourd'hui, sont peut-être un peu méconnus des touristes qui viennent à Lyon et qui pourraient élargir le site cathédrale de Fourvière et ainsi faire en sorte qu'il y ait moins d'encombrement sur le parvis de la cathédrale, qui, aujourd'hui, devient extrêmement chargé. Il suffit d'aller chaque week-end sur le parvis de cette cathédrale pour voir les difficultés que nous connaissons.

Georges, quelques mots supplémentaires.

**M. KÉPÉNÉKIAN Georges**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Comme souvent, Gérard Collomb a dit la substantifique moelle, mais je vais revenir pour développer un peu. Effectivement, la Ville et la Métropole, en coopération avec les services de l'État, ont lancé au printemps 2018 le projet de Grand Site de Fourvière, pour lequel nous allons présenter tout à l'heure d'ailleurs une convention de partenariat entre la Ville et la Métropole, qui sera soumise à votre vote. Il s'agit là d'une vision ambitieuse et stratégique pour l'ensemble de ce périmètre, si important pour notre Ville, et un plan d'action en découle, de 2020 à 2022, qui sera ainsi enclenché.

Ai-je besoin de préciser ce que Monsieur le Maire nous a dit ? C'est évidemment le site le plus visité, 2,5 millions visiteurs, pas seulement dans notre ville, mais pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces visiteurs viennent de plus en plus nombreux et c'est une grande qualité en termes de rayonnement. C'est un emblème de la Ville. La basilique de Fourvière est un emblème fort de notre ville, et pas seulement ici, mais aussi à l'international.

Mais Fourvière n'est pas un site muséal sanctuarisé, c'est aussi, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, un quartier avec 25 000 habitants et un site d'enseignement important, que les acteurs souhaitent faire évoluer dans une logique de campus partagé. Près de 7 000 lycéens et étudiants sont présents sur ce site, avec notamment des projets de développement de l'ECAM et de Sainte-Marie, mais aussi des grandes écoles que sont l'ENSAT et le Conservatoire supérieur national de Musique et de Danse.

Le fort développement de Fourvière ces dernières années nous a amené à réfléchir à un programme global d'évolution permettant d'esquisser le futur de ce quartier – je dis bien de ce quartier.

La Ville et la Métropole ont lancé ce projet de Grand Site. Pour cela, il nous paraît que le travail doit être particulièrement participatif. Ainsi, l'objectif que nous poursuivons est de mettre en valeur et d'accompagner le développement du site dans le respect des équilibres, c'est-à-dire en préservant à la fois les patrimoines et la qualité de vie des habitants. C'est pour nous très important.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique d'attractivité de la Ville et de la Métropole, en cohérence avec le référentiel que notre pays a organisé, qui s'appelle Grands Sites de France, label porté par l'État, qui vise justement à promouvoir le tourisme durable sur des sites d'exception.

Cette démarche a été conçue dès le départ comme un projet de territoire, c'est-à-dire, je le répète, très participatif dans sa construction avec l'ensemble des acteurs du site et les représentants des habitants. Déjà plusieurs réunions ont eu lieu et on voit l'engouement de tous les acteurs de ce territoire, les attentes de chacun et les thématiques que nous avons abordées, que ce soit le patrimoine, que ce soit le transport et la mobilité (la question du vélo sera bien sûr intégrée, cela veut dire que les deux questions précédentes, y compris les sanitaires, trouvent leur place dans cette question très globale), la vie étudiante, la requalification des espaces publics, les espaces verts, le développement touristique. Bref, tout cela vise à entamer un processus assez rapidement, qui devrait nous permettre de faire des préfigurations.

Je crois que quatre thèmes ont été retenus – je vais terminer sur ces points – :

- Structurer le développement économique, culturel et touristique en préservant le cadre de vie des habitants ;
- Conforter le pôle d'enseignement et la vie étudiante qui sont extrêmement dynamiques et amenant des propositions que je considère comme innovantes ;
- Affirmer une identité paysagère de ce site ;
- Repenser les mobilités avec tous les acteurs et tous les services concernés.

À travers ces quatre orientations, de nombreuses actions concrètes vont être imaginées dans les prochains mois et surtout les prochaines

années, l'enjeu étant bien sûr de préserver et de mettre en valeur les patrimoines et de faire de Fourvière un site majeur de notre ville grâce à un développement maîtrisé.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Monsieur Képénékian.

Nous allons passer maintenant aux dossiers du Conseil municipal. Monsieur Brumm, premier rapport.

---

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

---

**2019/4833 - Actualisation des Autorisations de programme (AP) et Autorisations d'engagement (AE) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2015-2020**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il s'agit d'un rapport ayant trait à l'actualisation des autorisations de programme et autorisations d'engagement dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel 2015-2020.

Ce rapport a reçu un avis favorable lors de la dernière Commission des Finances.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mon intervention sera courte, simplement pour dire qu'il y a eu une grande absente du plan d'équipement pluriannuel 2015-2020. Cette grande absente, c'est une politique sérieuse et active d'entretien et de rénovation de nos bâtiments municipaux, une politique également qui permette leur adaptation, de ces bâtiments, à la fois à de nouveaux usages, à la fois à de nouveaux enjeux, qu'ils soient sociaux, démographiques ou climatiques.

Concernant les enjeux démographiques, que constate-t-on ? On voit aujourd'hui que nous avons une crise de l'offre de mode de garde en matière de petite enfance à Lyon, qu'en matière d'écoles dans les quartiers qui connaissent un accroissement de population, on installe les enfants dans des bâtiments préfabriqués.

Je voudrais conclure sur la question écologique. Nos bâtiments municipaux, Monsieur le Maire, aujourd'hui, sont des passoires thermiques. Alors, l'hiver, on camoufle cette réalité en surchauffant les bâtiments, pour tenter d'y garder une température convenable, et puis, disons-le, en tablant un peu sur le réchauffement climatique, qui ferait que nos hivers seraient moins rigoureux. Mais l'été, nous subissons aussi cette question thermique et la question que je posais sur Michel Servet, mais la question qui se pose alors que nous ne sommes après tout que fin juin-début juillet aujourd'hui de la température dans les crèches, de la température dans nos écoles – je vous rappelle quand même que nous avons des salles qui sont à 32 degrés, 34 degrés pour certaines salles de couchettes –, sont aussi le fruit de cette non-adaptation de nos bâtiments et du manque de crédits pendant des années.

Voilà, je ne serai pas plus longue.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Chevallier.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le 15 mai dernier, vous aviez annoncé, lors d'une conférence de presse, 100 millions pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux dans le cadre des actions de la Ville pour le climat.

Lors du dernier Conseil municipal, notre groupe vous avait demandé, lors du vote du compte administratif, si une enveloppe supplémentaire allait être affectée lors de l'actualisation de la PEP, que nous votons aujourd'hui, et lors de la décision modificative du budget 2019, sachant qu'à peine 10 millions d'euros ont été affectés pour cette rénovation thermique dans ce mandat.

La réponse du jour est non. Nous n'aurons pas un centime de plus pour la rénovation thermique ! Pas un centime de plus pour la rénovation thermique des écoles, qui permet aussi plus de fraîcheur pendant les périodes de forte chaleur, pas un centime de plus pour le réaménagement des cours d'école avec des revêtements plus clairs, des parties végétalisées et des arbres pour faire de l'ombre et rafraîchir, et pas un centime de plus pour augmenter les points d'eau ou bassins dans les jardins de la ville. Les habitants suffoquent et de chaleur et de pollution de l'air.

Vous aviez aussi signé le 7 mai dernier la déclaration des Maires et chefs de gouvernements locaux pour accélérer la lutte contre le dérèglement climatique. Quel décalage entre vos paroles, vos engagements écrits et vos actes !

Un autre sujet sur lequel nous vous avons alerté : la mise aux normes du parc de véhicules de la Ville pour la prochaine mise en place de la ZFE, c'est-à-dire zéro poids lourd ou véhicule utilitaire léger de vignette Crit'Air 4 et 5 au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et zéro poids lourd et véhicule utilitaire léger de vignette Crit'Air 3 au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Nous vous avons demandé, lors du vote du budget 2019, si la Ville de Lyon oserait demander des dérogations à la Métropole pour la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2020 puisqu'aucun financement supplémentaire n'était affiché.

Et la réponse du jour est oui. La Ville de Lyon va bien demander des dérogations à la Métropole ! Au minimum 24 dérogations ! C'est le complément d'information apporté suite à notre questionnaire en Commission Finances, que l'on peut lire et que je vous invite à lire dans le compte rendu. Je vais le lire, car je pense que quasiment personne ici ne l'a lu :

« Un certain nombre de commandes sont d'ores et déjà passées dans ce cadre, et les premières livraisons devraient intervenir d'ici à la rentrée 2019. D'autres ne pourront être validées que d'ici à la fin de l'année, compte tenu des procédures d'achat.

L'ensemble du nouveau parc ne pourra en tout état de cause pas être livré et mis en circulation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, de telle sorte que le Garage municipal prévoit de solliciter un volume de quelques dizaines de dérogations complémentaires – 24 estimées ce jour – auprès de la Métropole à partir de la rentrée. »

Nous pensions, et nous vous avions dit à l'époque que notre Ville se devait d'être exemplaire pour l'amélioration de la qualité de l'air. Là encore, quel grand écart entre les paroles et les actes !

Et pour terminer, notre demande récurrente, je n'ose dire plus depuis combien de temps, à savoir que notre Ville agisse auprès de ses partenaires financiers, afin qu'ils réorientent leurs financements vers la transition énergétique et au passage à une économie décarbonée. Par exemple, le choix des banques auprès desquelles la Ville réalise ses emprunts est un véritable enjeu. Là encore, aucune réponse, aucune avancée.

Cette actualisation de la PEP manque vraiment d'ambition pour le climat. Les chercheurs, nous le savons tous, nous alertent sur l'accélération du réchauffement et de l'urgence des mesures à prendre. Le Haut Conseil pour le Climat, qui a été mis en place récemment, dans une évaluation récente des politiques publiques qu'il a réalisée, indique que la France n'est pas sur la bonne trajectoire pour respecter ses objectifs climatiques et ne se donne pas les moyens d'y parvenir. La Ville de Lyon entre dans le champ de cette évaluation, car elle continue la politique des petits pas. Nous le regrettons vraiment.

Nous nous abstenons sur cette actualisation.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Gay.

**Mme GAY Nicole**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je souhaiterais répondre au moins sur deux aspects, même si, par la suite, nous vous donnerons d'autres éléments concernant notre démarche

notamment sur la performance énergétique.

Concernant notre effort de renouvellement, notamment sur la flotte pour 2019, vous l'avez vu, notre effort va porter essentiellement sur les camions et les gros utilitaires, que l'on va passer au GNV dans les mois à venir. Les marchés sont en cours pour une notification espérée après les congés d'été et les commandes avant la fin de l'année.

Nous répondons aux objectifs de la ZFE pour 2020, mais compte tenu des délais de livraison. C'est quelque chose qui est aussi un effort que nous faisons. En tout cas, nous avons engagé les marchés publics. C'est vrai que nous allons demander 23 dérogations, identifiées à ce jour. C'est vrai que j'avais dit un mot un peu fort lors de la Commission Finances où vous aviez dit que vous nous soupçonniez et je m'étais opposée à ce soupçon. Je reviens là-dessus et je vous dis que 23 dérogations sont identifiées à ce jour.

Je voudrais aussi vous dire que le montant investi en 2019 sera de l'ordre de 4,1 millions d'euros, que la mise en place de la circulation différenciée, avec, pour une première fois, un niveau 3, c'est-à-dire qui ne permet plus la circulation des véhicules ayant une vignette Crit'Air 0, 1 ou 2, et sans dérogation pour nos véhicules de maintenance, nous impose de compléter notre action. Nous allons donc envisager de renforcer le nombre de véhicules électriques dans notre pool actuel.

La dernière chose que je souhaitais vous dire, puisque j'ai eu d'autres éléments : pour les camions, les commandes sont parties. Les délais de livraison sont compris entre 10 et 14 mois. Cela signifie qu'autour de juillet-août 2020, nous serons en conformité. Pour les gros utilitaires, le marché est en cours et les délais sont beaucoup plus raisonnables, puisque c'est entre cinq et six mois.

Je voulais dire que, de la part de la DLGF et de notre service Garage, il y a une attention particulière et une démarche volontariste pour rentrer dans tous les critères qui nous sont fixés.

La deuxième chose que je voulais vous dire et qui va porter beaucoup plus, bien entendu, sur la performance énergétique, nous l'avons dit en conférence de presse, nous aurons les chiffres pour 2018, mais entre 2010 et 2017, nous avons investi 21,4 millions d'euros pour les travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine municipal. On ne peut pas dire que nous n'avons rien fait. 22 % des besoins de la Ville sont couverts par des énergies renouvelables. 4 300 mètres carrés de panneaux photovoltaïques sont installés sur les bâtiments municipaux et l'éclairage public.

En termes de groupes scolaires, puisque j'ai mon collègue Guy Corazzoli à mes côtés, les travaux envisagés d'ici à mars 2020, nous aurons engagé entre 2014 et 2020 125 536 000 euros de travaux. C'est quand même important. Je crois que nous avons une attention particulière sur nos groupes scolaires. J'en dirai autant sur la question des crèches. Nous sommes très attentifs à tous ces travaux, comme également pour les gymnases scolaires. Ce sont les besoins qu'attendent nos concitoyens.

Voilà ce que je voulais vous dire, Madame Chevallier, sur toutes ces questions. Je serai en mesure de vous donner d'autres éléments dans les semaines à venir concernant la performance énergétique de notre Ville.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Philip.

**M. PHILIP Thierry** : Une précision pour madame Chevallier, les dérogations sont tout à fait normales et ce sont les mêmes que nous donnerons à tous les autres. Il a été noté au cours de la concertation qu'il était absolument impossible pour la majorité des acteurs d'obtenir ces camions pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Donc nous avons délibéré, à l'unanimité d'ailleurs, au Grand Lyon, une délibération qui prévoit que, quand on peut donner la preuve – ce qui est le cas – qu'on a commandé les appareils et qu'ils ne sont pas arrivés parce qu'il y a un délai de livraison, évidemment que nous donnerons la dérogation. C'est prévu dans notre délibération. Dans la région lyonnaise, vous ne pouvez pas obtenir ce genre de camions en moins de deux ans. C'est ainsi. La réalité fait partie de la vie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Simplement quelques mots pour dire à madame Chevallier que, dans les crédits nouveaux que nous avons ouverts par rapport à la PPI initiale, nous avons priorisé la construction de groupes scolaires. Pour nous, c'était effectivement la priorité. Par ailleurs, les groupes scolaires ou les crèches que nous réalisons en ce moment – venez aux inaugurations lorsqu'il y en a – sont équipés pour avoir une résistance à la chaleur, pour que nos enfants soient effectivement bien accueillis.

Pour le reste, nous avons 200 groupes scolaires. Il est clair que la rénovation thermique ne se fera pas en l'espace de quelques années. Il faudra effectivement du temps pour pouvoir les mettre tous aux normes, mais nous agissons. Et nous agissons sur tout.

Lorsque nous créons des grands parcs, nous réduisons la chaleur dans notre ville. Regardez une des cartes qui a été élaborée, vous verrez où se trouvent les îlots de chaleur et les îlots de fraîcheur. Chaque fois que nous construisons des parcs, comme Layat, Sergent Blandan, le parc du Vallon ou bien des parcs plus petits comme le parc de la Visitation, nous plantons des arbres pour réduire la chaleur dans notre ville et je crois que nous sommes assez à l'avant-garde de ce point de vue. Je ne connais pas de grande ville qui ait fait les berges du Rhône, qui ait fait les rives de Saône, donc qui ait traité ces problèmes il y a déjà quelque temps déjà.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention du groupe Europe écologie - Les Verts, de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et de M. Remy)

**M. LE MAIRE** : Monsieur Brumm

## 2019/4837 - Décision modificative n° 1 - Exercice 2019

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Le rapport suivant a trait à la décision modificative numéro 1. Il a reçu un avis favorable de la Commission des Finances.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Balas.

**Mme BALAS Laurence** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Sans surprise, comme pour toutes les délibérations budgétaires, nous voterons contre ce dossier, mais je voudrais ajouter un petit commentaire, car il y a une ligne de cette décision modificative qui nous a pour le moins étonnés. C'est celle qui s'intitule « Programme d'aménagement d'ensemble Guérin-Genève - Annulation de titres suite à la décision de la Cour d'appel de Lyon dans le cadre des contentieux avec les sociétés SNC Novel Genève Lyon 6 et SCCV rue Jean Novel Lyon 6 », pour un montant de 376 958 euros.

En clair, une non-recette, comme le dit joliment Monsieur Brumm, pour la Ville de 377 000 euros, faute, paraît-il, d'avoir envoyé la facture à ces sociétés et filiales du groupe Cogedim dans les temps. Et je n'ai pas de regard sur les coûts de la procédure juridique qui y sont liés.

En reprenant les délibérations et les débats de février 2006, date de lancement du projet, j'ai pu lire que, justement, l'intérêt d'un PAE, c'était de faire participer les investisseurs au financement des équipements publics. Il s'agissait pour la Ville de faire participer les bénéficiaires des permis de construire au financement de 66 % d'une crèche et de l'éclairage public nécessaire. Et encore, heureusement qu'avec ce dispositif, la moitié de la participation a été versée à la signature du permis de construire.

Mais une question, nécessairement, se pose au vu de cette ligne budgétaire sur le montage juridique de ce dossier et le suivi qui en a été fait par la Ville de Lyon. On aurait pu espérer quand même que des compétences dans les services de la Ville puissent gérer un outil de ce style. J'ai regardé du côté de la Métropole, parce que ce dossier a aussi un volet Courly à cette époque. Il y avait eu des travaux de voirie et d'assainissement. À ce moment-là, le Maire de Lyon était Président de la Courly, l'Adjoint à l'Urbanisme de Lyon était Vice-Président à l'Urbanisme de la Courly, et je n'ai pas l'impression, sauf omission de ma part, qu'il y ait eu cette non-production de facture dans les temps au Grand Lyon.

Alors, vous nous expliquez, année après année, que vous faites de gros efforts de gestion, Monsieur Brumm, pour dégager des économies sur le budget de la Ville, alors des négligences comme celle-là (377 000 euros quand même) sont difficilement compréhensibles et annulent en tout cas une partie des efforts consentis.

Vous avez dit, j'ai bien entendu, qu'il n'y avait plus rien à attendre de la justice sur ce dossier, mais il n'en reste pas moins que c'est très regrettable. Malheureusement, je me dis que vous allez bien trouver une petite hausse tarifaire par-ci par-là pour compenser ce manque à gagner,

mais c'est vraiment dommage.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Baume.

**Mme BAUME Émeline** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

En cohérence avec notre vote du budget de cette année, le groupe Europe Écologie Les Verts s'abstiendra sur cette décision modificative, ainsi que le conseiller municipal Arthur Remy, au sens où nous n'avons pas trouvé, sauf erreur de notre part, dans la décision modificative, une accélération d'opérations qui, de notre point de vue, lutteraient contre l'ensemble des pollutions que nous vivons un peu plus intensément en ce moment, c'est-à-dire les pollutions atmosphériques et sonores, et que nous nous mettions plus en ordre de marche pour ces questions de fraîcheur aussi.

J'en profite pour indiquer que, par exemple, c'est bien, les parcs et les jardins, mais quand on habite à Valmy et que la médiathèque de Vaise ferme – je peux vous envoyer le courriel, je suis abonnée à la Carte Culture – pour cause de canicule, on peut quand même envisager que des personnes âgées, qui ne sont pas en résidence, ne soient pas proches de lieux de fraîcheur et soient en difficulté pour se déplacer, je me dis que ce n'est pas la première année, que c'était déjà le cas l'année dernière, plus tardivement certes, mais c'était déjà le cas. Dans la décision modificative, on aurait pu mettre des choses et on n'a rien mis. C'est suffisamment emblématique, je pense.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Le Faou, un élément de réponse.

**M. LE FAOU Michel**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Concernant l'interpellation de notre collègue madame Balas sur le projet d'aménagement d'ensemble dit PAE Guérin situé sur le 6<sup>e</sup> arrondissement et relative à cette perte de recettes, je voulais déjà rappeler que ce projet d'aménagement d'ensemble nous a permis de générer un certain nombre de recettes, qui ont pu participer à la fois au financement d'un certain nombre d'équipements qui relevaient à l'époque de la Communauté Urbaine et pour les autres de la Ville de Lyon, à la fois la création d'une voie nouvelle, l'extension d'un réseau d'assainissement et du réseau d'eau potable, ainsi que la requalification du tronçon nord de la rue Louis Guérin pour la Communauté Urbaine, et, enfin, à l'époque, pour la Ville de Lyon, la prise en charge d'une partie de l'éclairage public et de la crèche de 30 à 40 berceaux qui a été réalisée sur le secteur.

Vous faites référence, Madame Balas, à un litige nous opposant à des sociétés qui sont des émanations du groupe Altarea Cogedim. Je voudrais juste rafraîchir votre mémoire sur le sujet. Dans le cadre de cette opération, le groupe Cogedim n'était pas le seul opérateur, il y avait aussi un groupe néerlandais, qui était le groupe ING, qui était copromoteur sur cette opération. En tout état de cause, c'est probablement par mégarde que le recouvrement de la créance n'a pas pu être réalisé, parce que les titres de recettes ont bien été émis. Ils ont été contestés pour deux d'entre eux, suite à un recours contentieux, non pas du groupe Altarea Cogedim, mais de la partie qui assurait la copromotion, en l'occurrence, le groupe ING, groupe néerlandais, dont l'activité, au titre de l'immobilier, a ensuite disparu, parce que cette activité n'existait plus chez eux. Nous sommes donc dans cette situation où nous ne pouvons pas recouvrer cette somme eu égard à la disparition de l'entité en question de la circulation, parce qu'elle n'a plus d'existence juridique.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention du groupe Europe écologie - Les Verts et de M. Remy)

(Les groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre)

#### **2019/4842 - Concession de service public pour la fourrière automobile - Choix du titulaire, approbation du contrat, autorisation de signer la convention, approbation des tarifs**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Le rapport suivant, Monsieur le Maire, mes chers collègues, a trait à la concession de service public pour la fourrière automobile. Il s'agit de choisir le titulaire, d'approuver le contrat et d'autoriser la signature de la convention avec approbation des tarifs.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Balas.

**Mme BALAS Laurence** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je voudrais d'abord remercier monsieur Le Faou pour sa réponse très cohérente et vraiment argumentée... Je suis convaincue de la réponse ! Merci beaucoup, là, cela m'a éclairée !

Alors, je voudrais simplement dire un petit mot sur la fourrière. Si je n'avais rien dit, je pense que certains auraient été déçus. Ce sera rapide.

Pour dire d'abord que nous espérons vraiment que le renouvellement de cette délégation de service public avec un nouveau prestataire permettra un fonctionnement plus correct et respectueux du contrat passé par le délégataire avec la Ville, après les péripéties vécues avec le prestataire précédent.

Mais j'ai une question cependant pour vous, Monsieur Collomb, qui semblez être devenu depuis peu un adepte convaincu de l'écologie, vous plantez des arbres, vous l'avez redit encore hier sur CNews, j'ai écouté avec attention ce que vous avez dit. Comment expliquez-vous que, dans la procédure d'appel d'offres pour le renouvellement de la DSP de la fourrière, vos services aient incité le délégataire retenu à modifier son offre de véhicules pour passer de véhicules au gaz à des véhicules thermiques, parce que cela coûtait moins cher et qu'ainsi son offre serait plus compétitive ? C'est à la page 10 du rapport d'analyse des offres. Vous pouvez lire : « Les véhicules neufs et fonctionnant au gaz sont remplacés par des véhicules récents, revendus en fin de contrat, et thermiques Euro 6. »

Alors, comme j'aime être documentée, j'ai été regarder sur Internet et la norme Euro 6 justement, j'ai découvert qu'elle a été annulée par la justice européenne en décembre 2018, car considérée par certains comme, je cite, « un permis de polluer », puisqu'en fine, la marge d'erreur de cette norme permet de fabriquer des véhicules dont les émissions de NoX sont supérieures à 80 milligrammes par kilomètre, limite fixée par cette même norme.

Comme la Commission européenne a un an pour mettre en place une nouvelle réglementation et que la décision n'est pas suspensive, tous les véhicules produits aujourd'hui en norme Euro 6 sont donc susceptibles de dépasser ce seuil.

Alors, écologie ne rime pas toujours avec économies, en tout cas à court terme, mais c'est un choix et les Lyonnais apprécieront sans doute, en ces périodes de pic de pollution, cet état de fait. C'est la raison pour laquelle nous voterons symboliquement contre cette délibération, parce que, sur le fond, nous sommes d'accord pour cette délégation, mais là, le symbole a un sens. À l'heure où l'on impose des vignettes aux automobilistes, et c'est raisonnable, il faut que les collectivités soient exemplaires sur ces sujets de développement durable et de lutte contre la pollution.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Chevallier.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

J'interviens au nom du groupe les élus Europe Écologie Les Verts et d'Arthur Remy de la Manufacture de la Cité.

Nous avons deux remarques par rapport à ce dossier.

La première remarque rejoint celle que vient de faire Laurence Balas, à savoir qu'effectivement, il y a eu une renégociation du contrat et l'abandon de camions qui auraient pu fonctionner au GNV. Cela aurait permis une meilleure protection de la qualité de l'air. Nous aurons donc

des véhicules certes récents, mais fonctionnant soit à l'essence soit au gasoil, et c'est vraiment pour nous un mauvais choix de simplement tenir compte du coût pour choisir de tels marchés.

La deuxième remarque est que, dans le contrat, le minimum d'enlèvement a été abaissé à 17 000 véhicules. Il était de 19 000 dans l'ancien. Nous ne pensons pas, à moins que l'on ne nous démontre le contraire, que le comportement des conducteurs soit plus vertueux et qu'il y ait besoin de moins d'enlèvements aujourd'hui. Il nous a été indiqué en Commission en revanche que les effectifs de la Police municipale, affectés à ce service, avaient été diminués. Là, nous voyons bien les conséquences de ce genre de choix. Nous pensons que cela risque fortement de pénaliser d'autres usagers et en particulier les piétons.

Nous voterons ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Pour répondre à la question de madame Balas, il se trouve que deux entreprises avaient répondu à notre offre, l'une était beaucoup plus chère que l'autre et la livraison de camions au gaz était cosmétique puisqu'il n'y en avait qu'un véhicule sur les quatorze. Nous avons donc choisi l'entreprise qui était, et de loin, la moins chère pour la fourrière. C'est cela l'argument qui nous a guidés. C'est comme cela qu'est la réalité.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert)

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre)

---

### **2019/4937 - Société d'économie mixte LPA – Autorisation pour une prise de participation dans une société commerciale à créer pour gérer un hôtel logistique urbain sur le site du port Édouard Herriot – Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Il s'agit cette fois-ci d'un rapport qui concerne la société LPA, avec une autorisation pour une prise de participation dans une société commerciale à créer pour gérer un hôtel logistique urbain sur le site du port Édouard Herriot.

La Commission a rendu un avis favorable.

**M. LE MAIRE** : Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Mesdames et Messieurs,

L'hôtel de gestion va permettre une meilleure logistique des livraisons sur notre agglomération, en regroupant des livraisons, ce qui aura pour effet une diminution des nuisances sonores et atmosphériques, ainsi que la congestion routière.

À l'heure où tous les Français se questionnent sur les solutions pertinentes à apporter à la pollution atmosphérique, vous nous proposez une mesure qui paraît effectivement intéressante. L'écologie doit être prise en compte par toutes et tous. C'est une des préoccupations majeures du Parti communiste français et du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire dont nous faisons partie. Nous avons d'ailleurs voté en Conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup>, le 19 juin 2019, l'urgence climatique.

Mais il me semble que la Ville de Lyon pourrait aller plus loin et interpeller à la fois la Région et la Métropole pour travailler ensemble à des solutions plus ambitieuses.

En effet, l'orientation de notre société va souvent vers le fret routier au mépris de la réflexion sur les risques liés à la multiplication des camions. C'est d'ailleurs une posture relayée au plus haut niveau de l'État avec les attaques récurrentes contre le fret SNCF.

À l'heure de l'urgence climatique, quand les pics de pollution ne cessent de se multiplier dans notre Ville, notre rôle d'élus est au contraire d'encourager le fret ferroviaire comme les transports fluviaux aux abords de nos villes et le recours, à l'intérieur de notre cité, aux transports en commun, en passant au libre accès, comme d'autres l'ont déjà fait auparavant.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Bley.

**Mme BLEY Antonia** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Le changement climatique, chimère pour certains, avenir effrayant et inévitable pour d'autres, est devenu une réalité quotidienne détériorant l'air que nous respirons et menaçant la santé des Lyonnais.

La Ville de Lyon s'est attelée à ce défi majeur en agissant sur la mobilité, par la promotion et la multiplication des structures pour les modes alternatifs à la voiture, modes doux et transports en commun.

Les Lyonnais plébiscitent ces orientations, puisqu'ils sont déjà 75 % à se déplacer autrement qu'en voiture.

Ainsi, Lyon rayonne et nous saluons le premier prix de la mobilité parmi 50 villes françaises qui vient de lui être décerné.

Lyon, ville dense, inscrite dans le commerce international, avec une forte vitalité commerciale qui se doit d'être préservée, ainsi que la montée en puissance du e-commerce génèrent une arrivée massive de marchandises à acheminer dans la ville.

Or les livraisons représentent à elles seules 30 % du trafic routier avec un impact négatif fort sur la fluidité du trafic, la pollution, les nuisances sonores.

Dès lors, comment concilier cette massification de l'arrivée des marchandises avec le souci premier de la Ville de la protection de la santé des Lyonnais et de la protection de l'environnement ?

Pour répondre à ces objectifs supérieurs de santé et d'environnement, Lyon n'a pas hésité à se doter d'une zone à faible émission. Il fallait donc bien compléter la zone à faible émission par des infrastructures logistiques pour la rendre effective et efficace.

D'où l'idée de découpler le dernier kilomètre, le plus compliqué et le plus polluant, en installant un hôtel logistique, comme celui qui est proposé dans la délibération, au port Édouard Herriot, pour capter les flux de marchandises arrivant par le fleuve, le rail ou la route.

LPA sera le principal acteur de cet espace de logistique urbaine, en parfaite cohérence avec les initiatives déjà prises en ce sens par LPA aux Cordeliers, aux Halles et à la Cité internationale.

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour saluer le travail précurseur mené par monsieur Pelaez, Président de LPA, et de ses équipes, et souhaiter à LPA, qui fête cette année son cinquantenaire, un bon anniversaire et tous nos vœux de réussite et de projets innovants, utiles au plus grand nombre pour les années à venir.

Alors oui à cette décision pragmatique qui permet à la Ville, avec les pouvoirs dont elle dispose, de contribuer efficacement à une cité plus respirable et plus agréable à vivre.

C'est une petite révolution propre qui se dessine et c'est avec enthousiasme que notre groupe Lyon Écologie et Citoyens votera cette délibération.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Graber.

**M. GRABER Loïc**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Une intervention courte sur deux points relatifs à cette délibération qui autorise Lyon Parc Auto, dont la Ville de Lyon est actionnaire, à une prise de participation au sein d'une nouvelle entité juridique pour la construction et l'exploitation du futur hôtel logistique urbain à Gerland.



Tout d'abord, et cela a été dit par ma collègue, on ne peut que se féliciter de la dynamique de l'entreprise publique locale Lyon Parc Auto. En l'espace de 50 ans, cet anniversaire a été effectivement fêté la semaine dernière, LPA a su réinventer en profondeur ses métiers, de la construction et la gestion de parcs de stationnement pour être aujourd'hui un acteur clé des nouvelles formes de mobilité.

Cela passe par un engagement dans la multimodalité à travers l'autopartage, notamment au travers des marques Citiz et Yea, à la location de vélos, aux points de recharge pour véhicules électriques, à la multiplication et à la gestion de grands stationnements vélos, comme le futur parc Béraudier devant la gare de la Part-Dieu, sans oublier l'application LPA&Co qui permet le partage de parkings privés souvent sous-utilisés.

Enfin, et j'y suis sensible, LPA porte une attention constante à la qualité architecturale de ses ouvrages, et l'entreprise est devenue un partenaire essentiel de la vie culturelle et artistique de notre territoire par l'engagement de son Président, et je l'en remercie, et de l'ensemble des équipes.

La réponse par LPA, Poste Immo, Serl@Immo et la Caisse des Dépôts et Consignations à l'appel à projets lancé par la Compagnie nationale du Rhône (CNR) en juin 2018, pour implanter un hôtel logistique urbain au sein du port Édouard Herriot, s'inscrit donc dans l'évolution et le dynamisme de cette entreprise.

D'autant que LPA dispose déjà d'une expérience dans la gestion d'activités de logistique urbaine. Cela a été rappelé.

Bâtir un hôtel de logistique urbain fait aujourd'hui particulièrement sens. En effet, repenser la gestion du dernier kilomètre est plus que jamais d'actualité pour répondre aux problématiques de transition énergétique, de congestion routière, de pollution de l'air, de nuisances sonores générées par le transport de marchandises en ville.

Cela doit aussi permettre d'accompagner le développement économique de notre territoire, tout en construisant un modèle économique innovant et pérenne pour le lieu.

Le projet implanté sur la frange ouest du port Édouard Herriot représente une surface de près de 28 000 mètres carrés répartis en deux bâtiments distincts, évolutifs et modulables :

- Le bâtiment sud qui sera dédié à l'activité logistique, regroupant les marchandises acheminées par la route, par voie d'eau ou par fer, d'où sa localisation très pertinente au sein du port Édouard Herriot ;

- Le bâtiment nord constitué à la fois d'activités logistiques, mais aussi, et c'est là ce qui est innovant, d'activités de service, à la fois plateforme d'innovation, centre d'expertise de véhicules propres, incubateur dédié à la logistique urbaine.

Ces outils vont permettre de tester des véhicules utilitaires propres, ainsi que leur autopartage, mais aussi de proposer des services aux entreprises travaillant sur ces questions, que ce soit en termes de conciergerie ou de coworking. Là encore, LPA dispose d'une bonne expérience avec le LPA Lab actuellement à Cordeliers, qui accueille des start-up spécialisées dans les nouvelles mobilités urbaines.

Précisons enfin, et l'on peut s'en féliciter, le travail architectural en cours pour permettre l'intégration de ces 28 000 mètres carrés, face au monument Stade de Gerland.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(MM. Havard, Képénékian, Pelaez et Sécheresse ne prennent pas part au vote)

#### **2019/4936 - Titres restaurant - Revalorisation de la valeur faciale et montant de la participation employeur**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Lors du précédent Conseil municipal, je vous avais indiqué qu'après l'amélioration du régime indemnitaire de nos agents, nous aurions deux dossiers de politique sociale à traiter au cours du prochain Conseil, celui des mutuelles santé-prévoyance, que nous examinerons dans quelques minutes, et celui des titres restaurant qui fait l'objet de cette délibération.

Il vous est ainsi proposé de revaloriser la valeur faciale du ticket-restaurant et le montant de la participation de la Ville, à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain. La valeur faciale du ticket-restaurant est actuellement de 7 euros. Il est financé par l'agent à hauteur de 2,90 euros et par la Ville à hauteur de 4,10 euros, soit un taux de participation de la Ville de 58,5 %. À compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain, il est proposé de porter la valeur faciale du titre restaurant à 7,50 euros et de porter la participation de la Ville à 60 %, soit à 4,50 euros. Le coût supplémentaire pour l'employeur sera de l'ordre de 600 000 euros en année pleine.

Avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Vous nous proposez de voter l'augmentation du ticket de restauration pour les agents de la Ville.

Dix ans que la Ville n'a pas revalorisé la somme allouée aux agents pour leur restauration. Et vous le savez peut-être, ou pas, mais la fois d'avant, c'était aussi une dizaine d'années avant. En réalité, j'exagère un peu puisqu'en 18 ans, le ticket a augmenté de 1 euro, en 18 ans, pas en 20 ans.

Ce qui est dommage, c'est que vous n'avez pas pris en compte, au passage, l'augmentation du coût de la vie, car, entre le gel du point d'indice et la hausse rarissime de la restauration municipale, le pouvoir d'achat des agents, lui, a fondu comme neige au soleil. La non-augmentation est en réalité une baisse, car, oui, le coût de la vie augmente, mais pas les revenus de nos agents.

Nous voterons favorablement évidemment cette hausse et espérons qu'à l'avenir, la Ville sera plus attentive au pouvoir d'achat de ses agents municipaux.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Granjon.

Simplement, nous avons eu une discussion avec les organisations syndicales. Nous leur avons demandé sur quoi elles souhaitaient que nous fassions porter notre effort, soit sur les catégories C3 arrivant à un niveau maximum de manière à partir en retraite, soit sur le régime indemnitaire, soit sur les mutuelles, soit sur les tickets-restaurant. Elles ont été unanimes à nous dire que ce n'était pas sur les tickets-restaurant, mais sur toutes les autres mesures que nous devons faire porter l'effort, ce que nous avons fait.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Monsieur Brumm, vous avez des dossiers sans débat.

#### **2019/4830 - Maintien des garanties d'emprunts dans le cadre de la cession de 1 489 logements sociaux entre Cité Nouvelle et Alliadé Habitat**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

---

**2019/4839 - Cession de matériel inutilisé - Vente en ligne de matériels divers**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
(Adopté.)

---

**2019/4840 - Délégation de service public pour l'exploitation du Casino de Lyon - Rapport annuel du délégataire - Exercice 2018**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
(Adopté.)

---

**2019/4934 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon, le CCAS de Lyon et l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon pour l'émission, la réalisation, la fourniture et la livraison de titres restaurant, matérialisés et/ou dématérialisés**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
(Adopté.)

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Ces quatre dossiers sans débat ont tous donné lieu à un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Pas de remarque, pas d'opposition, adoptés.  
(Adopté)

---

**2019/4831 - Retransmission des Conseils municipaux - Convention passée avec TLM/BFM Lyon**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

**Mme FRIH Sandrine**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, sur cet avenant à la convention que nous avons passée avec TLM en décembre 2017 et qui deviendra BFM Lyon fin août 2019.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Pas de remarque, pas d'opposition.  
(Adopté.)

---

**2019/4832 - Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard  
(Adopté.)

---

**2019/4935 - Complémentaire santé et prévoyance à destination des agents - Choix des prestataires et tarification - Participation financière de l'employeur pour chaque risque**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : Monsieur le Maire, avis favorable de la Commission sur ces deux délibérations.

Je vais prendre, si vous le permettez, quelques minutes pour vous présenter la seconde délibération sur la couverture santé-prévoyance de nos agents. Il s'agit, nous le savons tous, d'un dossier sur lequel la Ville s'est engagée depuis 2014 de manière très volontariste. Nous considérons en effet que l'accès à des soins de qualité et à des coûts abordables pour nos collaborateurs est une des responsabilités sociales majeures de l'employeur, dans un contexte national où les inégalités d'accès aux soins se creusent.

C'est la raison pour laquelle vous avez, Monsieur le Maire, décidé à la fin du précédent mandat d'augmenter de manière très substantielle la participation de la Ville consacrée aux complémentaires santé-prévoyance.

En lançant les appels d'offres pour le renouvellement des contrats de santé-prévoyance, nous anticipions plutôt une augmentation sensible des cotisations. À l'issue des négociations, le résultat est tout à fait satisfaisant puisque :

- Sur la santé, nous obtenons une légère baisse des cotisations de 1 à 4 euros par mois. Ces tarifs sont garantis pour les deux prochaines années. Cela signifie donc qu'ils n'auront pas augmenté pendant quatre ans (les deux dernières et les deux prochaines années) ;

- De même, sur la prévoyance, nous passons d'un taux de 1,05 % du salaire mensuel à un taux de 1 %, taux garanti pour les trois prochaines années. Cela signifie donc que les tarifs n'auront pas augmenté pendant neuf ans (les six dernières et les trois prochaines années).

Au-delà de cette légère baisse, les agents et l'employeur bénéficieront désormais d'un encadrement très vertueux des évolutions tarifaires. Par exemple, si l'augmentation des cotisations devait être en année N de 5 %, il n'y aura pas d'augmentation, si elle devait être de 10 %, l'augmentation effective sera plafonnée à 5 %, si elle devait être de 15 %, elle serait plafonnée à 10 %, au-delà de 15 %, elle ne pourra pas être supérieure à 15 %. Cet encadrement vaudra pour la prévoyance comme pour la santé selon les mêmes mécanismes.

J'en viens à la participation de la Ville.

Les nouveaux montants mensuels de la participation de la Ville sont précisés dans les tableaux figurant en pages 4 et 5 de la délibération. Que faut-il en retenir ?

- Pour la couverture du risque santé, il est créé une nouvelle tranche de revenus pour les agents ayant une rémunération inférieure à 1 500 euros par mois, tranche de revenus pour laquelle la participation de la Ville augmentera de 3 euros par mois pour un bénéficiaire à 12 euros par mois pour trois bénéficiaires et plus. Cela favorisera l'adhésion des agents ayant des revenus modestes au régime 2, régime offrant les meilleurs niveaux de remboursement. Pour les autres tranches de revenus, la participation de la Ville, déjà très conséquente, restera inchangée.

- Nous avons donc fait le choix, en accord avec les organisations syndicales de faire porter l'effort financier supplémentaire de la Ville sur le risque prévoyance. Ainsi, sur le contrat prévoyance de base, la Ville augmente sa participation de 25 % en moyenne.

Avec ces mesures, la participation totale de la Ville est estimée à 3 550 000 euros par an à nombre d'adhérents constant, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2017.

À travers cette délibération, la Ville fait donc le choix de conforter sa politique sociale très volontariste pour faire vivre ce droit fondamental qu'est celui de l'accès aux soins et de la couverture des risques liés aux accidents de la vie.

À travers cette délibération, nous finalisons les mesures sociales que nous aurons examinées lors de nos deux derniers Conseils municipaux. Nous consacrerons ainsi en 2020, en année pleine, 1,4 million d'euros à l'amélioration du régime indemnitaire, 500 000 euros au complément indemnitaire annuel des agents, 350 000 euros à l'ouverture de tous les postes de catégorie C à un déroulé de carrière jusqu'à C3, 600 000 euros aux titres restaurant et 400 000 euros aux mutuelles santé-prévoyance, soit un paquet de mesures sociales représentant un budget de 3 250 000 euros.

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, avec une évolution de la masse salariale de 2 % par an, la stabilisation de nos effectifs et ces mesures sociales, nous aurons donc bien conduit sur ce mandat une politique RH particulièrement attentive à et protectrice pour l'ensemble de nos agents.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Pas de remarque, pas d'opposition.  
(Adopté.)

---

**2019/4834 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 744 471,00 euros relatifs à une opération de réhabilitation de 69 logements PAM située 249-251, avenue Berthelot et 6-8, rue des Hérédiaux à Lyon 8<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel  
(Adopté.)

---

**2019/4835 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 335 800,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 18 logements (12 logements PLUS et 6 logements PLAI) située rue Aimé Boussange à Lyon 4<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel  
(Adopté.)

---

**2019/4836 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 367 712,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en usufruit de 27 logements PLS située 61 à 73, rue Henri Gorjus à Lyon 4<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel  
**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire,  
Mes chers collègues,  
Trois délibérations qui ont toutes les trois recueilli un avis favorable de la Commission.  
**M. LE MAIRE** : Merci bien.  
Pas de remarque, pas d'opposition.  
(Adoptés)  
(Abstention de M. Remy sur le rapport 2019/4836)

---

**2019/4838 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour la fourniture et la maintenance de défibrillateurs entièrement automatiques**

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline  
**Mme FAURIE-GAUTHIER Céline**, rapporteur : Avis favorable de la Commission.  
**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.  
(Adopté.)

---

**2019/4841 - Garantie sollicitée à hauteur de 50 % par le GIP Maison de la Veille sociale pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 170 000,00 euros relatif à une opération de travaux d'extension de locaux appartenant à la Ville de Lyon située 246, rue Duguesclin à Lyon 3<sup>e</sup>**

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah  
**Mme AÏT-MATEN Zorah**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.  
**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.  
(Adopté.)

---

COMMISSION URBANISME - LOGEMENT - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - DÉPLACEMENTS - SÉCURITÉ - VOIRIE

---

**2019/4852 - Lyon 6<sup>e</sup> - Adaptation du montant de l'opération 06016011 « Forêts d'Asie », et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012**

Rapporteur : M. GIORDANO Alain  
**M. GIORDANO Alain**, rapporteur : Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

2020 sera une belle année pour les zoos en France grâce au Bioparc de Doué-la-Fontaine qui ouvrira le cratère des carnivores, au zoo municipal d'Amiens qui entamera sa mue sous la houlette de Jacqueline Osty, qui a réalisé la plaine africaine en 2006, à Beauval qui ouvrira la nouvelle grande serre de 8000 mètres carrés, sans oublier évidemment Lyon, le plus beau zoo gratuit qui ouvrira ces fameuses Forêts d'Asie.

Ces projets qui sont autant de bonnes nouvelles pour la biodiversité mondiale, puisque je rappelle que ces zoos comme celui de Lyon sont membres de l'EAZA, une association européenne qui vise :

- À favoriser la diversité génétique des espèces grâce aux échanges de spécimens entre les membres ;
- In fine à la réintroduction de certains spécimens dans leur milieu, si le milieu existe encore, bien entendu.

Je tiens à le préciser, parce qu'on me le demande souvent, il n'y a aucun prélèvement sur la nature – c'est le premier point – et aucun achat non plus d'espèce au parc Tête d'Or – c'est le second point.

Parfois, on voit des pétitions en ligne pour demander le relâchement des animaux comme si tout était simple. Tous les animaux des zoos participant à l'association EAZA sont nés en captivité. Il faut donc miser sur les nouveau-nés et vous constatez souvent que nous avons de beaux moments sympas à Lyon, car notre zoo est très accueillant, trouver des structures pour les éduquer en semi-liberté et voir sur une génération suivante si la liberté totale est possible. En tout cas, c'est toujours notre objectif.

Bref, des protocoles complexes et au cas par cas.

Ces projets représentent également une volonté de faire des zoos des acteurs internationaux de la sauvegarde de la biodiversité. Le Maire l'a très bien dit lors de la visite du Cacique Raoni, notre zoo est une fenêtre ouverte sur le monde pour s'initier à la biodiversité, à la fragilité des milieux.

Et cela fait en effet 15 ans que les zoos français sont à la pointe, y compris grâce à l'impulsion de Lyon qui, grâce à ses investissements, hier avec la plaine africaine et demain avec les forêts d'Asie, permet à 3 millions de visiteurs de découvrir ces richesses.

Bientôt notre zoo enrichira sa collection pour présenter une centaine d'espèces, avec un nouveau concept d'immersion sur l'ancien enclos des éléphants. C'est un projet complexe, qui doit permettre d'assurer la sécurité des animaux et leur bien-être, avec les objectifs que je vous ai dits tout à l'heure, ainsi que celle des visiteurs et des animaliers, dans un site soumis aux prescriptions architecturales des ABF.

Complexe par sa nature et complexe par son ingénierie financière, pour laquelle il était impossible d'anticiper la hausse de l'indice des coûts des métaux, ni les surcoûts liés au surbooking des entreprises en cette fin de mandat, soit un surcoût de 600 000 euros que la Ville de Lyon assumera seule, même si d'autres communes ailleurs ont reçu le soutien de leur région ou de leur groupement de communes pour le développement de leur zoo.

Elle saura l'assumer, car c'est un beau projet pour la biodiversité qui, aujourd'hui, vu son état dans la région, en France et sur la planète, ne saurait mériter qu'on ergote.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Croizier.

**Mme CROIZIER Laurence** : Monsieur le Maire,  
Mes chers collègues,

Vous nous demandez aujourd'hui de porter le montant de l'opération « Forêts d'Asie » du parc de la Tête d'Or à 4 760 000 euros, soit une augmentation de 600 000 euros. Ce marché comprend, il est vrai, des prestations très particulières et complexes dans l'organisation des circuits des animaux et des soigneurs. C'est un très beau projet d'aménagement que nous soutenons.

Cependant, Monsieur le Maire, nous ne pouvons et ne devons pas nous habituer à voir des budgets de projets augmenter de plus de 14 %, alors même que le lancement des opérations a été voté depuis à peine six mois et avant même que les travaux aient commencé. D'autant plus que les deux explications avancées étaient plus qu'anticipables :

- La dynamique des chantiers augmentant la charge des entreprises sur la Ville et la Métropole de Lyon est connue et prévisible ;
- La hausse importante des coûts du métal a commencé quant à elle depuis début 2018.

Je crois qu'il faut que chacun soit vigilant dans les dossiers qui nous sont présentés à ne pas vendre des illusions. L'honnêteté et la transparence voudraient que les estimations soient les plus proches de la réalité. Le seul mérite de cette mauvaise appréciation est qu'elle aura forcé chacun à l'optimisation des prestations. Enfin, je l'espère.

Les élus Les Indépendants voteront cette délibération, mais nous vous demandons dans le même temps des précisions supplémentaires sur l'adjudication de l'ensemble des lots.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

### **2019/4853 - Approbation d'une convention de partenariat entre le CEREMA et la Ville de Lyon visant à la co-construction et à la mise à jour des données de localisation des établissements recevant des populations vulnérables (ERPv) sur le territoire communal**

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

**M. GIORDANO Alain**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Il s'agit d'un partenariat méthodologique proposé par le CEREMA, qui permettra d'établir la base de données ERP recevant un public vulnérable, appelés ERPv, comme la donnée de référence à Lyon et servira au futur document analysant les expositions environnementales prévues dans le cadre du Plan régional de Santé Environnement.

Ce statut d'ERPv, qui s'applique aussi bien aux établissements publics que privés, soit plus de 1 000 établissements sur Lyon, découle du type de public accueilli et de la durée d'accueil, soit, globalement, des établissements scolaires et de petite enfance, les hôpitaux, les relais d'assistance maternelle, les MJC, etc.

Cette qualité d'ERPv ne préjuge pas des conditions d'exposition environnementale d'un établissement donné. Il s'agit d'une qualification du fait – je le redis – du public accueilli et de la durée d'accueil. La Ville de Lyon avait transmis ces données à ATMO Auvergne-Rhône-Alpes pour l'élaboration d'une cartographie présentant l'exposition des ERP recevant une population vulnérable de Lyon à la pollution de l'air extérieure, rendue publique par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes en avril dernier, même si les données – et je tiens à le préciser – de la pollution choisies par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes n'allaient pas au-delà de 2015.

J'ai donc demandé à ATMO Auvergne-Rhône-Alpes d'actualiser les données de pollution pour avoir une cartographie concernant 2004-2019 et non pas 2011-2015. On note en effet une baisse globale des polluants de plus 50 % ces 20 dernières années, et principalement sur cette portion 2015-2020, voire des valeurs annuelles proches des recommandations de l'OMS pour Lyon depuis 2014, même s'il reste des épisodes, comme l'a signalé Thierry Philip tout à l'heure, comme celui que nous traversons, pour lesquels les effets météo jouent un rôle majeur.

Ensuite, les travaux du PRSE aboutiront en 2020 à la publication d'indicateurs d'exposition pour la population générale et pour la population vulnérable sur la base de l'exposition au bruit et à la pollution de l'air, des cartes que nous pourrions ainsi comparer à l'échelle nationale, en disposant d'une base de données commune.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Chevallier.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette convention de partenariat entre le CEREMA et la Ville de Lyon entérine un travail de coconstruction d'une base de données géographiques, avec des données de localisation des établissements recevant des populations vulnérables. Très précise, elle sera ainsi la référence pour différents acteurs publics et pour la publication de cartes sur la pollution de l'air ou la pollution sonore. Ces données sont très intéressantes pour l'action publique.

En avril dernier, Greenpeace, et nous souhaitons les remercier ici, a publié une carte de Lyon avec les écoles impactées par la pollution de l'air. Cette action a conduit la Métropole à demander à ATMO Auvergne-Rhône-Alpes la mise à disposition – Alain Giordano vient d'en parler – sur son site Internet des cartes stratégiques de l'air, cartes qui localisent les établissements et leur niveau de pollution. Ces cartes stratégiques de l'air sont faites avec la base de données géographiques dont nous approuvons le partenariat avec le CEREMA aujourd'hui.

Cette mise à disposition, plus tôt que prévu, est une bonne nouvelle, car elle permet une progression de la transparence sur les questions de pollution de l'air et une information directe du public. Un regret tout de même : l'accès à ces cartes n'est aujourd'hui pas très aisé sur le site ATMO. Nous attendons que l'accès à ces cartes soit facilité, qu'elles soient mises à jour, avec des données plus récentes – cela vient également d'être dit et demandé –, et que l'ozone, objet de l'alerte rouge pollution de ces six derniers jours, fasse partie des polluants pris en compte. Et nous attendons aussi une mise à disposition rapide des cartes stratégiques sur le bruit.

La pollution de l'air a certes diminué depuis les années 2000, mais plusieurs constats restent préoccupants du point de vue de la santé publique :

- La baisse est nettement moins prononcée ces dernières années avec une sorte d'effet plateau ;
- Deuxième constat, le dépassement encore en 2018 de la valeur limite pour l'oxyde d'azote principalement au niveau des voiries principales ;
- Troisième constat, une grande partie de la population reste exposée à des niveaux de particules supérieurs aux valeurs recommandées par l'OMS, et en particulier les PM 2,5 (93 % de la population de la Métropole est concernée pour les PM 2,5), et l'on ne sait rien des particules ultrafines ;
- Dernier constat, l'augmentation qui continue pour l'ozone, qui est trop souvent oubliée dans les présentations qui sont faites.

Je réponds à Thierry Philip, l'ozone est un polluant lié au dioxyde d'azote, aux COV (composés organiques volatils) et aux ultraviolets. C'est un polluant qui se forme en période de chaleur. C'est un polluant sur lequel on peut agir. Je ne dis pas qu'on va le régler, mais on peut agir en diminuant la circulation automobile.

Les élus écologistes ont demandé une zone à faible émission plus ambitieuse, en interdisant aussi la circulation des véhicules particuliers les plus polluants. Ils n'ont malheureusement pas été écoutés. Des axes de circulation ont été réduits récemment, comme le cours Gambetta ou l'avenue Lacassagne, sans grosse difficulté. Il y a un phénomène, je rappelle ce phénomène, parce que, apparemment, quand on parle de fermer ou de réduire un axe, on nous parle toujours de report. Il y a un phénomène qu'on appelle l'évaporation, qui est largement étudié, selon lequel

les automobilistes, qui sont des êtres intelligents, s'adaptent, soit en se déplaçant moins, soit en changeant de mode de déplacement ou de parcours. Ce ne sont pas les exemples qui manquent, à Lyon comme ailleurs. Tenons compte de ce phénomène pour réduire la circulation d'autres grands axes comme l'axe nord-sud ou le tunnel de la Croix-Rousse. Tenons compte aussi de cela pour piétonniser la Presqu'île et d'autres cœurs de quartier. Ce sont ces actions qui permettront réellement l'amélioration de la qualité de l'air. Les enfants des écoles impactées et en particulier ceux de l'école Michel Servet ne peuvent attendre. Il faut agir de façon plus efficace. C'est une attente forte des Lyonnaises et des Lyonnais.

Enfin, nous attendons des mesures complémentaires pour la qualité de l'air. Aujourd'hui, les particules ultrafines, dites PM 1, ne sont pas mesurées ou alors de façon expérimentale. Ces particules ultrafines sont encore plus dangereuses, car elles pénètrent plus profondément dans l'organisme. Nous savons que les filtres installés par les constructeurs automobiles tendent à augmenter la formation de ces particules ultra-fines par fragmentation des PM 10, dont le suivi est assuré. Il y a urgence à mettre en place une surveillance réglementée pour ces particules.

On ne peut dire aux parents d'élèves, aux habitants : « Rassurez-vous, la qualité de l'air s'améliore, nous agissons, mais il faut aussi tenir compte de l'activité économique qu'il ne faut pas pénaliser. » Il y a dans l'enjeu d'amélioration de la qualité de l'air un véritable enjeu de santé publique. Nous ne pensons pas que l'exécutif prenne ce sujet à bras-le-corps.

Nous vous remercions.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Je mets aux voix ce dossier

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

## 2019/4855 - Lancement des travaux de l'opération n° 60078001 «Végétalisation Presqu'île» - Rectificatif

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

**M. GIORDANO Alain**, rapporteur : Il s'agit du dossier de la végétalisation Presqu'île nature. Nous allons le faire à deux voix. C'est mon collègue Jérôme qui va intervenir sur l'aspect démocratie locale.

**M. MALESKI Jérôme** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Pourquoi cette délibération aujourd'hui ? Cette délibération fait suite à la concertation Parlons climat, que nous avons menée à la Ville de Lyon du 4 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2018. C'est une consultation qui a été menée avec mes deux collègues, Nicole Gayet et Dounia Besson. Elle a été une concertation réussie, puisque nous avons eu 18076 visites sur la plateforme de consultation. Puisque nous avons eu 1859 contributions sur la plateforme et surtout, fait intéressant à constater, nous avons mobilisé une population qui, pour 55 %, est active et jeune, entre 25 et 35 ans.

Comme l'a dit tout à l'heure François Chevallier, vous avez fait des annonces suite à cette première concertation, le 15 mai :

- Un grand plan d'investissement sur le patrimoine de 100 millions d'euros sur 10 ans ;
- Un enjeu public, mais aussi privé sur la végétalisation, sur les panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments municipaux ;
- L'engagement d'accroître la place du végétal en ville et dans l'habitat collectif ;
- Un plan 100000 arbres, avec la proposition de planter 20000 arbres sur les 10 prochaines années sur la Ville de Lyon.

Vous avez également proposé la candidature de Lyon au titre de capitale verte de l'Europe 2022. C'est un prix décerné chaque année par la Commission européenne à une ville à l'avant-garde d'un mode de vie urbain respectueux de l'environnement. Je vais vous donner quelques exemples de villes lauréates : en 2010, Stockholm, en France, Nantes, Copenhague, et, cette année, en 2021, a été choisie Lahti en Finlande.

Un rappel du calendrier pour ce prix : la Ville déposera son dossier le 14 octobre 2019. En avril 2020, les villes présélectionnées seront annoncées. En mai-juin 2020, les villes présélectionnées seront auditionnées. En juin 2020 sera annoncée la ville vainqueur pour l'année 2022.

Suite à la concertation, nous avons réuni 130 contributeurs, ici, à l'Hôtel de Ville, pour une suite de la concertation Parlons climat, pour des ateliers thématiques, dont un qui avait pour thématique la nature en ville. Suite à cet atelier, qui s'est tenu le 25 mai, nos concitoyens ont fait des propositions très précises, entre autres :

- Développer des espaces verts pour une répartition diffuse et homogène, afin de favoriser la faune et la flore ;
- Réaliser un recensement des corridors verts ou coulées vertes reliant les grands parcs, ainsi qu'un inventaire des zones végétalisables prioritaires pour la lutte contre les îlots de chaleur urbains ;
- Assurer la présence d'un espace vert à moins de 5 minutes à pied de chaque Lyonnaise et Lyonnais ;
- Mettre à contribution les entreprises et les promoteurs immobiliers pour que la place du végétal soit favorisée dès la conception des projets ;
- Faciliter l'implication citoyenne dans la végétalisation ;
- Proposer des formations avec les agents des espaces verts ;
- Consulter au cours des projets d'aménagement ;
- Mettre en œuvre des permis de végétaliser avec le support des services techniques ;
- Favoriser les arbres à feuilles caduques pour permettre une meilleure évaporation l'été et pour laisser passer de la lumière l'hiver ;
- Une priorité à la végétalisation de la Presqu'île, qui était une demande urgente.

Une cartographie a été faite au cours de cet atelier nature en ville et l'on voit tous les secteurs que les Lyonnais souhaitaient voir végétalisés en priorité. Nous pouvons voir que la Presqu'île nord fait partie de ces priorités absolues.

Un plan nature en ville va donc être proposé à nos concitoyens. Le but est de se réapproprier l'espace public grâce à des expérimentations (piétonnisation, événements, aménagements paysagers éphémères ou pérennes), mais également de permettre un focus sur la Presqu'île. Nous avons décidé de lancer une nouvelle consultation citoyenne pour une expérimentation – je dis bien une expérimentation – de 18 mois. L'objectif – c'était demandé par nos concitoyens – : créer des îlots de fraîcheur et des espaces de convivialité grâce à la végétalisation de certains axes.

Cette concertation a eu lieu du 6 au 28 juin via la plateforme numérique. Trois grandes thématiques de contribution ont été proposées aux Lyonnais :

- Quelles attentes autour d'une Presqu'île plus végétalisée ?
- Selon vous, quelle pourrait être la place donnée aux piétons demain sur l'espace public sur la Presqu'île ?
- Comment mieux réguler la circulation tout en facilitant le commerce rue Édouard Herriot ?

Le numérique, c'est bien, mais nous ne mettons pas le présentiel de côté et nous avons organisé, entre autres avec mes collègues Alain Giordano et Fouziya Bouzerda et les services de la Ville, de nombreuses réunions, avec des associations de commerçants, les 14, 18 et 21 juin, avec les conseils de quartier et les CIL du 1<sup>er</sup> arrondissement le 25 juin, avec les conseils de quartier et les CIL du 2<sup>e</sup> arrondissement le 27 juin, et avec l'association la Ville à Vélo le 27 juin.

Le bilan de cette concertation sur la Presqu'île est le suivant. La participation a été massive sur les trois semaines, puisque nous avons eu plus de 10000 visites sur la plateforme numérique. Si nous faisons un ratio par rapport aux autres concertations, qui ont duré beaucoup plus longtemps, nous en serions environ à 25000 visites sur la plateforme numérique. Nous avons eu 1300 abonnés à la consultation. Nous avons eu 957 contributions sur la discussion sur la végétalisation, qui s'est ouverte le 6 juin. Nous avons eu 311 contributions sur la discussion « fluidifier la circulation », ouverte le 17 juin. Les profils représentés étaient multiples et variés. Nous avons eu des riverains, des commerçants, des promeneurs habituels de la Presqu'île.

Je vais redonner la parole à mon collègue Alain Giordano pour vous parler des résultats.

**M. GIORDANO Alain**, rapporteur : Merci, Jérôme.

Il était indispensable de resituer le sujet sur le plan de la démocratie locale et de la demande. Il s'agit bien, tu l'as dit, d'une expérimentation

évolutive et non pas d'un projet, destinée à répondre à une demande des habitants.

Cette demande était plus globale. Elle nous a accordé d'ailleurs quelque crédit sur tout ce que nous avons fait. Je vous parle souvent de la quantité des espaces verts que nous avons engagés et créés. Ils sont importants : 30 hectares en cinq ans. La qualité également, puisque nous avons été la première ville à être sur zéro phyto en France. La proximité, avec notre souhait d'être au plus près des habitants.

Là, la demande était d'agir vite sur le cœur de ville, très minéral. Nous avons le choix entre :

- Différents bacs clairsemés que nous pourrions installer. Je sais que cela m'a été signalé en Commission et justement d'ailleurs, puisque j'ai fait supprimer ces bacs clairsemés. Cela a été un de mes premiers travaux sur la ville en expliquant pourquoi ;
- Créer un effet de masse et c'est ce que nous allons essayer de faire ici et que je vais vous expliquer.

Sur ce slide, vous voyez les deux axes, Brest et Herriot, qui ont été sélectionnés, évidemment avec beaucoup d'ambition, car ce sont les axes les plus minéraux et au centre de la ville, avec une possibilité d'agir avec tout notre projet Presqu'île, sur les places d'Albon et Saint-Nizier. 2 000 mètres carrés végétalisés en centre-ville, 100 nouveaux arbres installés, relier la place Terreaux à la place Bellecour par une trame verte, redonner une dimension paysagère aux artères centrales.

Ensuite, c'est inmanquablement toujours le problème. Nous arrivons sur la voirie. Il faut donc une meilleure régulation des flux de circulation sur cette zone et sur la Presqu'île. Le slide suivant donne la situation actuelle que vous connaissez, c'est-à-dire un trafic assez anarchique sur ces deux artères, avec des rodéos la nuit et des gymkhanas, le jour, les livraisons sur la voie de la navette. La situation actuelle fait état de conflits d'usages et 57 % de l'espace public dédié aux voitures, à la circulation et au stationnement. Notre volonté est d'enlever du gris sur cette voirie, enlever un tiers du gris et une partie du stationnement. Je reviendrai ensuite sur ce stationnement.

- Premier point : renforcer la place du piéton et de la végétalisation. 30 % de la chaussée sera proposée en espaces verts au sein du périmètre.

- Mieux réguler les flux liés à l'activité commerciale sur la rue Édouard Herriot est le deuxième point, avec les flux d'approvisionnement et les flux de particuliers. Nous sommes actuellement en étude et recherche de solutions, pour savoir quelle solution nous allons retenir, parce que nous avons eu des propositions des associations de commerçants.

- Troisième point : renforcer les pratiques vertueuses de consommation sur la Presqu'île, puisque 38 % utilisent la marche à pied pour réaliser leurs achats et 34 % utilisent les transports en commun sur nos 1 600 bus qui transitent sur la rue de la République et bien sûr notre métro.

Historiquement, nous sommes sur une ville centre qui, depuis maintenant 1 000 ans, s'est construite contre la nature. Maintenant, il faut regagner cette place et expérimenter rapidement pour poser les premiers jalons d'une végétalisation en Presqu'île.

Premièrement, nous sommes dans un secteur très contraint avec un sous-sol équipé de réseaux. Je ne vous apprend rien. Deuxièmement, il faut faire le lien avec le projet Terrasses Presqu'île, via les places d'Albon et Saint-Nizier.

Sur la circulation, nous n'aurions plus qu'une seule voie, mais un peu plus large, de 3,50 mètres. Nous avons reçu la Ville à Vélo, par exemple. Nous avons un espace suffisant pour créer une piste cyclable, notamment une piste cyclable à contresens. À la demande de la Ville à Vélo, j'ai sollicité la Métropole pour la création d'un axe fort structurant le long de la Presqu'île, à la frange justement de cette expérimentation. Rien n'est définitivement calé, puisque c'est une expérimentation. Nous prenons un tiers de la voirie et nous avantageons le premier mode de déplacement à Lyon qui est le mode piéton.

Le fonctionnement de la navette est maintenu, les itinéraires cyclables sont mis en double sens, la possibilité est offerte de réorganiser les livraisons. J'ai sondé les associations en matière de protection de la biodiversité, qui me disent que l'effet de masse est présent. Nous ne sommes pas sur des bacs, je tiens à le préciser, puisqu'à chaque fois, on me le répète. Cela peut donner l'occasion, et c'est encore un point fort, à de l'événementiel, style Festival des Roses ou d'autres fêtes, comme la Fête de la Courge, voire laisser certains espaces pour des associations comme les Incroyables Comestibles, chers à notre Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement, ou d'autres jardins partagés, chers à Dounia Besson.

Nous avons également le choix de ne rien faire en attendant une étude de deux à trois ans, qui pourrait peut-être nous dire où sont les réseaux, ce que nous pourrions planter en pleine terre. Je suis toujours pour la pleine terre, je vous l'ai dit au début, seulement, là, en pleine terre, nous n'y arriverons pas, nous n'irons que sur certains îlots. De plus, quand vous travaillez sur la terre basse, elle va être piétinée, voire servir aux déjections canines, tandis que, là, en haussant la nature, vous avez une strate basse qui peut être utile. Vous voyez également que nous allons agir de part et d'autre. De l'autre côté du linéaire vert, ce sera plutôt, et là, je vous le concède, des bacs un peu plus gros qui répondront à ce linéaire.

Comme il s'agit d'expérimentation, je précise que ce linéaire peut être redéposé ailleurs ensuite. Nous pouvons imaginer d'autres lieux sur Lyon qui peuvent tout à fait accueillir ce type de dispositif.

Il en va de même pour la rue de Brest. Pour ceux qui s'occupent de proximité, vous savez qu'il est très difficile de maintenir une strate basse écologiquement utile quand vous êtes en pleine terre dans le secteur Presqu'île.

Ensuite, sur les messages, deux mots, nous sommes sur un projet écoresponsable pragmatique et en même temps multiusage participatif. Sur l'aspect écoresponsable pragmatique, vous avez une configuration variée d'arbres et d'arbustes. Vous avez des plantations qui permettent la réutilisation des végétaux et des modules bois. Vous avez également un approvisionnement via notre Centre municipal de production. Je vous précise que ce Centre municipal, qui est extraordinaire, fonctionne en zéro phyto et est le premier à fonctionner en zéro phyto en France. Nous prendrons les végétaux dans ce Centre.

Sur l'aspect participatif, bien entendu en liaison avec les arrondissements, il est tout à fait utile et valable de penser que nous travaillerons sur le Festival des Roses, sur la Fête de la Courge, sur la Fête des Lumières, voire associer des associations pour jardiner, tout cela dans la qualité espaces verts reconnue par la Ville de Lyon.

Je vous rappelle également, si besoin, que notre service Espaces verts, est répertorié ISO 14001 justement parce qu'il a été le premier à interdire les intrants chimiques dans la nature et dans nos plantations. Nous sommes reconnus à cet usage pour avoir un suivi le plus parfait possible de ces linéaires verts.

Le calendrier :

- La délibération, aujourd'hui ;
- La restitution de la consultation numérique, en juillet ;
- Démarrage de l'expérimentation en septembre pour une durée estimée à peu près à 18 mois.

Si nous voulons développer une ville apaisée, il me semble qu'il faut évidemment privilégier les modes doux et surtout la marche. Ce projet colle à cette exigence en proposant des liaisons vertes, objet de cette expérimentation.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire, je vais passer rapidement sur les conditions dans lesquelles vous avez annoncé ce fameux plan de végétalisation de la Presqu'île, cette fameuse « expérimentation évolutive », pour reprendre la terminologie qui a été employée à l'instant.

Des conditions qui se résument par un mot : affolement.

Affolement qui s'explique certainement par la course-poursuite que vous vous livrez désormais avec David Kimelfeld pour savoir qui de vous deux aura le plus joli vernis vert.

Affolement également car nous nous approchons de la période des six mois qui précède l'élection municipale. Or la loi électorale prévoit que, durant cette période de six mois, il est interdit de communiquer sur tout nouveau projet qui n'aurait pas été délibéré avant le 1<sup>er</sup> septembre. Or le Conseil de ce jour est le dernier avant le 1<sup>er</sup> septembre. Il fallait donc tout de suite présenter à notre vote cette délibération aujourd'hui. D'ailleurs, là, je voudrais saluer les services, qui ont dû travailler eux aussi dans la précipitation et l'affolement, mais pas pour les mêmes raisons. Je les remercie d'avoir pu présenter ce support aux Adjointes et aux Maires ainsi que cela leur a été demandé.

Affolement enfin, Monsieur le Maire, car, lors des mandats précédents, vous aviez quelques éléments de bilan à mettre en avant devant les Lyonnaises et les Lyonnais. Je pense par exemple aux berges du Rhône, ensuite les rives de Saône. Je pense au Vélo'v, dans un autre domaine, les Nuits sonores. Mais là, rien, rien vraiment d'excitant à se mettre sous la dent. Rien de vraiment excitant à vendre en termes de bilan aux Lyonnaises et aux Lyonnais, alors, vite, il fallait trouver quelque chose. Et la végétalisation de la Presqu'île fait partie de ce quelque chose de

communication.

Alors, ce n'est évidemment pas satisfaisant, et je pense, en tant que Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, que la Presqu'île, ses habitants, ses commerçants valent bien mieux qu'un projet vite ficelé, six mois avant une échéance électorale.

Ce n'est pas satisfaisant ni en termes de méthode ni en termes de contenu.

Le contenu est confus et il est regrettable de mettre en concurrence présence de la végétalisation en ville avec continuité de voies cyclables, de voies piétonnes, de modes doux ou de transports en commun.

Ce n'est pas satisfaisant non plus car nous ne résolvons pas un sujet, qui est majeur. Il est de savoir quelle fonction nous voulons pour notre Presqu'île, pour notre centre-ville, une fonction qui ne peut être que touristique, qui ne peut être tournée que vers les grandes enseignes, que vers l'événementiel. C'est donc la question de pour qui faisons-nous le centre-ville. Et il y a plein de points d'actualité autour de laquelle notre Ville est silencieuse et n'a pas agi pendant plusieurs années. Je pense aux commerces indépendants. Les commerçants indépendants nous disent aujourd'hui qu'ils ne peuvent pas rester sur la Presqu'île.

J'ai dû encore vous écrire ce week-end, Monsieur le Maire, au sujet de la pizzeria Carlino et je suis ravie de savoir que les services de madame Bouzerda se sont rapprochés de cette pizzeria ce matin, et j'espère vraiment qu'une solution à l'amiable sera trouvée et que nous éviterons l'expulsion de ce lieu après la fermeture du chocolatier Debeaux il y a quelques mois.

Il y a la question de l'encadrement des loyers. Il y a la question de l'encadrement des Airbnb. Tout cela n'a pas été traité pendant des années et ce ne sont pas quelques jardinières, aussi sympathiques soient-elles, qui résoudreont les problèmes majeurs de la Presqu'île.

Si nous voulions quelques îlots de fraîcheur, je vous rappelle que vous aviez l'occasion de ne pas vendre le terrain Bon Pasteur à de la promotion immobilière, de ne pas vendre le terrain de la rue Fabrègue dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement à la promotion immobilière, de ne pas vendre les terrains qui sont vers la place de la Croix-Rousse derrière la Poste à de la promotion immobilière. Bref, ce n'était pas les occasions qui manquaient de garder des îlots de fraîcheur sur la ville.

Nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Remy.

**M. REMY Arthur** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Avant toute chose, je voudrais vous rassurer, je suis toujours pour la végétalisation de la ville, je suis toujours pour l'expérimentation de nouvelles pratiques dans l'espace public. En atteste tout le travail que j'ai mené au cours de ce mandat au sujet de l'aménagement de la place Chardonnat dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Mais que voulez-vous, comparaison n'est pas raison ! C'est pour cela que je m'abstiendrai sur ce dossier, car, au-delà des mots et d'un vocabulaire que vous empruntez à d'autres, vous ne maîtrisez pas du tout ces notions. Donc votre dossier manque cruellement d'ambition et surtout de sincérité. Vous essayez, au travers de cette présentation, dont nous aurions apprécié la présentation lors de la Commission Urbanisme, de vous rattraper tant bien que mal aux branches de l'arbre.

Voici donc, Monsieur le Maire, que vous vous apprêtez pour 600 000 euros à proposer une expérimentation de végétalisation de la Presqu'île. Alors, permettez-moi de décortiquer un peu cette phrase.

Nous avons donc d'abord le mot « expérimentation ». C'est bien, l'expérimentation. Cela permet de tester diverses solutions, de préfigurer des réponses adaptées aux réalités du terrain, mais, pour expérimenter, il faut vraiment expérimenter. Donc une vraie expérimentation en matière d'espace public, cela consiste à tester, grandeur nature, diverses solutions. On se donne une semaine sur cette configuration puis on change, et ainsi de suite. Et ainsi, à la fin du processus d'expérimentation, on tire des conclusions. Votre expérimentation à vous s'arrête à proposer une configuration pendant 18 mois et on concertera en parallèle. Alors, à quoi cela va servir ? Quel est le sens de cette expérimentation ? Quelle est la place au débat quand une seule et unique solution est proposée ?

Ensuite, nous avons le mot « végétalisation ». Là aussi, c'est très bien, la végétalisation en ville. Cela permet de réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain auquel notre ville est particulièrement sujette. Nous ne pouvons pas ignorer ce phénomène après une telle semaine caniculaire. Mais pour que la végétalisation ait un effet sur la température, il est nécessaire de la planter en pleine terre, car ce qui crée l'effet de rafraîchissement, c'est bien le phénomène d'évapotranspiration des arbres. Et vous le savez très bien, parce que vous avez aménagé Garibaldi dans cette intention. D'ailleurs, vous ne le rappelez en début de Conseil. Ce sont bien les parcs, les jardins, qui permettent de diminuer la température en ville.

Il y a donc un non-sens avec ce que vous proposez, à savoir des plantes et des arbres en bac. On n'est pas très loin du concept d'embellissement des villes, concept qui date de l'après-guerre, et j'ai bien noté une sorte de volonté cosmétique au travers de cette citation : « On enlève du gris. » Alors qu'au début de mandat, vous aviez demandé aux adjoints d'arrondissement aux espaces verts de supprimer des bacs et jardinières pour des raisons d'économies, aujourd'hui, grosse reculade, et c'est aux antipodes d'un aménagement respectueux de l'environnement, car les plantations en bac sont très consommatrices d'eau. Toutes les publications en matière d'aménagement urbain vous déconseilleront cette typologie d'aménagements.

Je le disais en introduction, ce dossier manque cruellement d'ambition et de sincérité, car vous juxtaposez des termes à la mode dans l'aménagement urbain sans pour autant comprendre leur substantifique moelle. En revanche, en matière de dépense d'argent public, sur ce dossier, on peut dire que vous êtes ambitieux et sincère. 600 000 euros, c'est le prix du parc Sutter qui devait être réalisé sur ce mandat. Donc, grosso modo, avec cette opération de végétalisation, on ne réalise pas de parc urbain.

Alors, pour 600 000 euros, nous pourrions espérer que cette expérimentation de végétalisation se fasse en lien avec l'expérimentation mensuelle de la piétonnisation de la Presqu'île, proposée par la Métropole de Lyon et c'est à cette condition que les mots que vous employez dans ce dossier retrouveront un sens sur le terrain. C'est en liant la question des espaces verts avec la question des mobilités que ces expérimentations apporteront des réponses adaptées aux problématiques de la Presqu'île (mise en valeur de l'appareil commercial, apaisement de la circulation automobile, au profit du confort pour les piétons).

Conscient de ces questions, Jean-Pierre Bouchard, adjoint à la Vie économique dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, a, au cours de ce mandat, impulsé une politique de piétonnisation des pentes de la Croix-Rousse. Nous voyons dans cette extension à l'ensemble de la Presqu'île une forme de réussite de son projet et nous appelons de nos vœux à ce que ces expérimentations conjointes Métropole et Ville puissent faire le socle d'une vaste réflexion sur la définition d'un cadre de vie apaisé, répondant aux enjeux du réchauffement climatique pour l'ensemble de notre ville et de nos quartiers.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur Brolquier.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Vous nous demandez aujourd'hui d'adopter un projet d'installation de végétalisation de manière partielle et expérimentale pour une durée de 18 mois des rues Édouard Herriot, Chenavard, Brest et Gasparin, en créant des massifs plantés en bac. Votre objectif : convertir 12 % de l'emprise minérale en surfaces végétales.

Monsieur le Maire, les élus de notre groupe se réjouissent de cette conversion au vert. Il était plus que temps, après avoir massivement minéralisé l'hyper centre, de Terreaux à Carnot, pendant 15 ans. Sur ce territoire, votre bilan est implacable :

- Vous avez fait supprimer 80 % des bacs à fleurs de la Presqu'île en cinq ans ;
- Les massifs floraux ont largement été déclassifiés pour coûter moins cher ;
- Vos choix de réaménagement urbain ont été tous ultra minéraux, notamment place des Terreaux, place Louis Pradel, place de la Comédie, place des Jacobins, rue de la République, et, bien sûr, rue Victor Hugo, sans parler de la suppression de 30 % du projet de végétalisation des rives de Saône, par rapport à ce qui a été initialement convenu.

Alors, c'est sans doute le score des écologistes aux Européennes qui a suscité cet élan de green washing purement électoraliste. Depuis des années, Monsieur le Maire, nous vous demandons des plantations d'arbres, lorsque c'est possible, et, si ce n'est pas le cas, comme sur la rue Victor Hugo, l'installation de bacs végétalisés. Vous nous avez toujours répondu la même chose : « C'est trop cher, c'est trop compliqué à mettre en place, c'est trop cher à l'entretien. » Mais subitement, aujourd'hui, à neuf mois des élections, cela devient possible. Personne n'est dupe, Monsieur le Maire.

Dans le même temps, de son côté, la Métropole de Lyon souhaite lancer une expérimentation de piétonnisation de la Presqu'île, un samedi par mois, des Terreaux à Bellecour. Alors que la piétonnisation et la végétalisation sont naturellement et étroitement liées, il n'y a pas, avant ces annonces, l'ombre d'un début de réflexion commune entre la Ville et la Métropole. Pire, le lancement de ces deux expérimentations s'est fait sans que l'autre collectivité ne soit informée au préalable. Comment la Ville peut-elle annoncer des mesures hors de son champ de compétence sans même en parler à la Métropole ? Ce n'est malheureusement que le énième épisode d'une guerre d'égos et de personnes, qui est en train de se transformer en une guerre entre la collectivité Métropole et la collectivité Ville de Lyon. Dans un cas comme dans l'autre, nous sommes en flagrant délit de surenchère électorale. Tout cela va à l'encontre de l'intérêt des Lyonnais et de l'intérêt de la Ville.

D'autant plus que la Presqu'île et ses habitants ont bien assez de problèmes pour en créer de nouveaux, purement artificiels. En effet, depuis 18 mois, la qualité de vie s'y est considérablement dégradée : pollution de l'air, pollution sonore, sécurité, propreté. Les habitants, les commerçants et même les visiteurs subissent de plus en plus ces nuisances devenues quotidiennes. La Presqu'île est parfois le théâtre de scènes surréalistes. Depuis plusieurs mois, un collectif, Presqu'île en Colère, se fait l'écho de ce mal qui ronge petit à petit la qualité de vie des habitants. L'opération « Draps blancs aux fenêtres » lancée la semaine dernière et la mobilisation des quelque 2 000 membres de leur groupe Facebook démontrent chaque jour que ce n'est pas un épiphénomène.

Des solutions ont été expérimentées en multipliant les contrôles de police, le vendredi et le samedi soir, puis en fermant, de 23 heures à 4 heures, l'accès à la rue Édouard Herriot. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'évaluer ces dispositifs avec les membres de l'association Presqu'île en Colère et avec les services de police nationale et municipale la semaine prochaine en Mairie du 2<sup>ème</sup>. Mais nous savons déjà que tous ces efforts n'ont malheureusement fait que déplacer le problème dans le temps et dans l'espace plutôt que de le résoudre.

J'ai par ailleurs proposé l'installation d'un radar de feu à l'angle de Édouard Herriot et de Grenette. Il a été refusé par la Préfecture, par la Sécurité nationale, au motif que la zone n'était pas assez accidentogène. Faut-il attendre un accident grave pour agir enfin ? J'ai aussi demandé, il y a plus de trois mois, l'expérimentation de la vidéoverbalisation sur la rue Édouard Herriot. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Pour revenir à la végétalisation, oui, c'est en effet un élément primordial de la qualité de vie en ville. Et nous sommes très favorables à ce que notre cœur de Métropole puisse être une terre d'expérimentation pour trouver des solutions notamment en ce qui concerne le manque de verdure évident.

Mais, Monsieur le Maire, aujourd'hui, votre projet de végétalisation éphémère de la Presqu'île, qui transpire l'impréparation et la précipitation pose des problèmes pratiques, biologiques, économiques et démocratiques.

Tout d'abord, d'un point de vue pratique, où allez-vous mettre ces bacs à fleurs ? Vous vouliez initialement les mettre sur la voie de bus, mettant ainsi à mal la politique de transports en commun en cœur de la Presqu'île. Depuis la levée de boucliers contre ce projet, vous avez rétro-pédalé. Vous avez fait disparaître de la délibération les mots « emprise du couloir de bus ». Cependant, si vous ne les mettez plus sur les voies de bus, où allez-vous mettre ces bacs électoraux ? La présentation faite tout à l'heure est séduisante, car elle est bien illustrée. En revanche, elle méconnaît complètement les usages actuels de l'espace public, leur fonctionnement, matin, midi, soir et nuit, semaine et week-end.

Ensuite, d'un point de vue biologique, installer des bacs à fleurs sur la voirie en plein mois d'août avec les fortes chaleurs estivales est absolument aberrant. Qu'espérez-vous voir pousser en plantant en août ? Des cactus, peut-être. Et, en bac, il faudra un arrosage manuel quotidien avec une citerne et deux agents. Bonjour les embouteillages ! Car le caractère temporaire des plantations ne permet pas d'amortir un arrosage automatique. Quel gaspillage de moyens ! Et comme les bacs sont situés sur de l'asphalte, quel gaspillage d'eau !

D'un point de vue économique, installer des bacs à fleurs pour 18 mois d'expérimentation, pour un montant de 600 000 euros d'investissement, est tout simplement une hérésie financière. Monsieur l'Adjoint aux Finances, comment avez-vous pu autoriser cette opération ? On vous a connu bien plus pugnace par le passé lorsqu'il s'agissait de demander des efforts aux adjoints ou aux agents de la Ville.

À ces 600 000 euros, il faut ajouter les frais de maintenance, d'entretien, d'arrosage, de démontage aussi, qui vont coûter, selon une première estimation de vos propres services aux alentours de 200 000 euros. Et c'est sans compter les frais de la concertation, avec cette lettre boîtée à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires en Presqu'île. Plus de 800 000 euros d'argent public, c'est donc ce que va coûter votre expérimentation. Alors, à l'heure où vous cherchez des marges de manœuvre dans tous les services, c'est déraisonnable, voire indécent. À ce prix-là, plusieurs centaines d'arbres pourraient être plantées. Il y a encore des possibilités en Presqu'île. Nous préférons de loin cette option quand elle est possible.

Enfin, d'un point de vue démocratique, le 25 mai dernier, un atelier de participation se tient à l'Hôtel de Ville, comme cela nous a été rappelé tout à l'heure. Il demande une végétalisation urgente de la Presqu'île. Huit jours plus tard, quelle efficacité, quelle réactivité, vous annoncez un plan complet et finalisé. Cela fait 18 ans que les élus du 2<sup>ème</sup> arrondissement vous demandent plus de végétalisation, sans une seule réponse de votre part. Quoi qu'en dise Jérôme Maleski, tout cela est de la mise en scène, pas de la vraie démocratie participative. La consultation que vous avez lancée est une fois de plus en trompe-l'œil. Nous le savons tous ici. Les marchés de commande des bacs et des fleurs ont déjà été lancés, les lieux de dépôt quasiment choisis. Malheureusement, c'est votre gouvernance autocratique qui ressort une nouvelle fois.

Vos réunions de concertation ne sont que des réunions de présentation. Les résidents, les commerçants, n'ont pas eu leur mot à dire ou si peu. La Presqu'île mérite tout de même mieux que cela. Un vrai plan nature ne pourra sortir de terre qu'avec une réelle concertation voire une coconstruction avec les acteurs locaux et la Métropole de Lyon. La végétalisation, la piétonnisation sont deux sujets majeurs, qui doivent être pensés dans une vision globale du fonctionnement incluant tous les modes de circulation et tous les usages.

Monsieur le Maire, vous n'avez eu de cesse depuis tant d'années de minéraliser l'intégralité de la Presqu'île. Vous vous rendez compte aujourd'hui qu'il faut la végétaliser. Nous vous le disons depuis maintenant des années de notre retour d'expérience du terrain. Mais vous n'écoutez pas. Votre projet de végétalisation n'est pas économiquement, écologiquement, démocratiquement viable. Nous voterons donc contre ce projet.

Depuis des années, nous vous demandons de planter des arbres, partout où cela est possible. À la Mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement, nous l'avons fait rue Franklin. Nous étudions la rue Émile Zola et d'autres sites. C'est la solution la plus pérenne, la plus durable. Depuis des années, nous vous demandons de végétaliser les murs aveugles de nos rues, afin de remettre de la verdure, d'apporter un peu de fraîcheur en centre-ville. Depuis des années, nous nous étonnons de voir pousser la Confluence et les nouveaux immeubles de notre ville sans plus de toits végétalisés. Depuis des années enfin, nous vous demandons de développer la végétalisation de proximité, notamment en soutenant les initiatives de jardins partagés et le microfleurissement.

Mieux faire respirer la ville passe par la conjugaison de toutes ces solutions, petites et grandes. Saisir la moindre opportunité d'implantation végétale permettra à terme de donner une vraie bouffée d'oxygène qui permettra de mieux faire battre le cœur de notre agglomération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Guillard.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Ministre,

Mes chers collègues,

Il y a huit mois, vous mettiez fin à votre exil parisien afin de consacrer votre temps au service, je cite, « de Lyon et des Lyonnais », Lyonnais dont vous n'imaginez pas – malgré toutes les qualités de vos remplaçants à la Ville comme à la Métropole – qu'ils puissent se passer de vous. Depuis, ils ont pu constater que ce retour n'est pas le long fleuve tranquille que vous espériez. Il est vrai que beaucoup de vos amis – dois-je dire « anciens amis » – ne vous facilitent pas la tâche. S'il n'en reste qu'un, cela devrait se jouer entre Richard Brumm et Roland Bernard.

Alors, face à tant d'ingratitude, vous vous êtes recentré sur vos fondamentaux, sur votre marque de fabrique politique, sur un savoir-faire que vous maîtrisez depuis bientôt 50 ans : les coups de com' et les promesses électorales. J'avais eu l'occasion de détailler longuement ces méthodes lors de votre ré-réélection. Je n'y reviendrai pas.

Pas une semaine ne passe sans que vous ne mettiez le doigt sur un problème et que vous promettiez aux Lyonnais la solution miracle. Insécurité, trafic de drogue à la porte des collèges, manque d'équipements publics, pollution, îlots de chaleur, restauration scolaire, etc., vous pointez une à une les lacunes de votre bilan. Vous seriez en campagne contre le Maire sortant, vous ne feriez pas mieux.

Le dossier qui nous est soumis aujourd'hui vire à la caricature.

En ce début d'été, la situation est un petit peu compliquée. En Presqu'île, la crise couve chez les commerçants, qui ont supporté samedi après samedi la colère des gilets jaunes. Les riverains regroupés de façon spontanée en collectif dénoncent les rodéos qui pourrissent leurs nuits. D'une façon générale, la prise de conscience du phénomène climatique change la donne politique. À moins d'un an des prochaines élections, il faut reprendre la main !



C'est ce que vous faites – ou du moins vouliez faire – en présentant ce dossier de végétalisation éphémère de la Presqu'île. Faisant confiance à vos communicants, vous nous sortez du chapeau un petit projet qui va, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, calmer tout ce petit monde et envoyer un signal fort aux électeurs sur votre fibre écolo. Étienne Tête en est, paraît-il, encore tout retourné !

Très vite, malheureusement, ce projet mal ficelé – il est vrai que votre fidèle nouveau Directeur des espaces verts n'est là que depuis quelques mois et n'a manifestement pas encore pris toute la dimension de cette nouvelle affectation –, très vite donc, ce projet mal ficelé va prendre l'eau :

- Les cyclistes dénoncent d'entrée la suppression des voies cyclables et le danger induit ;
- Les commerçants s'inquiètent des restrictions de stationnement ;
- Les spécialistes vous apprennent que l'utilisation de bacs n'est pas une solution conforme à votre nouvelle ambition verte ;
- Richard Brumm voit 600 000 euros s'envoler, à peine deux mégardes, Michel Le Faou ! Deux fois 370 000 euros ! C'est la nouvelle unité de compte, une mégarde ! Si on prend le compte de Denis Broliquier, on est largement à plus de deux mégardes ;
- Les élus du 2<sup>ème</sup> arrondissement – ayant appris le projet par la presse – dénoncent une fois de plus le manque de communication avec la Mairie centrale ;
- Et David Kimelfeld, dont vous n'avez pas manqué de saluer l'action à la tête de la Métropole lors de votre passage sur Europe 1 hier matin, David Kimelfeld ne voulant pas rester à la traîne sur ce coup politique qu'il n'avait pas vu venir annonce, sans concertation avec la Mairie centrale, une piétonnisation du secteur.

Au milieu de tout cela, Monsieur le Ministre, les Lyonnais, qu'ils habitent la Presqu'île ou d'autres arrondissements, comptent les points. Une lecture attentive des avis laissés lors de la concertation démontre qu'ils ne sont pas dupes de vos intentions.

L'opération de green washing fait flop. Rien d'étonnant à cela, très à la mode dans les années 1990, les méthodes marketing de green washing ou d'écoblanchiment en français ne résistent en général pas longtemps au fact checking, à la réalité des faits. Avant vous, nombre d'entreprises ont fait les frais de cette pratique d'un autre temps. J'ai d'ailleurs hésité à vous apporter un pot de peinture verte et un pinceau qui auraient pu faire à peu près le même effet.

L'urgence climatique et les Lyonnais, Monsieur le Ministre, méritent mieux que cela. Nous nous abstiendrons sur ce dossier.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Le groupe Europe Écologie.

**Mme BAUME Émeline** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette proposition de mise en place de bacs accueillant divers végétaux sur la Presqu'île a déjà fait beaucoup réagir sur Civocracy en amont de nos échanges ici sur au moins trois aspects :

- Sur l'envergure moindre au regard des enjeux de lutte contre la chaleur ;
- Sur l'aspect certes expérimental et éphémère, mais non participatif, c'est-à-dire en dehors des permis de végétaliser que vous pointiez le 15 mai dernier ;
- Et, enfin, sur les lieux mêmes d'implantation gênant ou pas les modes de déplacement alternatifs aux voitures individuelles.

Ces interpellations et suggestions en amont de nos discussions sont, du point de vue des élus Europe Écologie Les Verts, très significatives de l'envie globale d'écologie exprimée par les Lyonnais assez récemment.

Dès le 6 juin dernier, Monsieur le Maire, les élus Europe Écologie Les Verts vous ont interpellé sur deux aspects :

- Le premier aspect sous forme d'une lettre ouverte rappelant le besoin de fraîcheur global, en tout particulier pour les populations vulnérables, puisqu'à ce moment-là, donc début juin, Météo France avait déjà annoncé la canicule que nous subissons à l'heure actuelle ;
- Deuxième point, nous vous avons interpellé sous forme d'un communiqué de presse vous invitant à aller au-delà de cette végétalisation temporaire de fin de mandat en bacs, en considérant globalement les mutations urbaines à provoquer dès aujourd'hui sur la Presqu'île en votre qualité de Maire de plein exercice, pour faire face tant à la chaleur qu'aux pollutions sonores et atmosphériques.

Je reviens sur certaines suggestions :

- En termes de mobilité, limiter dès aujourd'hui à une voie voiture sous le tunnel de la Croix-Rousse dans chaque sens et, par conséquent, limiter aussi les voies dédiées aux voitures sur l'axe nord-sud dans la continuité des aménagements du cours d'Herbouville et ce, jusqu'à Per-rache, mettre en place des remonte-pentes et des navettes fluviales. Je vous indique que, dès 2011, nous évoquions l'ensemble de ces points en cohérence avec les discussions autour de l'arrivée du pont Schumann.
- Deuxième point, accompagner massivement la végétalisation ainsi que l'isolation phonique et thermique. C'est le cas pour Écoréno'v et l'isolation thermique sur l'ensemble des bâtiments. Vous pouviez tout à fait dans le cadre, par exemple, de la décision modificative, intégrer des incitations aux propriétaires. Hélas, nous ne les avons pas retrouvés.
- Troisième point, désimperméabiliser des sols de la Presqu'île et planter des arbres. Vous avez annoncé un plan Arbres. Nous vous proposons de désimperméabiliser les cours d'école, pour les écoles qui le peuvent encore, et le faire dès maintenant, en cohérence avec cette annonce de plan Arbres.

Végétaliser et donner accès à l'eau, parce que, comme l'ont indiqué les orateurs précédents, végétaliser, c'est aussi de l'eau, sont essentiels pour lutter contre la chaleur. Concernant ce bien commun, il y a quelque temps, ici, en Conseil municipal, Monsieur le Maire, mais vous tous ici, chers collègues, vous avez réagi à l'interpellation du groupe ELV et de Christophe Geourjon sur le fait de cesser tous les piquages sur la nappe phréatique. En effet, ce bien commun est une ressource vulnérable en termes de quantité, mais aussi d'évolution de chaleur des nappes. De fait, il ne faut plus imaginer d'avoir recours à cette eau, que ce soit pour des aménagements, mais aussi pour des plantations. L'eau pourtant coule autour de nous, que ce soit la Saône et le Rhône. Toutefois, cette rivière et ce fleuve sont actuellement considérés comme impropres à la baignade pour des questions de sécurité et des questions sanitaires. Alors nous vous proposons, plutôt que de mettre des bacs en place, de faire face aux besoins actuels des habitants et de faire face à notre incapacité à sortir vite des nouveaux équipements type piscine avec des aménagements légers, du type ce qui a été fait sur le bassin de la Villette à Paris.

Enfin, pour terminer, Monsieur le Maire, et je vous remercie pour les quelques secondes en plus, si cette végétation temporaire de fin de mandat est votre solution, face à ce que certains nomment la souffrance climatique, nous trouvons que la facture est trop élevée.

Nous nous abstiendrons et nous vous proposons de regarder plus globalement tout ce qui peut être fait sur la Presqu'île et ailleurs en matière d'écologie, comme nous l'avons indiqué dans un communiqué de presse le 6 juin.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Gay.

**Mme GAY Nicole**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La canicule suffirait à remplacer tous les discours justifiant la pertinence de cette végétalisation. Elle devrait aussi suffire à contredire ceux qui s'y opposent ou s'abstiennent, en les plaçant face à leurs responsabilités. La canicule montre qu'il faut agir maintenant.

Face à des situations aussi extrêmes, toutes les expérimentations de végétalisation et de piétonnisation sont bonnes. Un mandat dure six ans et l'urgence climatique n'attend pas les prochaines élections. Nous voulons agir jusqu'au bout de ce mandat. Jusqu'au bout, nous apporterons des réponses aux attentes et aux demandes des Lyonnais et des Lyonnaises. C'est le postulat de notre groupe et de notre exécutif.

C'est donc une expérimentation qui répond à une première urgence de verdissement de la Presqu'île et de création d'îlots de fraîcheur, et qui donne aussi le temps de penser à un projet de végétalisation et de piétonnisation plus pérenne.

Cette végétalisation d'une partie de la Presqu'île n'est qu'un premier pas pour un plan ambitieux et innovant pour la nature en ville. Cette expérimentation ne sort pas soudainement de nulle part. Elle est le fruit croisé de notre volonté politique et d'un processus de consultation citoyenne.

Notre volonté politique est celle qui nous a animés tout ce mandat, celle d'un ambitieux premier plan d'action Énergie Climat de la Ville de Lyon, le PCET, lancé en 2015, celle de la rénovation énergétique de nos bâtiments, celle du développement des pistes cyclables, des parcs et des

jardins partagés. On peut d'ailleurs féliciter les arrondissements qui, avec les conseils de quartier, les associations, végétalisent des rues, des impasses, et contribuent à tisser les trames vertes et bleues, les micro-insertions florales nombreuses aujourd'hui dans nos arrondissements.

Nous voyons que, pour aller plus loin, ce mouvement structurel engagé par notre majorité pour un développement durable de notre ville peut et doit s'appuyer sur les Lyonnaises et les Lyonnais eux-mêmes.

Ainsi, au printemps 2018, nous avons lancé un groupe de travail sur l'élaboration d'une consultation citoyenne consacrée au changement climatique pour associer davantage les habitants au prochain Plan d'action Énergie Climat 2020-2030. Cette consultation était issue d'un séminaire que nous avons fait avec les adjoints d'arrondissement sur la question des îlots de chaleur et la construction d'îlots de fraîcheur.

À l'automne 2018 a eu lieu une consultation citoyenne numérique Parlons Climat. Il en est ressorti la nécessité de lancer des expérimentations à court et moyen terme, tout en préparant des actions de fond pour les décennies à venir.

Le 25 mai 2019, des ateliers participatifs se sont déroulés à l'Hôtel de Ville pour enrichir notre futur PCET, et la présence des 130 contributeurs avec un milieu associatif très mobilisé a montré la volonté citoyenne d'être associé à un plan d'action volontariste. Les propositions d'expérimentation de végétalisation provisoire des secteurs minéraux ont à nouveau fortement émergé de ces ateliers.

Du 6 au 28 juin, une nouvelle consultation numérique a eu lieu sur la nature en Presqu'île. Nous en tirerons bien entendu les conclusions prochainement, mais il est d'ores et déjà certain que la végétalisation de la ville est une attente forte.

De nombreux lieux de notre ville accueilleraient volontiers une expérimentation comme sur la Presqu'île et notamment, par exemple, Monsieur le Maire du 2<sup>ème</sup>, la rue Victor Hugo jugée trop minérale par certains. Son chantier actuel mériterait plus de végétalisation et un mobilier urbain adapté aux personnes âgées, par exemple, des bancs.

Tout cela renforce la nécessité de cette politique globale et intégrée, mise en place durant ce mandat et qui va être approfondie.

Fin 2019 sera voté le Plan d'action Énergie-Climat 2020-2030, qui portera les actions à mener sur le patrimoine immobilier et le territoire. Celui-ci vise à atténuer le changement climatique, à nous y adapter, en réduisant nos consommations d'énergie, en développant des énergies renouvelables, en végétalisant la Ville et en créant des îlots de fraîcheur (plantation d'arbres, pergolas, murs végétalisés, agriculture urbaine, et les 600 lieux frais sont déjà répertoriés dans une carte mise à disposition des habitants, des visiteurs, des touristes).

Un investissement de 100 millions d'euros est prévu sur 10 ans pour la rénovation énergétique du patrimoine municipal, avec une quinzaine de sites, mais une priorité, Monsieur le Maire, aux groupes scolaires, à nos crèches et à nos gymnases.

Nous travaillons sur la cinquième façade. La Ville s'engage chaque fois que cela est possible à optimiser les toitures des futurs bâtiments municipaux. Un cahier des charges exigeant intègre systématiquement le photovoltaïque, création d'énergie verte et/ou la végétalisation, pour diminuer les îlots de chaleur. La gestion des eaux pluviales est à l'ordre du jour, les potagers. Ce sera par exemple le cas dans la quasi-totalité des nouvelles écoles, sans oublier la végétalisation de nos cours d'école.

Toutes nos politiques publiques doivent s'agréger autour de la transition énergétique et climatique, une transition créatrice d'emplois dans toutes les filières, à même d'accompagner les collectivités dans leurs innovations.

Pour relever ces immenses défis, nous pouvons compter sur des agentes et agents de notre Ville mobilisés et passionnés. La ville de demain ne s'inventera pas dans le cabinet d'un grand urbaniste de génie ou sur l'écran d'un logiciel surpuissant. Nous la construisons pas à pas, tous ensemble, dans le dialogue entre techniciens, élus, professionnels, associations et habitants, en articulant le court, le moyen et le long terme.

Aller trop lentement, c'est obérer gravement l'avenir de notre territoire, mais aller trop vite, c'est diviser la population et braquer les nombreuses personnes qui commencent à prendre conscience des enjeux climatiques.

Nous pensons donc que cette expérimentation est dans le bon tempo.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Sécheresse.

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, Adjoint : Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

Je voudrais d'abord en préalable – je reviendrai sur les aspects abordés par monsieur Broliquier ensuite – rappeler que ce projet de végétalisation de la Presqu'île n'est pas le produit, contrairement à ce que certains aimeraient voir, d'un coup de menton ou d'une sorte de lubie.

Ce projet, qui va rentrer dans la phase active, est le résultat comme l'a dit monsieur Maleski, de la consultation citoyenne « Parlons Climat » qui s'est déroulée à l'automne dernier. Je vous rappellerai que nous sommes le 1<sup>er</sup> juillet.

Ce besoin de plus de nature, clairement indiqué par nos concitoyens, est d'autant plus important qu'il fait consensus, et là, je comprends que cela commence à ennuyer monsieur Broliquier et quelques autres.

Les résidents et commerçants de la Presqu'île, dont vous n'avez pas le monopole – heureusement pour eux –, ont émis le vœu de plus de végétalisation au cœur de notre ville.

Une nouvelle fois, les Lyonnais viennent d'être sollicités afin de s'exprimer, cette fois-ci sur une expérimentation pouvant d'ailleurs prendre diverses formes. C'est ce que monsieur Maleski a reprécisé à l'instant.

Cette seconde phase de consultation, qui s'est déroulée en juin, livre deux grands enseignements, me semble-t-il.

Le premier est qu'elle confirme cette attente de végétalisation, ainsi que la nécessité de réguler la circulation en tenant des nécessités de la vitalité commerciale de la Presqu'île, à laquelle nous tenons tous.

Je ne vais pas revenir sur les choix précisés par mes collègues suite à l'avis de la Direction des espaces verts de la Ville de Lyon, que vous devriez beaucoup plus respecter, Monsieur Guiland. Mais il est clair que les deux objectifs formulés par nos concitoyens seront atteints, même si nous savons que nous devons moduler, secteur par secteur, quartier par quartier, la mise en œuvre d'une végétalisation qui aura également pour conséquence de faire de la Presqu'île un secteur plus paisible.

En vous rappelant, que, pour l'heure, presque 60 % de l'espace public est dédié à l'automobile, s'agissant de circulation comme de stationnement, on comprend l'intérêt de ce projet.

Je veux préciser que le nombre de places de stationnement qui seront supprimées sera par ailleurs limité. Deuxième aspect, ce n'est pas à mon sens le plus secondaire, la création d'une seule voie de circulation complétée par les aménagements nécessaires aux piétons comme aux cyclistes viendra compléter un dispositif visant à restituer de la tranquillité au secteur central de la Presqu'île, tout en assurant un bon accès de la logistique, chose à laquelle ma collègue, Fouziya Bouzerda, est bien entendu extrêmement attentive.

Dans ce même secteur, et certains comme monsieur Giordano ont bien voulu y faire allusion, en réponse aux incivilités nocturnes qui se développent en fin de semaine, nous avons mis en place une présence importante de notre Police municipale, s'appuyant sur un arrêté d'interdiction de circulation sur la rue du Président Herriot, de 22 heures à 4 heures du matin, les vendredis et samedis.

Bien entendu, nous avons eu droit à l'intervention ritournelle de monsieur Broliquier, qui, faute d'informations, se permet de divulguer, mais c'est une de ses spécialités, n'importe quelle forme de faits.

Je voudrais vous le lire, comme cela, ce sera une avant-première pour la réunion que, je crois, vous organisez dans votre Mairie.

27 opérations nocturnes ont été organisées par la Police municipale depuis le 1<sup>er</sup> janvier. 18 fonctionnaires en moyenne ont été présents dans chacune de ces opérations. Je vous rappelle qu'il s'agit d'opérations le vendredi et le samedi, et que les fonctionnaires de la Police municipale ont aussi droit à un peu de repos. Donc ils ont fait des efforts extrêmement importants pour se mobiliser le vendredi et le samedi. Vous avez beau faire la moue, mais c'est ainsi. Mais ne vous inquiétez pas, Monsieur Broliquier, ils ne vous ont jamais vu venir les remercier, les féliciter.

16 000 véhicules ont été contrôlés pendant cette période, 395 verbalisations au code de la route, 71 PV pour nuisances sonores, 17 immobilisations de véhicules, 16 mises à disposition et interpellations, 15 transports au commissariat pour des vérifications, 3 rapports de dédit.

Voilà un peu ce qu'est l'activité de notre Police municipale pendant que vous dormez, Monsieur Broliquier.

Ce bilan, au demeurant impressionnant, donne un état du dispositif que nous avons mis en œuvre, mais je dois vous dire qu'il atteint aujourd'hui ses limites, puisque nous ne pouvons imaginer que, chaque vendredi, chaque samedi, nos policiers municipaux, comme éventuellement la police nationale, pourront être présents de manière régulière sur ce genre de secteurs.

C'est pourquoi Monsieur le Maire a demandé à la Métropole la mise en place de bornes pouvant, à la demande, protéger ce secteur vulnérable, notamment en deuxième partie de la nuit, alors que nos forces municipales sont, de fait, peu disponibles. Ces bornes seront le moyen le plus utile, car le plus performant, pour protéger les riverains de ces troubles.

Voilà, Monsieur le Maire, les quelques éléments que je voulais indiquer à notre assemblée. L'installation, entre autres, de ces bornes reliées au système central de la Métropole, est en matière de tranquillité nocturne le plus sûr moyen de prolonger l'expérimentation de végétalisation qui va être proposée aux Lyonnais.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Kimelfeld.

**M. KIMELFELD David**, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots très rapides.

D'abord, pour dire qu'il n'y a pas de contradiction entre les projets évoqués ici et la piétonnisation de la Presqu'île. Au contraire, je crois qu'il y a une dynamique qui va s'enclencher, entre la végétalisation et la piétonnisation. Et c'est, je crois, au bout du compte, une vision globale qui va s'imposer à nous à travers les expérimentations et la concertation qui va être menée. D'ailleurs, le travail a déjà commencé entre les différents services de la Ville et de la Métropole pour préparer ces phases-là. Et c'est la même proposition que j'ai faite d'ailleurs aux Maires d'arrondissement, que ce soit la Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement ou monsieur le Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement, qui souhaite d'abord et avant tout me voir avant de voir les services, et c'est bien légitime. Et donc je les verrai à cette occasion-là. Je respecterai cet engagement aussi.

Je voudrais simplement dire que je suis toujours un peu surpris, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, de nos amis verts, qui ont toujours du mal à constater quelquefois que les choses avancent. Par exemple, moi, j'attends toujours avec un peu d'impatience, mais j'ai fini d'être impatient, le soutien d'Etienne Tête sur la réalisation du cours d'Herbouville et la décision courageuse que nous avons prise d'enlever plus de 120 véhicules pour faire une piste cyclable et pour y faire un droit végétalisé. J'attends toujours cette intervention. Peut-être qu'elle viendra un jour.

J'attends aussi, enfin je n'attends pas, mais je me souviens, l'année dernière, au moment de la période de canicule, d'un certain nombre de communiqués de presse assassins, légitimes à l'époque, qui s'impatientaient de la mise en place de la circulation différenciée. Et aujourd'hui j'attends toujours avec impatience que vous puissiez, peut-être même discrètement, vous réjouir, peut-être le mot est trop fort, mais en tout cas considérer que nous allons dans le bon sens sur cette circulation différenciée, que nous avons faite de manière extrêmement rapide. Je ne vois rien venir.

Peut-être que c'est parce que, et j'ai entendu l'intervention à la Métropole sur le nœud ferroviaire lyonnais, où vous préférez la voie de surface qui pourrait nous enlever plus d'une centaine d'arbres sur le tracé, alors c'est peut-être une nouvelle façon d'envisager la végétalisation.

Quant à monsieur Guillard, je suis assez surpris, parce que je n'ai pas bien compris le choix, si ce n'est le choix du statu quo. En clair, on ne prend pas de risque. Je crois qu'en matière de piétonnisation, en matière de végétalisation, je suis plutôt adepte du mouvement, d'expérimenter, d'essayer. Je crois que nous avons devant nous un enjeu qui nécessite y compris de prendre ces risques avec l'ensemble de la population. C'est en tout cas comme cela que moi, je considère l'action.

Ensuite, il faut aussi relativiser, parce que, finalement, qui se souviendra dans deux, trois ans, qui a dégainé le premier ? Personne. Personne, parce que le résultat sera là. Ce sera une ville sans doute plus facile à vivre, une Presqu'île plus facile à vivre et qui va répondre, je pense, à l'attractivité absolument nécessaire, réclamée par les associations de commerçants, et vous le savez, les élus du 2<sup>e</sup> arrondissement le savent, les élus du 1<sup>er</sup> arrondissement le savent, et Fouziya Bouzerda qui fait la synthèse de tout cela le sait encore mieux, et une meilleure sérénité des habitants de celle-ci.

Cette initiative, ainsi que l'initiative de piétonnisation, s'inscrit dans le bon agenda.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Giordano, quelques mots.

**M. GIORDANO Alain**, rapporteur : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

De façon générale, cela aura déjà le mérite de mettre le débat de la végétalisation au centre de notre Conseil municipal. Je pense que c'est une bonne chose.

Autant je respecte certaines positions tendant à plus de végétalisation, et je les accueille avec beaucoup de crédit, qui respectent bien entendu le contexte, autant je ne souscris pas au concours d'exagération voire de mauvaise foi sur certaines positions. Je tiens à le dire. Je ne vais pas les cibler particulièrement, mais j'espère que les personnes se sentiront concernées.

Première chose que je veux dire, quand on parle de bacs, il ne s'agit pas de bacs, je l'ai dit tout à l'heure. J'aime mieux l'expression « des bacs aussi sympathiques soient-ils ». C'est déjà un peu mieux. Mais il ne s'agit pas de bacs. Nous avons vraiment un linéaire de 1,4 kilomètre et un effet de masse important surtout pour la biodiversité, je voulais le préciser.

Sur la notion, que je rejoins, de pleine terre, Arthur Remy parlait d'évapotranspiration. L'évapotranspiration est importante. C'est vrai que l'arbre en pleine terre a tout son rôle là-dessus. C'est pour cela, vous le savez bien, que nous avons accéléré sur les quantités d'hectares d'espaces verts livrés, 30 hectares en cinq ans. Vous imaginez tous les arbres que nous installons. Ces arbres sont de l'ordre de 1000 par an qui sont créés et qui apportent leur évapotranspiration, puisque je vous rappelle qu'un arbre équivaut à un hectare de pelouse, soit deux terrains de foot, en évapotranspiration. Donc c'est quelque chose d'important. L'évapotranspiration, je précise que c'est la filtration des polluants et donc rafraîchissement. Nous sommes au cœur du problème.

Je ne veux vraiment pas que l'on retienne aujourd'hui sur l'expérimentation que nous sommes en train de vous présenter... Il n'empêche qu'aujourd'hui, sur des dossiers que sont Biodistrict quai Perrache ou PUP Duviivier – Michel Le Faou les présentera tout à l'heure –, il y a 1 million d'euros de pleine terre qui sont mis en place. De façon régulière, à chaque Conseil municipal, nous mettons en place la pleine terre et c'est quelque chose de différent.

Vous avez compris que, là, il y a une contrainte et il y a aussi une exigence. C'est ce qu'a rappelé tout à l'heure notre collègue à la démocratie locale, Jérôme Maleski. Il y a une exigence qu'il faut absolument prendre en compte.

Après, on parle de caricature. Quand on dit « pot de peinture », ce n'est pas un pot de peinture. Si vous mettez un pot de peinture sur l'enrobé, je peux vous dire qu'en termes de rendement, ce ne sera pas du tout le même. Les habitants et les commerçants n'auront pas la même utilité pour ces bacs. C'est une évidence. Je ne veux pas en rajouter sur ce point.

Je terminerai simplement sur des remarques d'Arthur Remy et d'Émeline Baume, qui sont tout à fait justes, et cela a été repris tout à l'heure par notre Président à la Métropole. Il faut évidemment envisager la piétonnisation dans la foulée de ces zones. Il faut mettre les choses dans leur ordre. Piétonniser un espace, je parlais tout à l'heure de voirie grise, je ne vous encourage pas à aller, en tant que piéton, à aller vous balader en ce moment sur les voiries grises, parce qu'en termes de chaleur, ce ne sera pas formidable. Là, sur un tiers de la voirie, nous allons l'occuper justement avec une liaison verte, donc avec un effet tout à fait différent. Les deux choses doivent cohabiter. Il faut avancer. Cela a été dit, les services de la Ville et de la Métropole sont en train de travailler sur cette notion et je pense que nous sommes vraiment dans la bonne direction.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Quelques mots pour conclure ce débat.

D'abord, aurions-nous été tardivement touchés par la grâce et ne nous serions préoccupés des problèmes de végétalisation que six mois avant les élections ? Je vous rappelle que, depuis que nous avons été élus à la Mairie de Lyon et à la Métropole de Lyon, l'un de nos premiers soucis a été de végétaliser la ville.

Lorsque nous avons fait les berges du Rhône, je ne pense pas, Monsieur Brolquier, que vous demandiez à ce moment-là qu'il y ait plus de végétalisation et que de cris n'ai-je pas entendus.

Nous avons ensuite fait les rives de Saône. Je ne vous ai pas entendu pousser des cris d'enthousiasme.

Lorsque nous avons fait Garibaldi, à la place du nœud autoroutier qui s'y trouvait, là aussi, j'ai entendu ici, sur ces bancs, un certain nombre de gens qui disaient : « Mais vous allez empêcher totalement la circulation dans cette ville. »

Je vous rappelle que nous avons réalisé un certain nombre de parcs dans tous les arrondissements, que nous avons fait le clos Layat, que nous

avons fait Sergent Blandan, que nous avons fait le Vallon, que, dans chaque arrondissement maintenant, il y a, comme on l'a dit tout à l'heure, à la fois de grands espaces, mais de petits jardins, et que nous sommes en train de travailler sur les voies naturelles qui permettraient de relier entre eux ces grands espaces. C'est une des grandes directions que nous avons données.

Lorsque nous le pouvons d'ailleurs, nous concevons nos projets comme des projets nature. C'est vrai que, par exemple, place des Terreaux, nous étions tenus par ce qui avait été décidé avec Buren par nos prédécesseurs. Mais lorsque vous regardez le projet qui va être réalisé sur Pradel, vous verrez que c'est un projet très végétalisé.

Lorsque vous regardez les Terrasses de la Presqu'île, cela n'a pas été décidé aujourd'hui, cela a été décidé en début de mandat, vous vous apercevez que c'est mettre du vert au cœur de la Presqu'île.

Alors, oui, nous avons discuté au cours des derniers mois avec un certain nombre de commerçants. Ceux-ci nous ont réexpliqué encore combien était difficile pour eux la période qu'ils venaient de subir. Nous avons décidé avec eux de faire un certain nombre d'événements, événements auxquels vous participiez il y a quelque temps. Vous avez vu qu'ils remettaient des couleurs dans la ville.

C'est avec eux finalement que cette idée s'est décidée après la consultation climat que nous avions tenue. Nous avons dit que c'était peut-être une bonne idée que de reprendre ce que nous avons fait, non pas il y a un an, mais il y a quelques années lors du Congrès mondial des Roses, que de remettre de la végétation dans la ville.

Je crois que tous les Lyonnais ont aujourd'hui encore en tête ce qui s'était passé à l'époque avec la place des Terreaux totalement végétalisée, avec la fontaine des Jacobins recouverte de roses.

C'est cette ambiance-là que nous voulons redonner. Je ne pense pas que cela déplaira aux Lyonnais. Nous ne planterons pas évidemment en août au moment de la canicule, parce que nous avons d'ores et déjà les plantations qui ont été réalisées dans nos propres élevages. Nous avons quelqu'un comme Nicolas Magalon, qui avait travaillé sur les rives de Saône, et qui a pu mettre les équipes en route assez vite, et c'est le projet que nous vous présentons, mais les Lyonnais pourront apprécier en septembre, en octobre, en novembre, en décembre, en janvier, en février, en mars, parce que, partout, nous aurons des plantations différentes. Nous aurons des plantes vivaces qui pourront rester tout le temps, parce que les plantations, vous les avez vues, changeront suivant les saisons. Vous avez vu tout à l'heure un certain nombre d'images que nous avons voulu montrer, parce que la palette végétale que nous allons mettre est une palette extrêmement large, de manière à ce que, chaque fois, il y ait une végétalisation de la Presqu'île. Je crois que c'est ce que les habitants de la Presqu'île, les commerçants de la Presqu'île attendent, mais aussi, plus largement, toutes celles et tous ceux qui viennent à Lyon.

Je mets ce projet aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention des groupes Europe écologie - Les Verts et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et de M. Remy)

(Le groupe Les Indépendants vote contre)

#### **2019/4847 - Lyon 1<sup>er</sup> - Opération Cœur Presqu'île - Requalification des places Pradel, Tolozan et de leurs abords - Approbation d'une Convention de Maîtrise d'Ouvrage unique entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Lancement de l'opération 61002029 « Requalification des places Pradel et Tolozan et de leurs abords » - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-2 Programme 00012**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Pour faire le lien avec votre intervention, nous avons une délibération qui s'inscrit dans le cadre de l'opération Cœur Presqu'île et notamment de la requalification des places Louis Pradel et Tolozan, ainsi que de leurs abords.

Il s'agit ici d'approuver une convention de maîtrise d'ouvrage unique liant la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, qui, je le rappelle, au titre des éléments de programme, vise à améliorer la gestion des flux, notamment l'accès à la place, avec la présence de cheminements modes actifs depuis le pont Morand, de faire en sorte que l'on renforce l'attractivité du site, avec le développement de l'offre commerciale, notamment les rez-de-chaussée actifs, que l'on puisse aussi améliorer l'aménagement des espaces qualitatifs, qui soient ouverts à tous, que l'on fasse en sorte que la visibilité et l'accessibilité du métro soit mise en œuvre, et, enfin, que l'on mette en œuvre une démarche qualitative sur le volet paysager, incluant notamment la présence à la fois du végétal, mais aussi de l'eau, avec le fil d'eau d'ores et déjà existant.

C'est le cadre de cette délibération qui nous lie à la Métropole de Lyon avec un programme de travaux qui se monte TTC à 20 millions d'euros avec une participation de la Ville de Lyon à hauteur de 1 million d'euros.

Cette délibération a recueilli un avis favorable de la Commission Urbanisme.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le secteur du 1<sup>er</sup> arrondissement est en pleine mutation et suscite de nombreuses interrogations et enjeux. Plusieurs questions ont été déposées à son sujet par le Conseil territorial du 1<sup>er</sup> ces derniers mois, comme, par exemple, concernant la place des Terreaux, les problématiques de déplacement et d'usage, la place des commerçants indépendants, l'école Lévi-Strauss, etc. Nous avons nous-mêmes par le biais du Conseil d'arrondissement déposé une question écrite par le passé sur ce secteur.

Nous nous réjouissons donc que le nord de la Presqu'île soit visé et que des opérations d'aménagement et de végétalisation soient entreprises par la Ville. « En raison de sa forte fréquentation d'une part liée à sa situation géographique, ainsi que par son patrimoine historique et culturel, sans oublier sa structuration commerciale, la Presqu'île présente un très fort attrait touristique et attire plus de 11 millions de piétons par an. » C'est ce qu'affirme la délibération que nous examinons.

11 millions, cela en fait du monde ! Des gens qui boivent, se restaurent et ont besoin d'aller aux toilettes. Mais si la Ville se félicite de la hausse de son attractivité touristique, elle oublie que tout ce beau monde va aux toilettes et que nous n'avons pas assez de toilettes publiques dans ce secteur en tout cas. Nos petites rues, nos impasses et surtout les riverains savent combien nos rues sont sales à cause de ce manque de commodités pourtant indispensables. J'attire donc l'attention de tous sur ce sujet ô combien glamour j'en conviens que sont les toilettes publiques dans nos villes. Nous en manquons et la Ville devrait envisager dans ses réaménagements la mise en place de toilettes en libre accès.

Il faut rénover, c'est vrai. Les espaces publics de la Presqu'île sont vieillissants. De plus, les coûts de gestion cumulés ne garantissent plus une qualité de service et une image cohérente avec le rayonnement de ce site. Sur ce sujet, nous sommes d'accord. Ces espaces nécessitent de fait d'être remis en état de manière adaptée et cohérente, dans l'air du temps, avec une revégétalisation efficace afin de créer des îlots de fraîcheur indispensables en cœur de ville. Et on ne parle pas de bacs à fleurs, même si vous ne les appelez pas comme cela, Monsieur Collomb, on parle d'arbres plantés dans la terre, d'herbe, de buissons et de fleurs, bref, d'une vraie végétalisation, pas de ce que nous avons pu voir dans la presse et même ce que nous venons de voir ici, tout en conservant une cohérence de traitement sur le périmètre global.

Dans votre délibération, on peut lire que le rez-de-chaussée de l'annexe de l'Hôtel de Ville est inclus dans le périmètre de l'opération afin de pouvoir améliorer l'accessibilité et la lisibilité de l'entrée du métro et de la Mairie annexe. Ceci permettra également d'envisager une plus grande ouverture au public, notamment par le déploiement de l'offre commerciale.

Excusez-moi, mais « le déploiement de l'offre commerciale dans l'annexe de l'Hôtel de Ville » ? Je m'interroge. Quel type de commerces ? Ne pourrait-on pas plutôt imaginer une Maison des services publics, regroupant tous les services que les Lyonnais ne trouvent plus au cœur de ville ? Cela mettrait en valeur ce site, en tout cas pour les Lyonnais et les Lyonnaises, et permettrait de pallier le manque de services, type TCL, SNCF, Sécurité sociale, centre d'impôts, etc. Le choix est vaste, mais serait de fait plus destiné aux usagers de notre Ville et plus adapté dans une mairie.

En parallèle, afin de dynamiser le commerce, pourriez-vous, comme à Paris, engager une lutte contre la hausse des loyers induite par le Airbnb et par les consortiums qui achètent des pans entiers de centre-ville et poussent les habitants et les commerces historiques à partir loin, où ils

sont encore les moyens de payer ?

Par ailleurs, une de vos précisions me chiffonne. Vous précisez que ces réaménagements du territoire seraient en accès gratuit et ouverts à tous (repos, loisirs, pause déjeuner, etc.) J'imagine que c'est du zèle et que personne n'a jamais envisagé de faire payer aux Lyonnais l'accès aux espaces publics.

Je vous cite la phrase qui me turlupine : « Ces derniers – vous parlez des espaces rénovés – offriront de multiples usages gratuits ouverts à tous. » Vous comprendrez mon étonnement. Depuis quand doit-on être fiers du fait que les espaces publics soient publics ?

Je continue avec le déplacement de la trémie du parking LPA Hôtel de Ville, qui est envisagée afin d'améliorer la gestion des flux. Fort heureusement, la Ville a décidé de tenir compte de tous les modes de déplacement (voitures, jambes, vélos, trottinettes et skates), sauf que revoir les modes de déplacements actifs ne peut se faire sans concertation, Monsieur le Maire, en tout cas pas si vous souhaitez satisfaire le plus grand nombre.

L'usage de ces modes fait de certains Lyonnais des experts sur ce secteur géographique et sur leurs modes de déplacement. L'intégration des quais dans le périmètre d'étude devrait permettre de créer une continuité de cheminement, sauf que, quand on discute avec les gens qui circulent dans ce coin-là, eux disent que votre projet n'est pas le bon. Il faut le retravailler à leurs côtés, de façon plus large et revoir en profondeur les cheminements dits doux.

Je vais terminer par une demande que j'ai déjà formulée ici. Le secteur Terreaux-Hôtel de Ville est accidentogène. Serait-il possible, le temps de redonner une lecture cohérente de cet espace, de trouver des solutions afin que les piétons puissent circuler en toute sécurité dans cette partie de la Presqu'île ?

Je vous remercie et je suis désolée d'avoir dépassé.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Je vais vous rendre un peu de temps.

Simplement, concernant l'aménagement des places Pradel et Tolozan, nous sommes tous d'accord pour dire que la requalification doit permettre un véritable aménagement végétalisé pour compenser le côté minéral de la place des Terreaux, un vrai aménagement végétalisé, pas quelques bacs ici et là, d'où la nécessité en effet de faire un vrai cahier des charges, une vraie consultation et un vrai projet digne de ce nom.

Concernant les abords, cet aménagement doit permettre, mais vous l'avez dit, Monsieur Le Faou, de traiter la question des cheminements, cheminements piétons bien sûr, mais également cheminements des cyclistes. À ce sujet, il est indispensable que cette opération permette de traiter le débouché du pont Morant et d'assurer également une continuité de cheminement.

Ce sera tout. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Remy.

**M. REMY Arthur** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous intervenons conjointement sur ce dossier avec les élus du groupe Europe Écologie Les Verts, car nous sommes étonnés de l'absence de définition d'un programme d'aménagement, absence qui nous amènera à nous abstenir sur ce dossier.

Car, finalement, hormis le déplacement de la trémie permettant l'accès au parking souterrain, qui est un gros point fort du dossier, le cahier des charges de consultation des concepteurs reste assez flou en abordant quelques notions, surtout des notions d'ambiance, sans pour autant porter une vision sur l'aménagement futur des places.

Alors vous allez nous dire, « il faut laisser de la liberté aux concepteurs, architectes ou paysagistes, qui vont intervenir et nous proposer des solutions ». Alors, oui, il faut laisser une place aux concepteurs d'espaces publics pour apporter les réponses les plus justes. Vous prêchez un convaincu.

Mais pour que ces réponses soient les plus justes, il y a la nécessité de définir une vision des places Pradel et Tolozan. Quelles doivent être leurs fonctions dans le maillage des places de la Presqu'île et de notre ville ? À quels usages doivent-elles répondre ? Sont-elles seulement porteuses d'un flux piétons-cyclistes ou souhaite-t-on que d'autres usages s'y agrègent ?

C'est en répondant à ces questions que vous pourrez porter une vision pour ces places, et c'est cette vision future qui doit être le cadre du recrutement de la maîtrise d'œuvre. En d'autres termes, beaucoup plus techniques, nous regrettons l'absence d'un vrai programme d'aménagement qui puisse définir les futurs usages des places Pradel et Tolozan.

Des questions d'usages subsistent dans ce dossier.

D'abord, la question du vélo est insuffisamment traitée. Pourtant, elle est primordiale pour cet espace, car la place Pradel est au carrefour de nombreuses circulations : de la place de la Comédie, de la rue du Griffon, du quai Lassagne, d'où convergent de nombreux cyclistes.

Premier écueil sur cette question, la solution que vous envisagez (le passage par la rue Joseph Serlin) paraît complètement décalée par rapport au développement de la pratique du vélo. On le sait, l'usage cycliste est avant tout guidé par de grandes perspectives. Aucun cycle ne fera un détour si l'aménagement lui offre une traversée plus directe.

Donc, assumons que Pradel soit un carrefour cycliste et aménageons en conséquence pour faciliter la pratique du vélo.

Second écueil, la requalification du carrefour avec les quais est en tranche conditionnelle, alors que c'est ici que de nombreuses difficultés s'accumulent pour la traversée des quais.

Ensuite, le programme d'aménagement ne traite pas du tout de l'équilibre souhaitable entre les piétons et les skateurs. C'est l'une des spécificités de la place Pradel, une pratique du skate urbain. Je ne souhaite pas rentrer dans le débat du pour ou contre cette pratique, mais observons collectivement que cet usage existe, qu'il est apprécié et qu'il contribue à l'appropriation de l'espace public. C'est donc une force pour la place Pradel, une offre qu'il convient donc de maintenir. Mais comment ?

Et, de ce point de vue, le cahier des charges nous dit vaguement qu'il faudra composer, sans préciser les vocations futures. Faut-il séparer les usages ou faut-il les mixer ? On crée un parc de skate spécifique et à destination de qui ? Ou est-ce qu'on propose des rampes qui peuvent servir également d'assise à d'autres usagers ?

Enfin, la végétalisation de l'espace, sa renaturation sont évoquées, sans pour autant être précisées d'objectifs clairs et précis. Il y a la contrainte forte du parking souterrain, qui n'est pas anodine sur cet espace. Malgré tout, nous n'avons pas beaucoup de précisions. Est-ce qu'il y a la volonté d'un jardin, d'un maillage planté ? La présence de l'eau est évoquée dans le dossier, mais, en la matière, ne faudrait-il pas prévoir un aménagement plus conséquent pour permettre une forme de ressourcement lors des pics de chaleur ?

Vous le constaterez, la lecture de ce cahier des charges nous laisse interrogateurs sur l'avenir des places Pradel et Tolozan. Beaucoup de questions restent sans réponse. C'est dommage, car avoir un cahier des charges précis avec un programme d'aménagement, c'est d'abord définir les usages souhaités sur un espace. C'est aussi avoir une vraie capacité d'analyse des diverses propositions fournies lors du concours de maîtrise d'œuvre.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets ce dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention du groupe Europe écologie - Les Verts et de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et de M. Remy).

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Toujours l'approbation d'une nouvelle, là non pas une convention de maîtrise d'ouvrage unique, mais un nouvel objet qui s'appelle une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, dans le cadre de la requalification du quai Perrache. On le sait tous, suite au déclassement de l'axe A6-A7 et sa transformation en voie métropolitaine, il est envisagé la transformation de cette autoroute en véritable boulevard urbain, avec des aménagements séquencés sur une dizaine d'années et avec d'ores et déjà un aménagement préfigurateur de la rive ouest de cet axe, qui va donc longer l'ensemble des aménagements qui sont réalisés d'ores et déjà en termes de construction le long de la Confluence et un peu plus au nord sur la partie historique de Perrache.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu un réaménagement complet de cette voirie, avec une réorganisation du stationnement, qui est aujourd'hui à la fois en épi et en long, donc avec un stationnement qui sera uniquement longitudinal demain, avec une réduction importante du nombre de places de stationnement. Mais il faut aussi avoir à l'esprit que nous avons construit et livré depuis peu un parking de stationnement souterrain de 822 places, qui sert à la fois au secteur de la Confluence et qui servira demain aussi aux usagers du secteur qui voudront ou qui auront besoin de pouvoir s'y garer.

Autre élément important, et cela fait le lien avec l'intervention de notre collègue Alain Giordano tout à l'heure, et notamment sur les plantations en pleine terre : nous allons déployer un nouvel alignement d'arbres le long de cet axe, qui viendra border la rive continue le long des aménagements de la ZAC et, un peu plus au nord, en direction de Perrache. Cela représente la plantation de plus de 80 arbres au total, supplémentaires sur le secteur, et qui montre bien notre volonté d'accompagner les enjeux de transition climatique auxquels nous sommes en ce moment soumis. Ce projet s'insère complètement dans cette logique-là avec une transformation progressive de l'axe A6-A7 en boulevard urbain d'ici une dizaine d'années.

Ce projet a recueilli un avis favorable de la Commission Urbanisme.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Guillard.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Ministre,

Avec ce dossier relatif au réaménagement du quai Perrache, nous actons les premières mesures concrètes consécutives au déclassement de l'A6-A7 devenue M6-M7 lundi dernier.

Les élus du groupe Ensemble pour Lyon approuveront bien évidemment ces travaux de réaménagement qui concernent la partie du quai coincée entre le quartier de Perrache et l'ex-A7 et préfigurent le visage du quai dans son ensemble à horizon 2030, 2040, voire 2050.

Car c'est là, Monsieur le Ministre, la limite de ce dossier. Lors du déclassement de l'A6-A7, nous avons, tant à la Ville qu'à la Métropole, dénoncé vos capacités de prestidigitateur, capable de faire disparaître d'un claquement de doigts quelque 65 000 véhicules sur les 115 000 véhicules utilisant chaque jour cet axe.

Vous nous aviez alors expliqué que :

- Le trafic de transit, soit environ 15 000 véhicules jour disparaîtra de gré ou de force, les habitants de l'Est lyonnais apprécient, puisqu'avec l'abandon du COL, c'est chez eux que le report se fera, quoiqu'en dise monsieur Da Passano à la Métropole ;

- Le reste, soit quand même 50 000 véhicules jour, devra s'évanouir entre covoiturage et transports en commun dans les bus diesel du SYTRAL.

Pourtant, l'État a confirmé qu'aucune réduction de voirie, et donc de trafic, n'interviendra sur l'axe déclassé tant que les solutions alternatives ne seront pas opérationnelles.

Les prévisions des lignes de bus à créer sont aujourd'hui très loin du compte et tout le monde s'entend pour dire que les parkings relais prévus au nord à La Garde comme au sud à Yvours sont totalement sous-dimensionnés.

Une diminution significative du trafic ne saurait être envisagée sans la réalisation du tronçon ouest du périphérique devenu Anneau des Sciences pour mieux faire oublier la longévité de ce projet.

Vous l'avez affirmé à plusieurs reprises ces derniers temps, Monsieur le Ministre, on peut vous reconnaître une certaine constance. Lors de la campagne électorale de 2001, vous aviez promis sa réalisation, sa gratuité et son caractère enterré. Seul ce dernier qualificatif a effectivement été atteint, mais non dans le sens initial d'enfouissement où vous l'entendiez alors. Dommage que vous n'ayez pas tenu cette promesse en 2001. La qualité de vie des Lyonnais en aurait certainement été très différente aujourd'hui.

Réaliser l'Anneau des Sciences est aujourd'hui une priorité. Ceux qui disent le contraire nient la réalité des faits. Pour autant, le temps que vous avez perdu puisque nous sommes sur un tracé qui remonte aujourd'hui aux années 90 laissera à votre successeur une tâche très complexe : réaliser en priorité cet équipement lourd, dont le montage financier est compliqué.

Reporter au lendemain ce que l'on peut faire le jour même n'est jamais bon. Vous nous en donnez une belle preuve.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Tête.

**M. TÊTE Étienne** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Quelques observations préliminaires. Il est vrai qu'avec le réchauffement climatique, tout le monde se sent une âme d'écologiste un peu nouveau. Et c'est vrai que les prosélytes finalement veulent égaler les écologistes.

D'abord, quelques remarques pour répondre à monsieur David Kimelfeld, qui nous reproche, nous, les Verts, de ne pas vous donner suffisamment de bons points quand vous avancez du bon côté. Alors, j'avais un moment d'hésitation, parce que je n'avais pas envie d'être le professeur vis-à-vis de l'élève. Cela aurait été un peu désobligeant. Mais, surtout, je crois que notre volonté opère une grande différence. C'est que nous, nous ne mesurons pas les traitements, nous mesurons les guérisons. Et qu'aujourd'hui l'on soit à l'étape de certains traitements intéressants ne prouve pas encore que nous sommes guéris.

Sur le fond, puisque c'était le nœud ferroviaire, nous voulons avoir une approche globale, tant sur les coûts économiques qui nous permettraient d'avoir d'autres solutions et de mieux dépenser l'argent que sur, par exemple, les enjeux de la nappe phréatique qui pourraient être atteints.

Alors, maintenant, dans ce dossier, évidemment, nous abordons et notre collègue l'a déjà fait les vrais enjeux de ce qu'il y a derrière ce dossier, c'est-à-dire est-ce que l'on va réaliser, oui ou non, l'Anneau des Sciences. Et j'aimerais, au-delà de la question qui est évidente que nous sommes opposés à ce projet, vous amener à réfléchir peut-être différemment. Qu'est-ce qu'on observe aujourd'hui ? Il n'y a pas un seul jour où les analyses des écologistes ne sont pas confirmées. On vit évidemment une canicule, mais il y a quelques semaines, on entendait que 2 milliards de tonnes de glace avaient fondu au Groenland, et tous les jours, vous avez des événements de cette nature.

Alors, qu'est-ce qu'on a dit, au niveau gouvernemental, et notamment le ministre de l'Écologie, sur nos objectifs pour respecter les enjeux climatiques ? Diminuer de 40 % le recours aux énergies fossiles d'ici 2030. Il faut donc regarder ce que cela signifie. Or, aujourd'hui, nous n'avons encore avancé sur rien en matière de transports à l'échelle de la France. Le transport individuel de voyageurs est de 757 milliards de voyageurs-kilomètres en 2017. Il était de 728 milliards en 2002. Aucun progrès sur les 15 dernières années. Les véhicules particuliers, ils étaient en 2004 de 13 500 kilomètres par voiture particulière. Cela avait un peu baissé en 2012. Aujourd'hui, nous avons une reprise et nous sommes exactement au même niveau. Il n'y a eu encore aucun progrès.

Quand on regarde toujours les chiffres officiels du ministère des Transports, l'évolution du transport intérieur par mode, là aussi on s'aperçoit que les véhicules particuliers sont toujours en hausse, nonobstant la montée (salutaire) des transports par voie ferrée. Cela veut dire que ce n'est pas une alternative. L'augmentation permanente de la mobilité aboutit à ne rien gagner sur la « bagnole ».

Le transport terrestre de marchandises est encore plus catastrophique, parce que le ferroviaire s'écroule entre 2002 et 2017 et continue à augmenter.

Que dit le gouvernement, notamment dans sa programmation pluriannuelle de l'énergie (ministère de la Transition écologique) : « L'évolution souhaitée pour le secteur des transports est une baisse de 20 % entre 2017 et 2018. » Nous pouvons, toujours en approfondissant l'analyse, regarder – c'est là qu'on aboutit à quelque chose d'intéressant – comment faudrait-il réaliser nos objectifs à l'échelle de 2050 par l'ensemble des

gens qui réfléchissent, et j'ai pris simplement le scénario négaWatt. Pour aboutir à cet objectif, des kilomètres de véhicule par habitant, il faudrait diminuer de 35 % le déplacement des voitures entre 2015 et 2050. 35 % de voitures en moins qui roulent, c'est cela, l'objectif. Or, pour aboutir à cet objectif, quelle est l'utilité de nouvelles routes ? Nous avons bien suffisamment de routes aujourd'hui pour qu'en 2050, nous ayons 35 % de voitures en moins. Si nous décidons aujourd'hui de mettre des routes supplémentaires, nous sommes en totale contradiction avec ces objectifs.

Et là, on est dans la grande contradiction. Lorsqu'on lance le projet, notamment de l'Anneau des Sciences, on veut qu'il soit rentable, alors de deux choses l'une :

- Ou il y aura les voitures annoncées dans l'Anneau des Sciences pour le rentabiliser, et cela veut dire que partout on n'aura pas l'objectif de 35 % et que partout le réchauffement climatique sera encore pire ;

- Soit on a réussi l'objectif des 35 % de moins, annoncé par le gouvernement, et alors il ne sera pas rentable, puisqu'il sera au mieux dans 15 ans.

Donc on voit bien qu'on est en pleine contradiction par rapport aux objectifs.

C'est pour répondre à nos contradicteurs, qui nous expliquaient « oui, mais alors, qu'est-ce qu'on va faire des fameuses voitures qui vont disparaître ? » Eh bien, cela fait longtemps que le Laboratoire d'Economie et des Transports, dans le début des années 90, c'était monsieur Bonafoux, qui, à l'époque, rédigeait le système (incompris, 3'10'06), et qui avait parfaitement démontré que, plus on créait de voiries, parce qu'il est plus facile de prendre sa voiture, plus les gens reprenaient leur voiture jusqu'à l'état de congestion où ils s'arrêtaient de la prendre. Au contraire, les restrictions de trafic avaient un effet tout à fait positif, que vous indiquait d'ailleurs ma collègue, en disant qu'il y a un effet de disparition. Oui. Il y a un effet de disparition, parce que les gens auront plus de facilités à faire d'autres choix modaux si on met des restrictions de trafic et des objectifs forts en transports collectifs.

Mais retenez bien cette chose, si on ne retient qu'une seule chose, c'est qu'on ne peut pas à la fois dire que je veux 35 % de voitures en moins en 2050 et à la fois j'ai besoin de l'Anneau des Sciences. C'est une totale contradiction.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Hobert.

**Mme HOBERT Gilda** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

En cette séance estivale, nous constatons, non sans plaisir, que le cœur de Lyon, de la Presqu'île de Lyon, est à l'honneur dans l'îlot d'activité et de vie que constituent les quartiers Perrache, Sainte-Blandine et Confluence.

Nous nous réjouissons que la requalification du quai Perrache soit relancée. La période caniculaire que nous traversons lui confère une dimension plus importante encore. L'urgence climatique nous dicte d'agir pour améliorer tout ce qui contribue au respect de l'environnement, en particulier en zone urbaine, et c'est ce à quoi s'attache la Ville de Lyon.

Les Lyonnais savent combien il était important que nos interventions rapidement sur cet axe majeur, depuis le déclassement de l'ancienne autoroute. Et, à défaut de guérison totale, chers collègues, engageons quelques actions curatives.

La requalification de cet axe majeur A6-A7 à l'échelle nationale et européenne est indispensable. Tandis que l'aménagement de la deuxième phase se poursuit, les constructions se multiplient, assorties de nombreux équipements publics.

Nous souhaitons insister sur plusieurs points.

En matière de déplacements, nous nous félicitons qu'enfin cette ancienne autoroute A6-A7 poursuive sa transformation, de Limonest à Pierre-Bénite. 16 kilomètres sont ainsi réaménagés en boulevard urbain, où la vitesse est désormais limitée à 70 kilomètres par heure.

En matière d'aménagements, les voiries devraient être progressivement réorganisées, afin de permettre la création de pistes cyclables et des linéaires apaisés pour les piétons, où chacun circulera, plus en sécurité.

Au-delà, à terme, la circulation sera progressivement réduite de 120 000 véhicules jour à 70 000, il le faudra bien, avec, à l'horizon, la réalisation de l'Anneau des Sciences.

En matière environnementale, nous sommes très heureux que les plantations d'arbres aient débuté. Les premiers arbres ont fiché leurs racines sur le terre-plein central et sur les bas-côtés. Différentes variétés d'arbustes et conifères contribueront à un environnement apaisé, agréable, et donneront une part belle à la nature. Ils participeront de plus à la création d'îlots de fraîcheur. Ils viendront enfin s'ajouter au développement de nouveaux espaces verts.

L'aménagement de 3 hectares dans l'îlot du champ, de 1 hectare du jardin Erevan, sans oublier la trame verte déjà créée reliant la pointe du Confluent au pont Kitchener, permettent aux Lyonnais de profiter d'îlots de verdure, de fraîcheur, très arborés ou composés de jardins aquatiques face à la Saône. Il en sera de même demain côté Rhône au sein du champ.

Lutte contre la pollution, qualité de l'air, vie urbaine plus sereine, agrémentée d'une part de nature, chacun a pris désormais conscience de ces nécessités. Des nécessités qui répondent particulièrement aux aspirations de notre groupe qui votera très favorablement ce dossier.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Juste quelques mots pour Étienne Tête.

D'abord, sur la réflexion globale, moi, je suis d'accord pour constater qu'en France, le ferroutage s'effondre. Mais on ne peut pas être pour le développement du ferroutage et en même temps être contre le Lyon-Turin, parce que cela veut dire que, ce que l'on ne fait pas en ferroutage, on le fait effectivement avec les camions dans les vallées alpines. Et quand on compare la façon dont fonctionnent, par exemple, les transports entre l'Italie et la Suisse et entre la France et la Suisse, on s'aperçoit que, d'un côté, parce qu'il y a du ferroutage, on a 90 % des marchandises qui, effectivement, sont sur le fer, et qu'en France, on n'a quasiment rien.

Donc, quand on parle du NFL, c'est un problème effectivement climatique également. C'est parce que nous réaliserons cela que nous réussirons à faire le transfert du camion sur le ferroutage.

Sur le reste, moi, je pense que la science aujourd'hui permet de donner un certain nombre de solutions. Par exemple, nos amis allemands ont construit beaucoup d'éolien. Mais, comme vous le savez, les pâles, au bout de quelque temps, s'usent. Vous savez ce qu'ils en font des pâles ? Ils les enterrent ou ils les brûlent, ce qui n'est pas fortement écologique.

Quand vous regardez Solvay, par exemple, chez nous, ils produisent une résine nouvelle qui, demain, sera entièrement recyclable. Cela veut dire que, quand on fera de l'éolien, avec la science de demain, on aura un lien entre l'entreprise et l'écologie. Je pense beaucoup que la recherche nous permettra demain de résoudre un certain nombre de problèmes.

Quand vous dites en 2050, 2050, c'est dans 30 ans. Projetez-vous 30 ans en arrière et vous verrez le changement de la société. Regardez ce qu'est le numérique aujourd'hui et ce qu'il était 30 ans en arrière. Vous vous apercevez qu'on fait des bonds absolument extraordinaires. Sur les voitures, les nouveaux constructeurs ne travaillent plus même sur l'électrique, ils travaillent sur l'hydrogène. Donc cela veut dire que les problèmes de demain vont se poser dans des termes totalement différents. Penser demain à l'aune d'aujourd'hui, c'est se tromper totalement sur ce que sera la civilisation de l'époque. Quand vous voyez aujourd'hui qu'on en est à des déplacements de drones, etc., il faut imaginer qu'il va y avoir des bonds considérables et qu'on résoudra un certain nombre de problèmes qu'on ne sait pas résoudre aujourd'hui. Regardez quelque chose comme Navya, c'est expérimental, mais, demain, du Navya, vous en aurez partout, parce qu'on pourra terminer là où ne peut pas mettre des bus et où donc les gens prennent leurs voitures, on pourra mettre des navettes comme cela et les emmener au plus près de chez eux. Donc, la société va être totalement transformée.

Alors, moi, oui, je suis pour l'A432 pour éloigner les circulations de l'agglomération et l'Anneau des Sciences pour pouvoir faire un boulevard apaisé le long du Rhône.

Applaudissements.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert)

**2019/4854 - Lyon 7e - Requalification des voiries du Biodistrict - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Lancement de l'opération 67011001 « Requalification des voiries du Biodistrict » - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-2, Programme 00012**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Juste pour rajouter en complément, notre collègue Étienne Tête oublie aussi l'augmentation du nombre d'habitants sur la région, qui générera aussi une augmentation des flux.

La délibération concerne la requalification des voiries du Biodistrict, avec l'approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole et la Ville de Lyon. C'est une opération qui permettra aussi une requalification de ce secteur avec la plantation d'un nombre d'arbres assez conséquent.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Rivoire.

**Mme RIVOIRE Françoise**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Dans le cadre de ce projet de requalification des voiries du Biodistrict de Lyon, nous intervenons ce jour afin de rappeler notre attachement au développement de Gerland, des sciences du vivant, des biotechnologies, de la santé et à la qualité de vie à Lyon.

Pôle de compétitivité à l'échelle internationale et européenne, projet majeur au sens où Gerland rayonne et concentre une centaine d'hectares d'opérations d'aménagement et d'initiatives publiques et privées, parmi lesquelles Sanofi, Boehringer, Aguetant, Institut de Recherche technologique BIOASTER, Centre international de Recherche contre le Cancer, Centre international de Recherche en Infectiologie, Tony Parker Adequat Academy.

La Ville et la Métropole ont ainsi programmé la réalisation de travaux d'infrastructures publiques permettant d'accompagner et de répondre aux besoins des opérations immobilières, concentrées à l'ouest, livrées ou qui le seront jusqu'à l'horizon 2022.

Soulignons en particulier que cela s'inscrit dans la continuité de la livraison des équipements suivants :

- L'Institut de Recherche technologique (IRT) BIOASTER, livré en 2015 ;
- La réhabilitation de l'École normale supérieure de Lyon et la création du laboratoire M8, livraison 2020 ;
- Du nouveau siège et site de production des Laboratoires Aguetant, site Gerland 2 livré et 2016, et le projet Urban Garden en lieu et place du site historique, livraison 2021 ;
- Le Centre international de Recherche en Infectiologie (CIRI), livraison 2021 ;
- Le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC), livraison 2021.

Par ailleurs, en matière de santé, nous nous réjouissons de l'extension du Centre international de Recherche en Infectiologie, de l'Institut de Recherche technologique BIOASTER, de l'aménagement d'un espace public prévu au droit des bâtiments, et, enfin, de la livraison du Centre de Recherche contre le Cancer et du bâtiment ENS M8. En effet, de très nombreux travaux suivants ont été programmés, parmi lesquels :

- La requalification du passage du Vercors, voie en impasse qui dessert déjà le laboratoire P4, l'Institut de Recherche IBCP, et, à terme, le CIRC. Elle rejoindra ainsi la voie verte qui sera aménagée au droit du CIRC entre l'avenue et la Halle Tony Garnier.
- La création d'une voie verte au droit du CIRC, de l'IBCP et du site du laboratoire P4, entre l'avenue Tony Garnier et la voie modes doux existante au droit de la Halle Tony Garnier.
- La création d'une traversée piétonne sur l'avenue Tony Garnier qui permettra de relier à terme la future voie verte et l'espace public qui sera aménagé au droit du CIRI et de l'IRT.

En termes d'aménagements, notons la requalification de la rue Pierre de Coubertin (au droit du CIRI) et des plateaux pour gérer les traversées piétonnes vers le site Aguetant-Urban Garden, jusqu'à la Cité scolaire internationale (CSI) et au parc de Gerland.

Le programme de travaux et la surface totale à aménager représentent environ 25 728 mètres carrés, selon l'échéancier prévisionnel suivant de 2020 à 2022. L'enveloppe financière de ce programme est de 7 millions d'euros avec une participation de 1 million d'euros, dont 435 927 euros pour les espaces verts, 423 000 euros pour l'amélioration de l'éclairage public, 80 000 euros pour la vidéoprotection et près de 85 000 euros d'études.

Au cours de ce mandat, Lyon a été désignée ville la plus saine de France en matière d'environnement, notre cité dénombant 500 hectares d'espaces verts publics et 230 aires de jeux. Ce projet de requalification du Biodistrict de Gerland s'inscrit dans la continuité du travail déjà engagé, vous l'aurez compris, et renforcera le poids de Lyon dans le monde, puisque nous figurons déjà parmi les dix sites majeurs en termes d'implantations et d'innovations en santé et biotechnologie au monde.

Nous voterons très favorablement ce dossier.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**2019/4856 - Grand Site de Fourvière - Approbation d'une convention de partenariat 2018-2020 entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Rectificatif**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il s'agit d'approuver une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, relative au pilotage de l'opération du Grand Site de Fourvière.

Vous noterez qu'il y a un petit rectificatif dans la délibération. C'est une mention concernant le chapitre budgétaire imputé. Sinon il n'y a pas de modification sur le montant de cette convention.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Brugnera

**Mme BRUGNERA Anne** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Georges Képénékian en a parlé tout à l'heure, mais permettez-moi d'insister sur ce projet patrimonial majeur de notre Ville.

Cette délibération porte sur la signature d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour la direction de projet du Grand Site de Fourvière. C'est un premier pas pour ce projet majeur et c'est une étape importante qui permet d'encadrer la gouvernance du projet.

Au mois de mars 2018, la Ville et la Métropole annonçaient conjointement leur volonté de faire du site de Fourvière un Grand Site de France. Ce label est décerné par le ministère de l'Environnement. Il permet de distinguer des sites d'une grande notoriété et d'une grande fréquentation ayant mis en place un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur, répondant aux objectifs de développement durable.

L'obtention de ce label permettrait une nouvelle reconnaissance de la qualité exceptionnelle du site de Fourvière, après son classement au



patrimoine mondial de l'UNESCO il y a maintenant 20 ans.

Fourvière pourrait ainsi devenir un des premiers, voire le premier, site urbain à obtenir cette distinction.

Cet objectif nous permettra aussi de fédérer les énergies, publiques et privées, autour d'une même vision de l'avenir de Fourvière, premier site touristique de la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec 2,5 millions de visiteurs et qui est en constante augmentation.

Il s'agira de protéger, de valoriser ce patrimoine historique et paysager exceptionnel, avec ses cinq musées municipaux, métropolitains, privés, ses trésors archéologiques, ses monuments et bien sûr la basilique, un des emblèmes de notre ville, une part importante de notre imagier lyonnais, mais aussi ses parcs et ses restaurants gastronomiques.

Il s'agira aussi de permettre une exploitation touristique à la hauteur de ses atouts et en faveur d'un tourisme de qualité, d'un tourisme durable, car Fourvière est également un lieu habité et un lieu vivant. Nous souhaitons avant tout préserver la qualité de vie de ces habitants.

L'ensemble de ces enjeux doivent être considérés dans une approche globale, en mettant tous les acteurs autour de la table et c'est l'objet de cette délibération.

Ce projet n'en est qu'à ses débuts, puisque, d'ici 2020, les enjeux seront définis, un premier plan d'action partenarial sera élaboré, ainsi qu'une vision stratégique à 15 ans.

La Ville de Lyon et la Métropole affichent ainsi une ambition forte pour ce site emblématique, berceau de l'histoire de Lyon, et leur volonté commune de préserver et valoriser la colline de Fourvière, mais aussi d'en faire un site exemplaire en matière de gestion durable, et nous nous en félicitons.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de Mme Granjon)

**2019/4845 - Mise en œuvre d'une gratuité du stationnement durant la période de rechargement sur les installations de rechargement des véhicules électriques**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Je m'étais proposé de faire une courte présentation de ce dossier, étant donné que madame Perrin-Gilbert s'était inscrite, de manière à avoir un échange convenable, mais elle est partie, donc je m'abstiendrai de la présentation.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets le dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**2019/4843 - Lyon 9e - Opération d'aménagement La Duchère quartier de la Sauvegarde - Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial et de délégation de maîtrise d'ouvrage unique entre la SERL, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Lancement de l'opération n° 69018001 « PUP Duchère Sauvegarde et participation au déficit de l'opération » - Affectation d'une partie de l'AP 2015- 1, programme 00016**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

**2019/4844 - Lyon 7e - PUP Duvivier Cronstadt - Autorisation de signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial entre la SCI Berthelot, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, et de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Métropole de Lyon - Adaptation du montant de l'opération 67014001 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00012**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

**2019/4846 - Approbation d'une convention d'application pour l'année 2019, avec l'association Action pour l'Insertion par le Logement (ALPIL) et la Ville de Lyon**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

**2019/4849 - Programmation financière 2019 au titre de la Politique de la Ville - Volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6000 euros en fonctionnement et de 300000 euros en investissement - Autorisation pour solliciter des subventions pour un total de 30000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

**2019/4850 - Programmation 2019 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'État pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon**

(Adopté.)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Plusieurs délibérations, dont une qui est importante, qui concerne l'opération d'aménagement de La Duchère sur le secteur de la Sauvegarde, entre autres, délibération qui a recueilli un avis favorable de la Commission, comme l'ensemble des autres délibérations.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Je les mets aux voix. Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

**2019/4851 - Dispositif de propreté berges de la rive gauche du Rhône entre les ponts Winston Churchill et Pasteur par la Métropole de**

**Lyon - Avenant n° 1 à la convention conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon**

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

**M. GIORDANO Alain**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

---

 COMMISSION IMMOBILIER - BÂTIMENTS
 

---

**2019/4870 - Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux sis 10, rue Neyret à Lyon 1<sup>er</sup> au profit de l'Opéra National de Lyon - EI 01009**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert n'est pas là, donc Monsieur Le Faou.

**M. LE FAOU Michel**, Adjoint : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

**2019/4857 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Les jardins éphémères, sise Maison des associations, 28 rue Denfert-Rochereau à Lyon 4e pour la mise à disposition d'un terrain communal situé Impasse Gord à Lyon 4e**

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

**Mme BESSON Dounia**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération va permettre la création de notre 54e jardin partagé. En effet, le jardinage citoyen, voilà un sujet dont beaucoup de gens riaient et se moquaient voici encore peu de temps, mais qui, pourtant, année après année, creuse son sillon, pour s'inscrire durablement dans notre paysage urbain.

En 2000, nous avons deux jardins partagés, celui de l'association Réseau Santé à la Croix-Rousse, et celui du Centre social du Château à la Duchère. En 2014, nous en avons déjà 35, qui se sont organisés depuis en un véritable réseau, avec une charte coconstruite entre les associations et les services municipaux, et des plaques signalétiques sur chaque site. Nous avons des jardins partagés dans chaque arrondissement aujourd'hui et j'ai travaillé au rééquilibrage d'ensemble pour davantage d'équité territoriale.

Que de chemin parcouru en une vingtaine d'années ! 10 hectares de jardins familiaux et partagés, aujourd'hui, plus de 2 000 jardiniers bénévoles qui entretiennent, gèrent, embellissent et rafraîchissent l'espace public au quotidien. Ce n'est plus du tout anecdotique.

Et, chaque année, nous créons trois ou quatre jardins partagés, pour lesquels je demande systématiquement un diagnostic de la pollution des sols, ce qui génère des coûts parfois très importants, jusqu'à 10 000 euros sur un seul site l'année dernière.

Le jardinage citoyen, ce n'est pas un entre-soi, mais un outil au service des habitantes et des habitants les plus fragiles, dans une dynamique de mixité qui développe le lien social de proximité. Je remercie naturellement Michel Le Faou qui soutient particulièrement la dynamique des jardins partagés dans nos quartiers en politique de la Ville, c'est-à-dire là où ils sont le plus utiles.

Nous avons par ailleurs célébré en 2016 le centenaire de nos jardins familiaux que j'accompagne pour qu'ils progressent aussi vers davantage d'ouverture, davantage de respect de l'environnement, et j'ai travaillé sur tout ce mandat à la rencontre et l'hybridation entre jardins familiaux et jardins partagés.

Ces jardins sont aussi un support privilégié de démocratisation de l'alimentation durable. J'en veux pour preuve les résultats du défi « Famille à Alimentation positive », proclamé la semaine dernière. Les deux centres sociaux qui se sont engagés cette année dans ce défi, avec de très bons résultats, ont aussi développé un jardin partagé, et ce n'est pas par hasard.

Dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, c'est l'Épicerie sociale et solidaire, que j'ai encore soutenue cette année pour animer le jardin partagé de la dalle Rozier, et permettre en particulier aux familles populaires du quartier de jardiner.

Dans tous les arrondissements, la demande citoyenne est de plus en plus forte pour jardiner, mais aussi pour composter, et de plus en plus de jardins partagés deviennent des sites de compostage de quartier, depuis qu'Émeline Baume a entendu ma demande de prioriser les jardins partagés pour le développement des composteurs et je l'en remercie.

De plus en plus de familles ne veulent pas seulement pouvoir accéder à des espaces verts, mais surtout retrouver un lien avec la terre, par la pratique de l'agriculture urbaine, dans un souci d'écologie que nous partageons et que nous soutenons.

Grâce à cette dynamique de coopération, Lyon est repérée en France et à l'étranger comme une des villes les plus dynamiques en matière de jardinage participatif, et je remercie l'ensemble des agents qui s'engagent dans ces nouveaux modes de gestion de l'espace public, au plus près du terrain dans chaque arrondissement.

Je suis convaincue qu'être capitale de la Gastronomie, au XXI<sup>e</sup> siècle, c'est aussi développer la ville nourricière avec les citoyennes et les citoyens.

Nous avons échangé récemment, Monsieur le Maire, sur l'appel à projets qui nous permet de financer l'animation de ces jardins par nos 2 000 bénévoles : 33 250 euros par an, soit environ 500 euros par jardin. Cet appel à projets permet en particulier au passe-jardin d'initier gratuitement chaque année nos jardiniers bénévoles à la permaculture.

Vous m'aviez proposé, Monsieur le Maire, d'augmenter significativement cette enveloppe. C'est un geste de bon sens, que je salue. Il nous permettra de mieux accompagner l'évolution de la demande citoyenne et de montrer que le verdissement de la ville, pour nous, doit prendre différentes formes et ne peut pas se faire sans les Lyonnaises et les Lyonnais.

Avis favorable de la Commission et merci de votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

**2019/4859 - Rénovation des installations thermiques programme 2020 - Opération n° 60021861 - Lancement de la phase travaux du programme 2020 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015- 5, programme 20020**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Il s'agit de la rénovation des installations thermiques programmation 2020, avec une prévision des dépenses à hauteur de 1 million d'euros, comme chaque année. Depuis 2015, notamment sur les groupes scolaires, les travaux de rénovation thermique se montent à 3 152 000 euros, près de 7 millions d'euros pour l'ensemble de nos bâtiments.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Il faut se le dire, en matière de rénovation thermique, vous êtes très loin « d'avoir mis le paquet », comme on dirait familièrement !

Savez-vous que près de 55 % des gaz à effet de serre proviennent de l'habitat urbain ? Visiblement pas, car vous n'avez pas mis les moyens suffisants dans ce domaine tout au long de votre mandat, alors qu'une isolation efficace permet non seulement d'avoir moins froid en hiver et moins chaud en été, mais aussi d'économiser très sérieusement l'énergie.

Jeudi dernier, dans les écoles du 1<sup>er</sup> arrondissement, on relevait 32 degrés. C'est, vous en conviendrez, un peu excessif pour travailler dans de bonnes conditions. Alors que le ministre de l'Éducation nationale, monsieur Blanquer, un de vos amis politiques me semble-t-il, reportait les dates du brevet pour les élèves de troisième, vous ne trouviez pas pertinent de chercher des solutions afin que les gones et les fenottes aient un minimum de confort dans nos écoles.

Et quand madame la Maire du 1<sup>er</sup> a proposé des solutions à l'Adjoint à l'éducation, celui-ci a répondu que l'école n'était obligatoire qu'à partir de 6 ans. J'ai juste envie de dire : quel sens des responsabilités, Monsieur l'Adjoint ! Peut-être une version nouvelle de l'humanisme à la Lyonnaise ? Monsieur Corazzol, les Lyonnais apprécieront !

Il est impératif de faire un véritable plan isolation sur tout le territoire lyonnais et surtout sur le bâti de la ville. Il y a urgence car rien de sérieux n'a été fait depuis la grande alerte de 2003, et, nous le savons, le réchauffement climatique va poser de plus en plus souvent le problème de la chaleur excessive dans les écoles.

Pour information, dans le gymnase Génétty, la température est montée jusqu'à 35 degrés, jeudi, à 18 heures. Il devient plus qu'urgent d'intervenir sur ce bâtiment et sur d'autres. Les écoles ne sont donc pas le seul souci de la Ville en matière d'isolation. Je ne cite que celui-ci, un inventaire à la Prévert me paraît bien inutile, car, dans tous nos équipements sportifs ou presque, la canicule a contraint les clubs à ne pas pratiquer leur activité.

Les Français ont montré, lors des élections européennes, un besoin d'écologie, de verdure, de responsabilité en matière de réchauffement climatique. Pour cela, c'est non seulement la rénovation du bâti, mais aussi des études à réaliser pour augmenter les espaces végétalisés ou encore revoir la place de la voiture dans notre ville. Tout cela est indispensable.

Favoriser l'utilisation des transports en commun est primordial. Je le répète depuis le début du mandat. Ceux-ci sont beaucoup trop chers dans notre agglomération. Même à Nice, une ville pas franchement de gauche, le libre accès dans les trams a été mis en place pour la canicule. Ici, un ticket moins cher, mais malgré tout payant, était en place. Il fallait mettre la main au portefeuille, alors même que la Préfecture, à juste titre, mettait en place la circulation différenciée dans notre ville.

Le libre accès diminuerait de façon efficace le nombre de voitures circulant dans Lyon et donc contribuerait à faire baisser le taux de gaz à effet de serre. Là aussi, il y a urgence à prendre vos responsabilités pour être un élu au service des Lyonnais de tous âges.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

**2019/4868 - Jardins partagés - Conventions avec l'association Les jardins suspendus de Perrache et la MJC Presqu'île Confluence pour les jardins partagés situés sur les toits du Centre d'Échange Lyon Perrache (Lyon 2e), côté Rhône et Saône - Approbation et autorisation de signature**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

**2019/4878 - Construction de serres de conservation - Place Général Leclerc 69006 Lyon - Opération n° 06016012 - Lancement des études préalables, des études de maîtrise d'œuvre et autres prestations préalables, vote et affectation de l'autorisation de programme n° 2015-4, programme 20012**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Il s'agit du lancement des études pour la construction des serres de conservation au sein du parc de la Tête d'Or, études à hauteur de 500 000 euros. L'opération est estimée au global à 2 300 000 euros TTC. Il s'agit de la rénovation et de la préservation des plantes exotiques à Lyon, et ainsi d'enrichir les collections du Jardin botanique. Ainsi allons-nous contribuer à la sauvegarde de 3 500 espèces, patrimoine unique et inestimable dans le premier Jardin botanique de France.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Croizier, avec un amendement.

**Mme CROIZIER Laurence** : Monsieur le Maire,

Lors de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2011, vous expliquiez alors que « les petites serres, nous les rénoverons dès le début du prochain mandat. »

Lors du Conseil municipal d'avril 2013, vous aviez indiqué à monsieur le Maire du 6<sup>ème</sup> que le dossier des petites serres du parc de la Tête d'Or serait, je cite, « un élément central de mon troisième mandat ». Visiblement, nous n'avons pas la même définition du terme « central ». Mais enfin, depuis plus de dix ans que nous intervenons sur ce dossier, je suis heureuse que ce patrimoine immobilier végétal voit un frémissement d'action.

Je ne sais pas si la visite du chef Raoni vous a conduit à une prise de conscience sur la richesse du Jardin botanique du parc, premier jardin botanique de France, cinquième d'Europe et dans les dix premiers du monde, avec plus de 14 000 espèces, dont certaines bien sûr menacées, 60 000 plantes, et des spécialistes connus mondialement pour leur expertise sur certaines espèces.

Or, quelle est la situation ? Depuis plus de dix ans, nous intervenons sur l'état de délabrement des petites serres, sur la sécurité du personnel et des visiteurs. D'autant plus que, dans le même temps, la Ville habille votre absence de motivation sur ce sujet par des études de synthèse, dont une déclenchée en avril 2013, des programmes, une serre provisoire en novembre 2012. Depuis, il suffit d'examiner le tableau officiel des conduites d'opérations de travaux sur la Ville pour constater que le calendrier de rénovation des petites serres est écrit en stand-by et complété de 19 points d'interrogation.

Pourtant, depuis 2003, différentes études ont été conduites et devaient permettre de définir un programme déjà bien structuré. Déjà, en 2010, les petites serres étaient très dégradées. En séance du Conseil municipal, Gilles Buna à l'époque vous laissait d'ailleurs juge de la sécurité du personnel et des services de la DGTB, tout comme les entreprises refusaient d'y intervenir pour des raisons évidentes de sécurité. Filets, complétés par des morceaux de carton et plastique étaient déjà installés de façon provisoire, depuis trois ans à l'époque. 10 millions d'euros étaient prévus à la PPI sur ce mandat, somme que l'on savait a priori insuffisante, mais qui permettait alors d'inscrire cette opération dans le mandat 2014-2020.

Aujourd'hui, dans cette délibération, vous nous proposez de construire une serre de conservation. En effet, nous avons malheureusement déjà perdu 20 % des collections. Il est donc impératif que nous avancions sur ce dossier. Mais ce ne peut être que le début d'un engagement réel dans la démarche de réhabilitation et de reconstruction des serres. Le terme « pourra », indiqué dans votre délibération, est vraiment bien timide si votre détermination est cette fois réelle.

Plus généralement, je souhaiterais élargir le débat, car le parc est, il faut le rappeler, le premier site le plus visité de Lyon avec plus de 3 millions de visiteurs. Si nous ne pouvons que féliciter les équipes du Jardin botanique et zoologique, qui sont passionnantes et passionnées, il suffit de

se promener au parc pour se rendre compte que les bâtiments sont dans un état de dégradation évident. On peut parler de la ferme Lambert, des toilettes, même si de gros progrès sont en cours, de la signalétique, qui ne sont pas dignes de ce site.

Vous savez bien que les grandes serres, elles aussi, doivent être consolidées et vont devoir subir des travaux conséquents, puisque là aussi des éléments de charpente tombent dans ces serres. La grille de la porte proche du lycée du Parc a pris le même virus que la porte principale et est entourée, elle aussi, par une chaussette pour éviter les chutes de métal sur les promeneurs. Et je ne parle pas du reste des grilles.

Entre les grilles et les serres d'ailleurs, le budget filets de protection doit d'ailleurs être conséquent. Je ne vous parle pas non plus du chalet du parc, fermé depuis des années, un coup démoli, un coup restauré.

Certes, le portail principal vient d'être superbement restauré, l'éclairage a été repris sur les allées principales, et plus de 20 millions d'euros ont été dépensés ces dernières années. Mais faut-il attendre à chaque fois que des bouts tombent comme le disait Gilles Buna en 2011 au sujet de la pergola de la grande roseraie pour que nous intervenions ?

Vous n'avez aucune stratégie globale pour le parc de la Tête d'Or. Le problème, c'est que l'absence de choix éclairé conduit à la dégradation exponentielle des lieux et donc au surcoût d'une réhabilitation.

Il est donc grand temps qu'une vraie décision politique soit prise. Posons-nous les bonnes questions et donnons-nous les moyens d'y arriver. La Ville ne peut plus faire seule. Elle doit se tourner vers la Métropole, vers la Région, vers le mécénat ou, comme l'indiquait Gilles Buna à l'époque, il faut qu'on trouve des moyens de financement qui ne sont pas simplement ceux de la collectivité, c'est-à-dire qu'il faut associer des partenaires privés.

Le dossier des petites serres, tout comme le plan stratégique et financier pour l'ensemble du parc de la Tête d'Or, que nous vous demandons instamment, méritent mieux, Monsieur le Maire, que des promesses électorales.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je vais, ce soir, vous charger d'une mission : trouver des partenaires privés. Vous reviendrez nous voir lors d'une prochaine séance de Conseil.

Je mets aux voix ce dossier, en attendant les partenaires.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

#### **2019/4873 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Lyon Duchère AS pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit situés 270 avenue Sakharov à Lyon 9e**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération concerne l'approbation d'une convention triennale entre la Ville de Lyon et l'association Lyon Duchère AS pour la mise à disposition gracieuse de locaux situés avenue Sakharov dans le 9e. Il s'agit d'une convention type que nous réalisons traditionnellement avec nos associations sportives et ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Guillard.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Ministre,

Chers collègues,

Quelques mots sur ce dossier qui est l'occasion de revenir sur la cacophonie à laquelle on assiste depuis quelques semaines à propos de l'AS Duchère.

Je fais un historique rapide : une annonce d'une ambition du club que tout le monde sur ces bancs, je pense, ne peut que louer, avec une accession en Ligue 2 à très court terme. Ce volet sportif ne mérite pas de commentaire, je pense. En revanche, les autres volets de l'annonce, et notamment l'utilisation de l'ancien stade du Matmut sur la commune de Vénissieux, la Plaine des Jeux des États-Unis, annoncée par Mohamed TRIA, avec, en parallèle des projets immobiliers, n'ont pas manqué de faire réagir certaines personnes. Je ne parle pas de Jean-Michel Aulas qui, lui, réagissait plus sur l'aspect sportif, mais je parle notamment des riverains et peut-être du premier concerné, Madame le Maire de Vénissieux, qui apprend elle aussi par la presse que l'AS Duchère a un projet sur sa commune.

Je pense qu'il faudrait quand même rappeler que ce terrain est propriété de la Ville de Lyon, qu'il nous a coûté relativement cher, puisque je rappelle que, pour la sortie du LOU Rugby, on a racheté des installations modulables qui, d'ailleurs, le sont de plus en plus, parce que, régulièrement, certains bouts disparaissent. Je ne sais pas si l'AS Duchère trouvera grand-chose à réutiliser. L'avenir le dira. Je pense qu'il serait bien que la Ville de Lyon reprenne un petit peu la main sur ce dossier et puisse avoir une communication un peu plus structurée et que les élus que nous sommes soient informés des projets qui existent sur ce stade.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je suis assez d'accord avec vous, pour une fois, Monsieur Guillard.

Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

#### **2019/4858 - Lyon 9e - ZAC de la Duchère - Acquisition par la Ville de Lyon à la SERL de parcelles de terrains et remise de volumes - Approbation du modificatif à l'EDDV du 23 septembre 2002 - Modification du bail emphytéotique du 28 novembre 2002 passé entre la Ville de Lyon et la SACVL - 225 - 226 avenue du plateau - EI 09241 - N° inventaire 09241 T 001 - 09241 V 001 - 09241 V 002 - 09241 V 003 - 09241 V 004 - 09241 V 005 - 09241 V 006 - 09241 V 007 - 09241 V 008 - 09241 V 009 - 09241 V 010 - 09241 V 011 - 09241 V 012 - 09241 V 013 - Modification du numéro et du libellé de l'opération 09241001 (ex 09107001) - Programme 00020**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

#### **2019/4862 - Groupe scolaire Alix - Réaménagement phase 2 - 38, rue Smith Lyon 2e - Opération n° 02009540 - Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

#### **2019/4863 - Théâtre des Célestins - Renouvellement du système informatisé du cintre - 4 rue Charles Dullin, 69002 Lyon - Opération n° 02013003 - Lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00005**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

#### **2019/4864 - Lyon 7e - Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Lyon auprès d'Alliade Habitat d'un terrain, comprenant un hangar, issu de la parcelle BK n° 202, situé à l'arrière des copropriétés des 126 et 128 avenue Berthelot - EI 07072 - n° inventaire 07072 T 001-01**

**- Opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 » - Rectificatif**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4865 - Lyon 7e - Acquisition par la Ville de Lyon de la mitoyenneté des murs séparatifs entre les copropriétés des 4-6 rue Claude Veyron et 5 rue du Docteur Crestin ainsi que le groupe scolaire Julie-Victoire Daubié auprès des syndicats de copropriétaires - EI 07016 - N° inventaire 07016 Z 001- Opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions à titre gratuit 2015-2020 » AP 2015-1« Acquisitions foncières 2015-2020 », programme 00020 - Rectificatif**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4866 - Lyon 5e - Renouvellement du bail de droit commun consenti par la Ville de Lyon au profit de l'association AVF Lyon Rhône relatif à la mise à disposition de locaux sis 5 place de la Baleine à Lyon 5e - EI 05 065**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4867 - Lyon 8e - Approbation d'une convention tripartite relative à la gestion des fluides au Cimetière de la Guillotière Nouveau, suite à la mise à disposition de biens immobiliers par la Ville au syndicat intercommunal Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL) et à leur gestion par le Pôle Funéraire Public (PFP)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4869 - Gratuités partielles de frais de location et/ou de captation audiovisuelle accordée à des associations et des organismes divers**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4871 - Approbation de la gratuité de la mise à disposition de la Cour d'Honneur de l'Espace Berthelot sis 14 avenue Berthelot à Lyon 7<sup>e</sup>, au profit de la Compagnie Quart de Seconde pour son projet « Lumières sur les Arts de la Rue » présenté dans le cadre de Tout'Le Monde Dehors les 2 et 3 août 2019 - EI 07 075**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4872 - Lyon 9<sup>e</sup> - ZAC de l'industrie - Approbation d'une convention de mise à disposition anticipée d'un volume à titre gratuit par la SERL afin de permettre à la Ville de Lyon d'entreprendre les travaux d'aménagement intérieur d'un établissement d'accueil pour jeunes enfants situé au sein de l'îlot 2b de la ZAC Nord du quartier de l'Industrie - N° EI 09344 - Numéro d'inventaire 09344 V 001**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4877 - Gymnase Mado Bonnet - Aménagement de locaux et installation d'un bâtiment modulaire - Opération n° 08286004 - Avenue Paul Santy, 69008 Lyon - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1- Programme 00004**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, avec deux rectificatifs qu'il faut que l'on signale. Pour les dossiers 4864 et 4865, qui concernent Lyon 7<sup>ème</sup>, il y a un avis favorable de Madame le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je les mets aux voix.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

---

**2019/4860 - Approbation de la gratuité partielle concernant la mise à disposition entre la Ville de Lyon et l'association Théâtre du Point du Jour pour 2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4874 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l'association Les Grands Concerts, relative à la mise à disposition de la Chapelle de la Trinité sise 29 rue de la Bourse à Lyon 2e - EI 02112 - 2019-2020 - Rectificatif**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4875 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire relative à la mise à disposition en gratuité partielle et pour une durée de trois ans, de locaux situés dans la Villa Neyrand, au profit de l'association Kastor Agile - EI 05079**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4876 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association St'Art Up pour les locaux situés au 5 place Henri Barbusse Lyon 9<sup>e</sup> - EI 09 038**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, sur ces quatre dossiers, avec un rectificatif sur le dossier 4874.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

---

**2019/4861 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 1 rue Desaix à Lyon 3<sup>e</sup> au profit de la Maison pour Tous Salle des Rancy - Ensemble immobilier n° 03025**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

**M. LÉVY Charles-Franck**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, concernant cette mise à profit de locaux pour la Maison pour Tous des Rancy.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

---

 COMMISSION ÉDUCATION - PETITE ENFANCE - UNIVERSITÉ - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE - SPORTS
 

---

**2019/4808 - Dispositif Trait d'Union - Attribution de subventions à divers clubs sportifs - Approbation de conventions d'application**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette délibération concerne l'attribution de subventions à divers clubs sportifs via le dispositif d'appel à projets Trait d'Union.

Pour cette première session, le tissu associatif lyonnais s'est mobilisé, puisque 70 projets ont été instruits par les services et 37 ont reçu un arbitrage favorable.

Je rappelle simplement que, pour cet arbitrage inaugural, le montant total des soutiens alloués s'élève à 140000 euros et qu'il reste encore 95000 euros à pourvoir sur une deuxième session qui va être arbitrée dans quelques jours.

Les axes majoritairement retenus ont été ceux du sport santé, avec plus d'une dizaine de projets construits autour de la promotion de l'activité physique et sportive pour toutes les typologies de public, mais également la mixité hommes-femmes, notamment avec l'ouverture de sections féminines au sein de certains clubs, et le développement du lien social, qu'il soit intergénérationnel ou ancré sur le territoire.

Également, souligner certains projets, qui sont le fruit d'un travail commun, mené par plusieurs associations d'un même territoire, qui permettront de mutualiser des moyens, matériels notamment, sur des actions interclubs.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. J'ai une demande de monsieur Bérat.

**M. BÉRAT Pierre** : Merci, Monsieur le Maire.

Notre Conseil municipal est amené à se prononcer sur les premières attributions de subventions aux clubs sportifs dans le cadre du nouveau dispositif Trait d'Union.

Notre groupe des élus Les Républicains et apparentés va approuver ce rapport, puisque nous soutenons le soutien financier aux petits clubs sportifs, pour lesquels la vie n'est pas toujours un long fleuve tranquille et pour lesquels l'engagement de bénévoles sert l'intérêt général, en rendant possible des activités utiles pour la forme physique, la convivialité de notre cité et la formation de notre jeunesse.

À l'occasion de ce rapport, j'aurai toutefois une remarque et une interrogation.

La remarque porte sur les critères que vous avez posés dans la délibération de janvier 2019 créant le dispositif Trait d'Union. Des critères censés viser à sélectionner les projets proposés par les associations en fonction de leur caractère innovant par rapport à de grands objectifs de politiques publiques : la mixité femmes-hommes, l'insertion des publics fragiles, les actions écoresponsables et d'autres encore.

J'avais alors fait remarquer que ces critères étaient peut-être un peu étroits et qu'il était dommage qu'il ne soit pas possible via Trait d'Union d'aider des clubs tout simplement pour leurs innovations ou leurs efforts dans leur activité sportive, cœur de métier, car, comme je l'ai dit, j'ai la conviction que l'objet social des petits clubs répond déjà en tant que tel à un intérêt général pour la collectivité.

Monsieur Cucherat, Adjoint aux Sports, avait alors répondu assez sèchement à cette ouverture et à notre proposition d'amendement.

Je constate aujourd'hui que, pour certains projets retenus, il est difficile de voir en quoi ils remplissent au moins l'un des critères de votre délibération. Il semble bien que certains ont été retenus uniquement pour leur intérêt sportif.

Alors, je ne le conteste pas, puisque j'appelais à une telle vision large, mais je fais juste remarquer que, d'une part, cela ne valait pas les propos incisifs de monsieur Cucherat en début d'année, puisqu'il se range à notre position finalement. D'autre part, on peut quand même souligner qu'il est dommage d'inscrire des critères si c'est pour ne pas les respecter. C'est un peu un mal français. On pose beaucoup de règles, mais on ne les applique pas par la suite. Si vous élargissez la vocation de Trait d'Union, autant le dire dans le règlement, ne serait-ce que par équité entre les clubs.

Mon interrogation ensuite, on peut s'étonner de trouver dans la liste des structures bénéficiant de subventions deux Offices des Sports d'arrondissement. Nous avons compris que l'aide de Trait d'Union était pour les associations supports de petits clubs sportifs. Alors sans doute que les OFFISA peuvent mener des actions intéressantes, mais ne faut-il pas, compte tenu de l'ampleur des besoins et des moyens limités consacrés à Trait d'Union, focaliser notre appui financier sur les associations ?

À moins que vous ne souhaitiez, comme c'est le cas avec les conseils de quartier pour la démocratie participative, mener une certaine municipalisation du sport de proximité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2019/4825 - Adaptation de l'opération 60046574 - Travaux diverses piscines 2019-2020 - Affectation complémentaire de l'AP n° 2015-1-Programme 20004**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Sur le sujet suivant, il s'agit d'une délibération qui concerne la réévaluation du montant alloué aux travaux de la piscine de Gerland pour permettre sa maintenance en exploitation sur la saison estivale qui débute.

Depuis plusieurs saisons, les conditions d'accueil sur cet établissement sont difficiles du fait de son extrême vétusté, qui rend également la surveillance des maîtres-nageurs sauveteurs délicate. Ces défauts ont parfois conduit à une fermeture anticipée ponctuelle du bassin en application du principe de précaution, et nous souhaitons nous prémunir de tout risque.

Les installations hydrauliques de la piscine de Gerland souffrant de nombreuses carences et désordres, la Direction des sports a décidé de réaliser une mise en conformité provisoire visant à améliorer l'écémage et à diminuer la consommation d'eau par deux, à améliorer la qualité de l'eau et à assurer la mise en conformité électrique des installations techniques.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Cette délibération nous propose d'allouer des financements pour l'entretien de la piscine de Gerland, ce qui, en soi, est plutôt une bonne chose, car lorsqu'une chose est rare, il faut en prendre grand soin.

Et ce qui est tout aussi certain, c'est que le manque d'équipements nautiques dans notre ville n'est plus à démontrer, pas plus que le coût exorbitant de l'entrée de la piscine Tony Bertrand. Je rappelle que cette piscine a déjà été financée par l'impôt des Lyonnais, mais, malgré cela, aucun tarif résident n'est appliqué pour les habitantes et les habitants de la ville, pas même ceux de l'arrondissement.

Pour mémoire, d'après l'exécutif lyonnais, ce serait légalement impossible de mettre en place pour ce site un tarif résident, mais c'est tout à fait possible pour le centre nautique intercommunal Lyon-Saint-Fons-Vénissieux. C'est à n'y rien comprendre, vous en conviendrez.

En cette période de très forte chaleur, et a fortiori en cas de canicule, nos bassins nautiques et de loisirs sont pris d'assaut par les Lyonnais. Ici, nombre d'entre nous ont sûrement essayé, en vain en ce qui me concerne, d'accéder aux guichets pour entrer dans la piscine durant les journées les plus chaudes de la fin juin. Mais la file d'attente a eu raison de ma patience. Dans la presse et même en se promenant sur les quais, on voit que les bassins sont surchargés et la tension se fait sentir, au point que la Police municipale intervient assez souvent pour évacuer les troublions.

Monsieur Collomb, je vais encore utiliser une expression que vous n'aimez pas, mais pourquoi la Ville ne proposerait-elle pas, comme à Paris, l'installation de bassins en libre accès ? Je parle de bassins temporaires et de pataugeoires mobiles. En attendant que nous décidions enfin de construire de nouveaux centres nautiques sur Lyon, ce serait une véritable plus-value pour les Lyonnaises et les Lyonnais, quelles que soient leurs possibilités financières, qui pourraient, en cœur de ville, trouver un véritable îlot de fraîcheur et de loisirs.

Vous pourriez aussi proposer des brumisateurs dans certains parcs et jardins. Les fortes chaleurs touchent notre ville tous les ans. La canicule résultant du réchauffement climatique va frapper Lyon de plus en plus souvent, sans que de véritables actions ne soient programmées pour apporter plus d'air aux Lyonnais qui ne peuvent partir à la mer, à la montagne ou à la campagne. C'est pourtant une situation de plus en plus fréquente, vu les difficultés financières et croissantes de nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Geourjon.

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

En introduction de ce rapport, je souhaite dire ma satisfaction que la piscine d'été de Gerland ouvre aujourd'hui pour une saison supplémentaire. Ouverture initialement programmée jeudi dernier – cela aurait été mieux puisqu'on était en plein épisode de canicule –, mais retardée pour cause de travaux financés par l'enveloppe budgétaire que nous votons aujourd'hui, travaux qui vont permettre d'améliorer, comme l'a rappelé monsieur Chucherat, les conditions de sécurité, d'accueil des jeunes nageurs et des jeunes sportifs.

Satisfaction d'autant plus grande quand on se souvient des péripéties qui entourent cette piscine depuis juin 2016. En effet, à l'époque, vous aviez décidé, Monsieur le Maire, de fermer la piscine de Gerland sans aucune alternative de substitution. Ce choix avait entraîné une forte mobilisation de l'ensemble des élus du 7<sup>ème</sup> arrondissement, des habitants et de l'ensemble des acteurs locaux contre cette fermeture. Vous aviez alors, Monsieur le Maire, cédé en maintenant ouverte la piscine actuelle jusqu'au 31 août 2019 et en annonçant la construction d'un nouveau complexe avant la fin du mandat.

Depuis – je l'ai déjà rappelé au dernier Conseil municipal –, nous recevons des informations parcellaires, sans véritable vision d'ensemble. Pourtant, aujourd'hui, à seulement deux mois de la fin de la mise à disposition de la piscine de Gerland par le LOU Rugby, les Lyonnais ont besoin de réponses claires. La piscine d'été de Gerland sera-t-elle encore accessible en 2020 ? Sera-t-elle rénovée ? La mise à disposition de cette piscine sera-t-elle prolongée au-delà du 31 août 2019 ?

Nous savons, par plusieurs entreprises qui ont été consultées, que le projet de deux nouveaux centres nautiques avance, aussi bien au niveau des investisseurs potentiels, du programme technique, de leur localisation potentielle, et même au niveau des gestionnaires envisagés.

Monsieur le Maire, s'agissant d'équipements d'intérêt général, c'est bien la Ville de Lyon qui devrait nous informer et informer les Lyonnais de l'avancée ou pas de ces projets, et non pas avoir des informations par des prestataires éventuels.

Monsieur le Maire, depuis des mois, nous vous demandons de nous informer de vos ambitions pour les piscines de Gerland. Les tarifs resteront-ils accessibles au plus grand nombre de Lyonnais ?

Pour les élus Les Indépendants, une piscine, un centre nautique, c'est bien évidemment un complexe sportif, c'est également un équipement éducatif, notamment pour les scolaires, c'est également un équipement social, notamment pour ceux qui n'ont pas la chance de pouvoir partir en vacances, et, enfin, les derniers jours nous l'ont rappelé, c'est également un équipement anti-canicule. La piscine, c'est le lieu pour se rafraîchir, pour se retrouver et pour partager.

Nous sommes bien conscients qu'un équipement nautique coûte cher, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement. Il est parfois compliqué à gérer. Nous l'avons encore constaté la semaine dernière. La saturation des bassins publics, la promiscuité génèrent des tensions, des actes d'incivilité.

Nous avons eu le cas récemment à Lyon, à Mermoz et à Tony Bertrand, mais aussi dans la Métropole, à Bron. Cela fait malheureusement partie intégrante de la gestion d'un équipement public et ne doit pas être une motivation pour fermer les équipements publics.

La médiation est un rôle différent de celui de la sécurité. Les animateurs ne peuvent pas et ne doivent pas remplir ces deux missions. Mettre les moyens de prévenir les difficultés avec les animateurs et de sanctionner avec les agents de sécurité, lorsque cela est nécessaire, est indispensable.

On voit bien qu'avec les fortes chaleurs, la tension est palpable, que ce soit dans les queues avant de rentrer dans la piscine ou dans la piscine.

Peut-être faudrait-il, Monsieur le Maire, comme à Paris, devant une fréquentation en forte hausse, en période de canicule, envisager d'élargir les horaires de certaines piscines au-delà de 20 heures.

Vous comprenez les enjeux, monsieur le Maire. À vous de nous éclairer sur ces points qui sont cruciaux pour le devenir des activités nautiques dans le quartier de Gerland, mais aussi à Lyon.

Merci par avance, Monsieur le Maire, pour vos réponses concrètes, je l'espère, aujourd'hui.

**M. LE MAIRE** : Merci. Monsieur Guillard.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Ministre,

Chers collègues,

Quelques mots sur ce dossier de piscine qui revient régulièrement et qui, avec la période de canicule que nous vivons, ne peut que revenir sur le devant de la scène.

Nous nous associerons totalement à l'ensemble des propos de Christophe Geourjon, qui vous interroge sur vos méthodes de communication d'une part et ensuite sur les solutions de sortie que vous êtes susceptible de nous proposer, tant en construction de piscines ou d'équipements nautiques qu'en amplitude d'ouverture et en garantie d'un service aux Lyonnais.

Je l'ai dit, la période est complexe. Depuis la semaine dernière, il fait relativement chaud. Cela va durer. C'est quand même l'été. Et on note, sur les quatre piscines ouvertes, depuis ce matin pour la quatrième, une réelle saturation. Le centre nautique Tony Bertrand était complètement saturé le week-end dernier et les problèmes de sécurité certainement également liés à une sur-fréquentation de la piscine Mermoz ne viennent rien arranger.

Je rappellerai simplement, Monsieur le Maire, qu'en 2008, vous aviez annoncé un plan Piscines. Nous sommes en 2019. Le bilan n'est pas bon. Il est négatif. Il est négatif dans tous les sens du terme. Il est négatif arithmétiquement, puisque vous avez fermé la piscine de Monplaisir et celle de Gerland n'est qu'en sursis. Il est également négatif dans le service donné aux Lyonnais, puisqu'aujourd'hui, et on le voit, le service n'est absolument pas à la hauteur ni de vos promesses ni des attentes des Lyonnais.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Chucherat, quelques mots ?

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Évidemment, j'ai envie de réagir aux différents propos tenus pour plusieurs raisons, parce que, effectivement, il y a des sujets d'actualité avec nos équipements nautiques. Nous avons besoin de rendre ce service public aux Lyonnais de manière encore plus conséquente que ce que nous proposons.

J'entends, et nous ne l'avons jamais nié, qu'il manque des équipements nautiques sur notre territoire. C'est la raison pour laquelle 30 millions d'euros ont été investis pour rénover le centre nautique Tony Bertrand, puisque rien n'avait été fait depuis des décennies autour de nos équipements piscines. Je crois que nous nous sommes emparés du sujet, même si ce n'est pas suffisant et qu'aujourd'hui, le centre nautique Tony Bertrand répond pleinement aux attentes de ceux qui vont sur place et suscite même la curiosité de beaucoup de villes européennes ou internationales qui viennent le visiter.

Nous essayons évidemment d'élargir les plages horaires. C'est pour cela que, toute l'année, le centre nautique Tony Bertrand est ouvert, jusqu'à 20 heures. Même si ce n'est pas suffisant, cela montre la direction que nous voulons déployer.

Peut-être indiquer que passer des équipements nautiques dits d'hiver à ceux d'été n'est pas une mince affaire. On ne le fait pas au gré de la météo, on le fait aussi en fonction des usages de nos différents équipements. Il faut basculer trois fois plus de personnel sur les piscines d'été que ce que nous utilisons sur les piscines d'hiver. Cela nécessite donc une logistique non négligeable, le recrutement d'environ 180 saisonniers supplémentaires, pour faire tourner nos équipements. Au-delà de cela, il faut aussi finir les cycles d'apprentissage de la natation avec nos enfants dans les écoles avant de fermer les autres équipements. Je pense que ce n'est pas anodin dans la démarche qui est la nôtre.

Je voudrais aussi saluer, au moment où je vous parle, évidemment la Direction des Sports et les différents agents sur les sites nautiques, aussi les agents de médiation, notamment sur Mermoz, ou encore les sécurités privées, notamment Zeus, qui sont sur nos équipements nautiques. Parce que, si on a réussi à garder nos piscines ouvertes, notamment par ces périodes de forte canicule, c'est parce qu'on a des agents investis, mobilisés et très professionnels. Et malgré la fermeture prématurée de la piscine de Mermoz, nous n'avons pas eu à déplorer d'autres fermetures contrairement à Grenoble, par exemple, ou encore à Caluire, qui a réservé la piscine à ses résidents sur le week-end dernier.

Vous le savez, puisque j'ai eu l'occasion de le répéter régulièrement, un équipement nautique est onéreux, à la fois dans l'investissement et dans son coût de fonctionnement. Pour autant, on essaie de trouver une solution depuis que l'on s'est rendu compte que Gerland ne pouvait plus fonctionner comme nous le souhaitions.

Différents projets ont été mis sur la table. Nous n'avons rien caché. Il fallait simplement que ceux-ci puissent mûrir tranquillement. Et pour avoir eu le Président de GL Events très récemment, je vous informe qu'en septembre, un permis de construire sera déposé sur la piscine de Gerland pour une rénovation et un agrandissement comme vous aviez pu le lire lorsqu'il a pris la parole dans le journal Le Progrès.

Pour rassurer les uns et les autres, si jamais, pour je ne sais quelle raison, mais je ne pense pas que ce soit le cas, ce permis de construire n'était pas déposé, avec le Maire de Lyon, nous nous sommes engagés à travailler sur un projet que nous étudions depuis pratiquement deux ans avec les services, l'installation d'une nouvelle piscine sur la petite prairie du parc de Gerland, qui jouxte le parc de Gerland, une piscine qui répondra aux besoins plus qualitatifs qu'une simple piscine d'été, qui remplira aussi des fonctions hivernales pour nos écoles et nos associations. Si jamais le projet de GL Events sur le bail emphytéotique et l'emprise de Gerland ne se faisait pas, nous travaillerons sur la deuxième piste que je viens d'évoquer, et j'espère que cela fera les intérêts de tout le monde.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien, Monsieur Cucherat.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

## 2019/4826 - Dénomination de l'espace sportif Branly situé rue Mère Élisabeth Rivet à Lyon 5e : espace sportif Pierre Dodille

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération concerne la dénomination de l'ancien gymnase Branly en espace sportif Pierre Dodille.

Je souhaiterais avant tout adresser mes salutations les plus chaleureuses à Pierre, à sa femme Denise et à leur fille. Il fut un temps question qu'ils soient tous les trois présents parmi nous cet après-midi, mais l'état de santé de Pierre n'a pas pu rendre cela possible, et j'apprends qu'il vient de se faire hospitaliser.

Je remercie toutefois Jean-Marc Morel, Président de l'OFFISA du 5<sup>ème</sup> arrondissement, qui est avec nous cet après-midi et qui représente la famille Dodille.

Je voudrais également remercier le Maire de Lyon et tous les élus du 5<sup>ème</sup> arrondissement qui ont accepté sans hésitation et avec enthousiasme cette nouvelle dénomination.

Cette reconnaissance de la Ville de Lyon est une goutte d'eau dans l'océan de dévotion de Pierre Dodille, qui a œuvré au service des autres durant plus de 50 ans de bénévolat à travers les différentes communes dans lesquelles il a promené son élégance et sa gentillesse, sa bonté aussi, notamment dans son 5<sup>ème</sup> arrondissement de cœur.

Offrir son nom à un équipement sportif est un honneur que nous souhaitons lui rendre en retour et un cadeau que nous souhaitons léguer aux générations futures, de sorte qu'elles se nourrissent et s'inspirent de la force de ses convictions et de sa grande générosité.

Aujourd'hui, la Ville de Lyon remercie l'un de ses grands messieurs et c'est avec beaucoup d'émotion que, personnellement, je le salue du plus profond de ma gratitude.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Juste quelques mots et après, je donnerai la parole à Monsieur Rudigoz.

C'est le privilège de l'âge, j'ai connu Pierre Dodille alors qu'il n'était pas encore dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement, mais qu'il était à La Duchère, puisque c'est à La Duchère qu'il a commencé son engagement associatif, toujours pour les groupes de locataires. Ensuite, il est venu dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement pour s'occuper à la fois des locataires du groupe Lucien Pitance et qu'ensuite, il a été extrêmement actif pour l'ASVEL première manière. C'était un Président respecté qui a mené l'ASVEL sur de grands parcours. Depuis, il a été Président de l'Office du 5<sup>ème</sup> arrondissement. C'est quelqu'un d'un dévouement extrême. On peut le saluer et lui souhaiter un prompt rétablissement.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Rudigoz.

**M. RUDIGOZ Thomas** : Merci, Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint aux Sports,

Mes chers collègues,

J'associerai à mon propos madame Béatrice Gailliot, Maire du 5<sup>ème</sup>, Saïd Intidam, Adjoint aux Sports du 5<sup>ème</sup> arrondissement, et l'ensemble de mes collègues du 5<sup>ème</sup> arrondissement, Yann Cucherat, Gilda Hobert, Céline Faurie-Gauthier, Jean-Dominique Durand et Joëlle Sangouard, et peut-être que j'en oublie que je ne vois pas.

En 1946, à la sortie de la guerre, un groupe d'adolescents du Point du Jour alla voir le Docteur Malicier, père du professeur que vous avez connu pour certains d'entre vous, figure à l'époque du quartier, afin d'obtenir la création d'un terrain de foot. Un terrain fut identifié sur le site de l'Internat municipal de Tourvielle, qui correspond aujourd'hui au lycée Branly et à ses équipements sportifs. Seul souci, le terrain était rocailleux, « un champ de patates » dirait mon collègue Intidam, et nécessita un travail de galérien pour le Docteur Malicier et ses amis qui enlevèrent plusieurs tonnes de pierres à mains nues. C'est une anecdote que m'a racontée Pierre Dodille.

Parmi ces personnalités, le pharmacien du Point du Jour, Maurice Jacob, le gérant du café Le Bénédicte, monsieur Collet, le menuisier de l'époque, monsieur Humbert, et le propriétaire de la Maison de la presse, monsieur Dodille, qui n'était autre que le père de Pierre Dodille. C'est



ainsi que commença l'histoire du Football Club du Point du Jour, dont Pierre Dodille fut un des premiers licenciés.

Et c'est donc sur ce site que vous nous proposez, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Sports, de dénommer les équipements sportifs Branly du nom Espace sportif Pierre Dodille.

Permettez-moi, mes chers collègues, de rappeler que cette délibération est l'aboutissement d'une très belle initiative de Saïd Intidam, Adjoint aux Sports du 5<sup>ème</sup>. Je tiens à saluer cette très belle idée qu'a relayée ensuite avec beaucoup de vigueur Yann Cucherat et que vous avez acceptée avec beaucoup de rapidité, Monsieur le Maire, et je vous en remercie.

Une formidable idée, une formidable initiative, qui permettent de saluer, d'honorer aujourd'hui le parcours associatif, l'engagement humaniste d'un homme exceptionnel, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire et Monsieur Cucherat.

Pierre Dodille a consacré quasiment toute son existence au bénévolat associatif, plus particulièrement dans le secteur sportif. Je ne reprendrai pas toutes les étapes de cette vie si riche, auxquelles Yann Cucherat et Gérard Collomb ont fait référence. Mais je rappellerai simplement l'extraordinaire travail mené par Pierre Dodille à la tête de l'Office des Sports de Lyon 5<sup>ème</sup>, de 2003 à 2017. Il en a fait une référence sur l'ensemble de notre ville et même de notre agglomération.

Avec sa gentillesse légendaire, ses talents de chef d'équipe et sa détermination extraordinaire, il arrivera à fédérer l'ensemble des clubs du 5<sup>ème</sup> arrondissement et ce n'était pas une simple affaire, et à les conduire à la réussite dans de nombreux projets menés pendant toutes ces années, près de 15 ans, dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement, en partenariat avec la Mairie du 5<sup>ème</sup>.

Je pense notamment au Forum des Associations, à la Soirée des Sportifs, aux Jeux de Lyon, au tournoi de foot de 2016 avec des équipes italiennes dans le cadre de l'Euro 2016, événement qui fut l'occasion d'un passage de relais extrêmement élégant entre Pierre Dodille et son successeur à la tête de l'OFFISA, monsieur Jean-Marc Morel, qui est présent dans les tribunes du public et que je salue.

Ce don de soi, cette attention aux autres, a été salué et honoré par le passé par les autorités sportives et républicaines, en attribuant à Pierre Dodille la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports et en le nommant Chevalier de l'Ordre national du Mérite en 2016, et nous étions un certain nombre présents autour de lui, n'est-ce pas, chère Gilda, à ce moment-là, pour le saluer.

Aujourd'hui, Pierre Dodille ne peut être, comme l'a dit Yann, dans la tribune du public et il le regrette vraiment, mais il mène un nouveau combat, cette fois-ci contre la maladie, avec, à ses côtés, une dame que je tiens aussi à saluer, madame Denise Dodille, qui, elle aussi, est un exemple de l'engagement associatif de notre ville, tout particulièrement dans le quartier de Champvert, dont elle fut Présidente du Centre social et une membre très active d'une association de personnes âgées qui s'appelle le CLAP. Et je salue aussi la présence dans cette assistance de son trésorier, monsieur Louis Maisonneuve.

Nous votons là donc une très, très belle délibération, qui nous permet de rendre hommage à un grand monsieur de la vie associative de notre cité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

## 2019/4821 - Conventions de dons alimentaires par la Ville de Lyon à des associations d'aide alimentaire habilitées

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

C'est un avis favorable pour cette convention de dons alimentaires de la Commission Éducation.

**M. LE MAIRE** : Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous nous réjouissons que la Ville trouve enfin une issue au gaspillage dans les écoles. Vous voyez, parfois, nous sommes d'accord avec vous et avec vos propositions, lorsqu'elles vont dans le bon sens, celui du service public et de la solidarité.

Cette idée va permettre à des personnes en situation très difficile l'accès à des repas avec une véritable qualité nutritive. Ici, tout le monde est bien conscient du fait que manger équilibré quand on est dans le besoin n'est pas simple. Alors, merci pour ceux qui en bénéficieront.

**M. LE MAIRE** : Merci. Madame Nachury.

**Mme NACHURY Dominique** : Merci, Monsieur le Maire,

La Ville de Lyon s'engage dans la bonne pratique des dons des denrées ou plats des restaurants scolaires et de la cuisine centrale à des associations habilitées, aujourd'hui Restos du Cœur, Banque alimentaire, Chaïnon manquant et Armée du Salut.

Ceci prend place dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La loi d'octobre 2018 en application de laquelle nous prenons cette délibération prévoit bien un diagnostic préalable à la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Première observation : nous n'avons pas eu confirmation de la réalisation de ce diagnostic ni communication d'un diagnostic réalisé.

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le premier pilier est bien sûr l'adéquation entre la commande et la fabrication des repas. D'où la deuxième observation : il faudra améliorer le système d'inscription/désinscription.

La mise en œuvre du dispositif de collecte est encore imprécise, les procédures et circuits seront sans doute progressivement connus, ce qui m'amène à une troisième observation : la nécessité et l'utilité de faire une évaluation régulière et diffusée.

Enfin, les initiatives sont nombreuses dans les écoles : ainsi l'expérimentation du stockage des aliments non préparés (les fruits, par exemple) pour usage dans le cadre du périscolaire.

Les idées remontent aussi du terrain : ajuster la quantité de pain en fonction du menu, ne pas imposer les sauces avec les entrées, puisque certains enfants de ce fait ne les consomment pas, distinguer petite et grosse faim, en fonction de l'âge notamment.

Initiatives et idées doivent assurer et démontrer l'engagement de tous dans cette lutte contre le gaspillage. Ceci sera ma dernière observation.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Baume.

**Mme BAUME Émeline** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Donner au lieu de jeter est de bon sens et les élus Europe Écologie Les Verts saluent cette première démarche de remise de certains produits non consommés pour des structures relevant de l'urgence alimentaire.

Grâce aux pesées effectuées par l'association Lyon Bio Ressources, dans le cadre d'un projet financé au titre de l'économie circulaire par la Métropole de Lyon, des parents d'élèves d'une école, l'école Joseph Cornier, et des jeunes du collège Clément Marot ont ainsi porté plus fort l'alerte grâce à ces données.

L'alerte avait été aussi portée vers l'Adjoint Guy Corazzol par d'autres parents d'élèves d'autres écoles.

La Métropole de Lyon, porteuse d'une démarche Territoire zéro déchet, zéro gaspillage, a ainsi joué ici son rôle d'accélérateur et de facilitateur.

Si spontanément le don semble juste au sens de la justice sociale, il convient de regarder plus globalement le problème des pertes et gaspillages tout au long de ce que l'on appelle la chaîne de valeur alimentaire.

D'après un rapport de l'ADEME, ces pertes et gaspillages représentent environ 100 euros par Français et par an, avec un certain poids gaz à effet de serre. En effet, ramenés à l'échelle d'un pays, ces pertes et gaspillages français seraient le troisième émetteur de CO<sub>2</sub> dans le monde après les États-Unis et la Chine.

Le système agricole global productiviste, générant ces pertes et gaspillages, participe à la disparition du vivant, avec, d'après un rapport de l'ONU de mai dernier, la disparition d'environ 1 million d'espèces animales et végétales, dont les insectes pollinisateurs que vous connaissez tous.

Dans le même temps, sur notre territoire, ici, sur le territoire de la Métropole de Lyon plus largement, une famille sur quatre indique ne pas se nourrir correctement ou à sa faim. Ceci est issu du diagnostic du projet alimentaire territorial dont vous avez tous pris connaissance.

Pour les élus Europe Écologie Les Verts, le temps de l'alerte est passé, place aux actions. C'est pourquoi nous nous permettons de vous livrer ici quelques suggestions :

- À l'échelle nationale – c'est pour madame la Députée et messieurs les Députés qui siègent dans nos rangs –, très prochainement, vous allez étudier la loi dite économie circulaire, lutte contre le gaspillage alimentaire dans la continuité de la loi Garot, et donc vous devez soutenir tous les dispositifs du type TVA circulaire, y compris sur les denrées alimentaires, pénalisant les suremballages et les portions individuelles et favorisant le vrac, l'achat mutualisé, etc. Vous devez, Messieurs, Madame la Parlementaire, soutenir un mécanisme de redistribution adossé à la taxe générale sur les activités polluantes pour accompagner l'ensemble des démarches de recherche et d'innovation ouvertes et l'ensemble des éducations au goût et au respect du vivant dans les territoires.

- Deuxième point, à l'échelle locale, tout d'abord, il nous faut adapter vite l'offre et le service, afin que nos enfants mangent sans gaspiller. C'est peu ou prou ce que disait la collègue précédente. Autour de Lyon, des communes, en réorganisant la cantine, en travaillant sur la localisation du pain et les proportions proposées, arrivent à limiter ce qui est jeté en passant ainsi – pour vous donner un point de repère – de 180 grammes de déchets par plateau à 50 grammes de déchets par plateau. Ainsi, en allant plus que le « don sec », car certains produits peuvent et doivent être transformés vite en compotes, en confitures ou en fruits séchés, ou bien en coulis, panures et autres. Des entreprises engagées sur notre territoire, sur la Ville de Lyon, savent faire tout ce que je viens de pointer. Je pense à la Conserverie solidaire chez Alinéa, mais aussi la proposition de séchage de fruits, portée par Réseau 1901, ou encore l'atelier de transformation Récup & Gamelles. Toutes ces démarches sont déjà accélérées par la Métropole de Lyon au titre de l'économie circulaire, donc la Ville de Lyon peut tout à fait se nourrir, sans jeu de mots, de ces entrepreneurs engagés pour éviter de jeter à la poubelle ce qui peut être transformé et consommé.

- Pour continuer sur l'objectif du zéro gaspillage alimentaire à la cantine, qui doit être un cap, ce cap peut être tenu pour améliorer l'approvisionnement en produits biologiques, locaux et aller vers un vrai repas végétarien par semaine. En effet, sortir des monocultures maïs, soja globalisées et des maltraitements animales, cela n'est possible que si tous, collectivement, nous diminuons nos rations de viande et nous faisons ainsi découvrir aux jeunes les protéines végétales.

- Enfin, si le principe d'une cuisine centrale élaborant plus de 26 000 repas jour avec une vraie légumerie et des emplois en insertion semblait intéressant il y a quelques années, il conviendrait dès aujourd'hui de travailler à l'évolution de ce seul point centralisateur, imposant de trop lourds approvisionnements, limitant ainsi toute volonté politique de soutien aux filières vertueuses et locales.

Nous soutenons donc ce premier pas, vous l'avez compris, et nous vous invitons à accélérer les démarches de lutte contre les pertes et gaspillages pour la préservation du vivant.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

#### **2019/4829 - École maternelle Lévi-Strauss - Abrogation de la délibération n° 2019/4532 du Conseil municipal du 25 mars 2019 et modification de la délibération n° 2019/4533 - Rectificatif**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Broliquier.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Vous nous demandez aujourd'hui de mettre un terme à la situation dans laquelle vous avez plongé l'école maternelle Lévi-Strauss. Pour rafraîchir la mémoire de mes collègues, je me permettrai, dans le cadre d'un effort de synthèse, de rappeler les quelques péripéties funambulesques que vous avez fait subir aux familles, aux enseignants et au personnel de la Ville de Lyon de cette école.

En mars dernier, ici même, votre municipalité avait décidé de fermer l'école Lévi-Strauss et par la même occasion de supprimer son périmètre scolaire. Pour justifier officiellement cette fermeture, Monsieur le Maire, vous aviez invoqué la situation atypique de l'école, qui mettait en péril la sécurité des élèves. On sait tous aujourd'hui que c'est l'arrivée à échéance du bail de cette école qui avait constitué une opportunité pour la Ville de Lyon. Bref, vous aviez maladroitement tenté de faire passer pour une décision administrative une décision qui n'était que politique. Les élus Les Indépendants s'étaient opposés à cette décision de fermeture, tant pour les conditions de forme que de fond.

Il aura fallu que les parents d'élèves de cette école maternelle, soutenus dans leur action par les Mairies des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arrondissements, intentent une action en justice pour que vous commenciez, Monsieur le Maire, à les considérer.

Le 3 mai dernier, le juge des référés leur donnait raison, en suspendant la délibération de fermeture de l'école maternelle Lévi-Strauss et mettant ainsi fin à l'angoisse des parents.

Ce n'est que deux mois plus tard, alors que les inscriptions touchent à leur fin, que vous nous présentez cette délibération qui a vocation à replacer l'école maternelle Lévi-Strauss dans une situation qu'elle n'aurait pas dû quitter, en abrogeant la délibération de fermeture de l'école et, surtout, en lui redonnant son périmètre d'origine.

Nous voterons bien évidemment pour cette délibération. Cependant, il faut bien reconnaître que ces mois d'attente ont eu des conséquences, conséquences dont vous êtes responsable. Malgré la suspension de la fermeture, l'école maternelle Lévi-Strauss ne possédait juridiquement plus de périmètre scolaire. Résultat, impossibilité pour les parents d'inscrire leurs enfants dans cette école sans passer par la Direction de l'éducation, que l'inscription soit faite en Mairie ou soit faite directement sur Internet. Une situation totalement illisible, notamment pour les nouveaux arrivants qui pouvaient ignorer jusqu'à l'existence même de cette école.

Cela a eu des conséquences importantes : seulement 10 inscriptions en petite section, contre 15 en moyenne les années précédentes. Ce sont donc aujourd'hui 42 enfants qui sont inscrits pour la rentrée 2019. Une perte de plusieurs familles sans conséquence directe pour cette rentrée, mais qui pourrait à terme faire mourir à petit feu la dernière école publique existante entre les Jacobins et les pentes de la Croix-Rousse.

Cette situation, Monsieur le Maire, vous en portez la responsabilité. Faute d'avoir eu ce que vous vouliez par la force, vous tentez de l'obtenir désormais en laissant pourrir la situation.

Je vous rappelle que vous aviez déjà tenté cette méthode avec le Musée des Tissus il y a quelques années, et, heureusement pour les Lyonnais, cela s'était mal fini pour vous et pas pour lui.

Vous devez aujourd'hui vous assurer que les familles non inscrites à l'école maternelle Lévi-Strauss, mais dans le périmètre ont bien été informées du retour ou même de l'existence du périmètre de l'école.

Vous nous aviez assuré vouloir une rentrée sereine. Ce qui est certain, c'est qu'à ce jour, il n'en est malheureusement rien !

Merci de votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Nachury.

**Mme NACHURY Dominique** : Monsieur le Maire,

Nous disions, lors du dernier Conseil municipal, que ce dossier de l'école Lévi-Strauss avait été mal étudié, mal préparé et mal géré. Je crois

d'ailleurs que nous n'étions pas les seuls à le dire.

Nous avons proposé un amendement de rétablissement de périmètre pour l'école, que vous avez rejeté. Monsieur Corazzol a, en Commission Education, justifié ce refus par des erreurs de rue, mais nous avons bien pris la précaution de déposer le matin cet amendement pour qu'il puisse être sous-amendé. Nous n'avons pas la même qualité et le même nombre de personnes permettant d'étudier réellement le périmètre avec toutes les subtilités de rues et de numéros. Si cet amendement avait été accepté avec son sous-amendement, cela aurait permis d'avoir un périmètre dans les délais nécessaires au bon déroulement des inscriptions.

Alors, cette délibération rétablit la situation antérieure, mais parce que vous avez créé le doute puis la confusion, et comme on pouvait le craindre, les effectifs constatés en petite section à la clôture des inscriptions sont inférieurs à ceux projetés.

J'ose espérer que tout cela n'était pas voulu. La faible mobilisation à réagir rapidement après votre décision, Monsieur le Maire, de maintenir l'école pourrait le laisser penser. Vous connaissez l'adage : « Quand on veut noyer son chien... ». Malheureusement, ce sentiment, beaucoup peuvent l'avoir par rapport à la façon d'agir dans cette histoire.

Alors, pour l'avenir, que dites-vous aujourd'hui, Monsieur le Maire, de l'avenir de l'école maternelle Lévi-Strauss, de l'avenir des autres écoles lyonnaises à deux classes (La Sarra, Mathilde Siraud, Maurice Carême), et de l'étude globale nécessaire des besoins scolaires et des réponses possibles pour les écoles de la Presqu'île ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Madame Nachury.

Nous allons mettre aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

**2019/4807 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 61 600 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

(Adopté.)

**2019/4811 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 6500 euros dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse - Exercice 2019**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

(Adopté.)

**2019/4812 - Attribution d'une subvention d'investissement de 30 000 euros à la MJC Laënnec Mermoz, sise 21 rue Genton à Lyon 8e pour l'équipement de sa salle de spectacles - Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

**M. LÉVY Charles-Franck**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

**2019/4809 - Attribution d'une subvention d'équipement de 15 000 euros au Cercle d'Aviron de Lyon pour l'acquisition d'un bateau**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

**2019/4810 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros au Cercle des Chefs d'Atelier pour l'organisation du 2e tournoi international de billard à 5 quilles, les 5, 6 et 7 juillet 2019 à Lyon**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

**2019/4813 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Amicale Cycliste Lyon Vaise, pour l'organisation du Championnat de France cycliste de demi-fond sur piste et de la 8e édition du Pignon fixe lyonnais, le samedi 14 septembre 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

**2019/4814 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Office des Sports de Lyon, pour l'organisation de la manifestation « Open Sport de Lyon », du 31 août au 1er septembre 2019 - Approbation d'une convention d'application**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

**2019/4815 - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT, pour l'organisation de la 17e édition de Lyon Free Bike, du 7 au 8 septembre 2019 - Approbation d'une convention mixte**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

**2019/4816 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière, pour l'organisation de la manifestation Lyon Kayak, du 21 au 22 septembre 2019 - Approbation d'une convention mixte**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

**2019/4817 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité départemental de la Retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole, pour l'organisation de la 4e édition du NordicWalkin' Lyon, du 12 au 13 octobre 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

**2019/4818 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Face Grand Lyon, pour l'organisation de la 3e édition de la**

**Course de la Diversité, le vendredi 13 septembre 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

**2019/4820 - Attribution d'une subvention d'équipement de 3000 euros à l'association Club Rhodia Vaise section Triathlon pour l'acquisition de matériel - Approbation d'une convention d'application - Rectificatif**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

**2019/4824 - Attribution d'une subvention de 3000 euros à l'Office des Sports de Lyon pour l'organisation des échanges Europod du 29 juin au 5 juillet 2019 à Birmingham - Approbation d'une convention d'application**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

**2019/4827 - Attribution d'une subvention de 4000 euros à l'association Lyon Plongeon Club pour le déplacement d'athlètes à Barcelone - Approbation d'une convention d'application**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ces 11 dossiers.  
**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.  
(Adoptés.)

**2019/4819 - Approbation et autorisation de signer une convention-cadre, une convention d'application financière et une convention d'occupation de locaux avec l'association AGDS, concernant la gestion du Relais d'Assistants Maternels (RAM) Baby Duch à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019**

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine  
**Mme REYNAUD Blandine**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce dossier, Monsieur le Maire.  
**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.  
(Adopté.)

**2019/4822 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le projet de réussite éducative (PRE) 2019**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy  
(Adopté.)

**2019/4823 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Réseau CANOPE « Développer le numérique à l'école » et signature d'une convention-cadre 2019-2020 entre la Ville de Lyon et CANOPE**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy  
(Adopté.)

**2019/4828 - Approbation d'une convention relative à la mise à disposition d'un espace de restauration du Centre Social Pernon (Lyon 4e), pour les enfants des écoles publiques du 1er degré, Jean de la Fontaine élémentaire et maternelle (Lyon 4e)**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy  
**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Avis favorable de la Commission.  
**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.  
(Adoptés.)

**COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES - ÉCONOMIE - COMMERCE ET ARTISANAT - TOURISME****2019/4927 - Attribution de subventions pour un montant total de 20 000 euros à des associations de commerçants, en soutien à la Fête de l'été organisée le 23 juin 2019 dans le cadre de l'opération nationale de revitalisation des commerces de centre-ville impactés par le mouvement des gilets jaunes**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya  
(Adopté.)

**2019/4928 - Accompagnement exceptionnel des commerçants et artisans du secteur Guillotière, Saxe Gambetta, Jean Macé - Mesures d'exonérations d'occupation commerciale du domaine public suite aux manifestations dans le cadre du mouvement des gilets jaunes**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya  
**Mme BOUZERDA Fouziya**, rapporteur : Monsieur le Maire,  
Avis favorable sur ces deux rapports sur lesquels il y a des temps d'intervention.

Je rappelle simplement que l'un des rapports concerne l'une des actions que nous avons identifiées avec quatre présidents d'associations du Sud Bellecour, pour justement animer, piétonniser, et faire en sorte de ramener cette dynamique commerciale. Vous avez d'ailleurs pu être présent et constater à quel point cette mobilisation avait suscité l'enthousiasme.

Et puis, un autre rapport qui concerne l'accompagnement exceptionnel des commerçants. Vous savez qu'un effort significatif exceptionnel a été fait pour accompagner les commerçants au regard des manifestations. Pas moins de 700 000 euros mobilisés pour venir au soutien des commerçants, notamment en matière d'exonération et de gel des tarifs. Au regard de certaines interdictions de périmètre, notamment en Presqu'île, et de détournement des manifestations, nous avons souhaité également accompagner le secteur de la Guillotière, qui bénéficie aujourd'hui (Guillotière, Saxe-Gambetta, Jean Macé) des mêmes modalités financières d'accompagnement.

Avis favorable sur ces deux rapports.  
**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur Bérat.  
**M. BÉRAT Pierre** : Merci, Monsieur le Maire.

Avec cette délibération, vous nous proposez d'étendre à certains axes commerciaux du 3<sup>ème</sup> et du 7<sup>ème</sup> arrondissement, fortement impactés par les manifestations du mouvement des gilets jaunes, la mesure d'exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation du domaine public, votée par ce Conseil en mai dernier pour les commerçants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> arrondissement.

Cette mesure exceptionnelle est censée constituer une réponse aux difficultés économiques rencontrées par ces commerçants du fait du mouvement social.

Ces difficultés économiques sont bien réelles, du fait de la perte d'activité occasionnée par la moindre fréquentation commerciale les samedis notamment, pendant un semestre, et notamment lors de la période clé des fêtes de fin d'année.

Il y a deux jours, le rapport d'information de la sénatrice Renaud-Garabedian a chiffré à -30 % le chiffre d'affaires les samedis pendant une durée de cinq mois. Et cette perte directe de chiffre d'affaires se prolonge, car beaucoup de personnes ont perdu l'habitude de fréquenter les commerces du centre-ville, une tendance encore renforcée par l'attentat de la rue Victor Hugo, la canicule aujourd'hui et les restrictions de circulation.

Alors, oui, il faut apporter une aide aux commerces dans cette période délicate, notamment aux petits commerces indépendants, qui peuvent être très vulnérables, mais il me semble nécessaire de faire trois remarques.

La première, comme nous l'indiquions en mai dernier, c'est que cette exonération d'occupation du domaine public est une mesure bien limitée et qui plus est peu équitable, puisque les commerces n'ont pas tous des terrasses sur la voirie.

Un soutien plus fort et plus général serait possible avec, par exemple, comme vient de le faire la Ville de Valence, une exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Deuxième remarque, il faut effectivement étendre le soutien au secteur Gambetta-Guillotière, car il est souvent, bien trop souvent, impacté par les manifestations avec les dégradations qui peuvent aller avec. Et l'on ne parle pas ici que des manifestations gilets jaunes, puisque cela se produit pour d'autres manifestations. Et il serait sans doute opportun d'intervenir auprès de la Préfecture pour que le Cours Gambetta ne soit pas systématiquement le terrain des manifestations lyonnaises ou l'arrière-cour des échauffourées de Bellecour.

Troisième remarque, les secteurs du 3<sup>ème</sup> et du 7<sup>ème</sup> arrondissement qui bordent le cours Gambetta ont aussi besoin d'un appui à la dynamisation commerciale. Il s'agit, vous le savez, d'une porte vers le 3<sup>e</sup> arrondissement. Il comporte de beaux cours et des avenues avec des atouts pour en faire des axes de prestige, mais force est de constater que la situation du tissu commercial s'est plutôt dégradée ces dernières années, sauf bien sûr pour le commerce illégal de la place Gabriel Péri et des rues attenantes, qui reste une cour des miracles.

Une action volontariste de la Ville est nécessaire pour dynamiser le tissu commercial, entretenir le cadre urbain, rétablir les règles du vivre ensemble et de l'activité commerciale normale, pour inciter à la fréquentation commerciale, faire venir les passants, les touristes, les consommateurs.

Je note que la Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement avait fait de la redynamisation du secteur Montebello-Mortier une priorité du mandat qui s'achève. Nous avons vu, tout au long du Conseil, les projets du mandat qui vient. Les projets qui étaient prévus dans ce mandat actuel sont loin d'être tous réalisés. Nous sommes loin du compte.

Alors, notre groupe des élus Les Républicains et apparentés va voter cette exonération, qui est un petit pas dans la bonne direction, mais il reste encore beaucoup à faire pour soutenir les commerces dans le secteur Gambetta-Guillotière.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Je mets aux voix ces deux dossiers.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

#### **2019/4926 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association M ton Marché (anciennement Association pour le Développement et la Promotion des Marchés - ADPM) pour la réalisation de l'opération « 1 Marché, 1 Chef, 1 Recette »**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

(Adopté.)

#### **2019/4929 - Approbation d'une convention relative à l'appel à projets État pour l'Opération nationale de Revitalisation et d'Animation des commerces**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

**Mme BOUZERDA Fouziya**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Une première délibération qui a reçu l'avis favorable de la Commission en soutien justement et en animation de nos marchés, puisque nous renouvelons la Semaine de la Gastronomie avec l'ADPM, donc « Un chef, une recette, un marché », sur l'ensemble de nos arrondissements pour aussi aller sur ce commerce non sédentaire qui s'est beaucoup dynamisé ces dernières années.

Et puis l'approbation de la convention d'appel à projets avec l'État. Je vous rappelle que nous avons candidaté Ville de Lyon et que nous avons bénéficié d'une dotation de l'État de 150 000 euros avec un abondement de la Métropole et de la Ville de Lyon. Un comité va donc se mettre en place avec la Métropole, la Ville de Lyon et les Chambres consulaires, pour sélectionner les projets de redynamisation, les grands plans de communication, qui permettront que tout le monde se réapproprie cette dynamique commerciale sur l'ensemble de notre ville.

Avis favorable sur ces deux rapports.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

#### COMMISSION CULTURE - PATRIMOINE

#### **2019/4908 - Approbation d'une convention de coproduction entre la Ville de Lyon/Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et la société Les Films de Découverte pour la réalisation d'une œuvre documentaire « Les heures vert-de-gris »**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Ce premier rapport de la Commission Culture et Patrimoine porte sur une convention de coproduction entre notre Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et la société Les Films de la Découverte, société lyonnaise de production, entreprise rigoureuse et sérieuse, pour la réalisation d'un documentaire intitulé « Les heures vert-de-gris ».

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La délibération que nous examinons à présent traite de mémoire et tout particulièrement de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. Les années vert-de-gris ont vu notre pays envahi au nord par les nazis et dirigé au sud par un régime autoritaire et raciste.

Notre ville garde de cette époque le titre de capitale de la Résistance. Grande cité de la zone dite libre, Lyon a vu naître des réseaux de résistance. Des imprimeurs aux soldats de la liberté, elle fut un rouage important de la lutte contre la bête immonde.

Le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, comme le Mémorial de Montluc, travaillent à maintenir la mémoire de ces hommes et ces femmes qui ont risqué leur vie et l'ont souvent perdue, pour délivrer la France et l'Europe de la botte nazie.

À l'heure où les témoins sont de moins en moins nombreux, alors que les archives vont peu à peu devenir notre seul lien avec cette histoire

essentielle, il est primordial de trouver le moyen de transmettre efficacement au plus grand nombre la réflexion sur la façon dont la haine a grandi dans les années 30, dont elle s'est emparée des esprits et des États, un peu partout en Europe, et les ravages qu'elle a entraînés, ainsi que la façon héroïque dont les résistants français et étrangers ont su s'unir pour mettre fin au triomphe de la haine, pour construire une France fraternelle et accueillante grâce au programme du Conseil national de la Résistance, appelé « Les jours heureux ».

Ainsi, le documentaire que la délibération nous invite à soutenir me paraît un outil tout à fait adapté à cette ambition de mémoire. Car, nous le savons, la mémoire est volatile et d'aucuns savent la travestir.

Si Lyon fut la capitale de la Résistance entre 1940 et 1945, elle est depuis les années 80 le lieu de naissance d'un révisionnisme inquiétant, dont Faurisson fut le fer de lance. Et elle est depuis quelques années le cœur de la mouvance raciste et identitaire qui se niche depuis trop longtemps dans nos quartiers sans véritable réaction de la Ville.

Le Bastion social et autres salles de boxe liées à des groupuscules fascistes dans le Vieux-Lyon, installation de l'école Marion Maréchal-Le Pen à Confluence, multiplication des agressions contre les locaux des syndicats, des associations et des partis de gauche, les indices sont nombreux et inquiétants.

La réouverture du Bastion social il y a quelques jours en est le dernier soubresaut et la preuve que l'administratif ne peut suffire en matière de lutte contre le racisme et la xénophobie.

Il y a urgence, Monsieur le Maire, à ce que vous et l'exécutif lyonnais preniez enfin vos responsabilités et interpelliez l'État pour obtenir l'interdiction des structures racistes et xénophobes qui pullulent dans notre ville et salissent la mémoire des résistants, de Aubrac à Jean Moulin.

Vous ne pouvez plus jouer à renvoyer dos à dos les militants antiracistes qui travaillent au grand jour dans la légalité pour contrer des idées de haine qui s'expriment sans complexe dans les rues de Lyon au mépris des valeurs de la Résistance et de la République, au mépris de notre Constitution, de nos lois, et ceux qui œuvrent jour après jour à diviser nos concitoyens et à faire renaître la bête immonde de ses cendres.

Alors, oui, il est bon que Lyon soutienne le documentaire « Les heures vert-de-gris », mais il est tout aussi important que nous rendions à cette ville son titre de la capitale de la Résistance au fascisme et au racisme.

C'est pour cela que nous attendons des actes forts de votre part.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

#### **2019/4895 - Programmation de la Fête de la Musique 2019 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 080 euros - Approbation de conventions types - Rectificatif**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Sur ce dossier, il s'agit d'une délibération au sujet de subventions aux associations dans le cadre de la programmation de la Fête de la Musique, délibération qui a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Monsieur Graber.

**M. GRABER Loïc**, Adjoint : Intervention retirée.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

#### **2019/4898 - Attribution d'une subvention de 3500 euros à l'association Les Dragons de Saint-Georges, pour l'organisation de la manifestation «Vieux-Lyon en humanité», du 5 au 7 juillet 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention à l'association Les Dragons de Saint-Georges pour l'organisation de la manifestation «Vieux-Lyon en humanité», du 5 au 7 juillet 2019.

Comme vous le savez, le Vieux-Lyon s'impose de par son histoire comme le refuge des imprimeurs, des penseurs européens des Lumières, et le terreau fertile de l'humanisme qui caractérise encore aujourd'hui notre ville.

Lorsque l'association Les Dragons de Saint-Georges a souhaité pouvoir pérenniser son action remarquable qui favorise l'échange et le lien social, nous avons été séduits et avons tenu à les accompagner.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Madame Hobert.

**Mme HOBERT Gilda** : Merci, Monsieur le Maire.

Nous ne pouvons pas nous dispenser d'une intervention pour une délibération qui nous tient particulièrement à cœur, sur un plan culturel d'une part, humaniste d'autre part, et parce qu'elle a trait à un événement qui a lieu sur le Vieux-Lyon emblématique et chargé d'histoire.

Alors que, dans le monde et en Europe, nous subissons une vague de pensées et parfois d'actes haineux, dictés par une forte tentation au repli sur soi et à l'identitarisme, de quelque tendance qu'ils soient, nous devons mettre en œuvre des actions sans violence, pour tenter de les endiguer et dire haut et fort que la culture est universelle, qu'elle est particulièrement marquante quand elle défend des valeurs de diversité et de démocratie.

N'en déplaise à celles et ceux qui seraient tentés de penser qu'ils ont le monopole quand il s'agit de tirer une sonnette d'alarme, nous sommes un certain nombre d'élus qui dénonçons aussi les événements à caractère discriminant et sectaire qui se déroulent sur le 5<sup>ème</sup> arrondissement et ailleurs, et l'actualité en atteste, n'est-ce pas, cher Thomas Rudigoz.

Quant à nos concitoyens, qu'il s'agisse d'habitants, de commerçants, artisans, artistes, représentants de structures culturelles, ils ont à cœur de défendre ce concept d'universalité et de richesse de leurs trois quartiers.

C'est ainsi que naît en 2018 le festival Vieux-Lyon en Humanité, qui va se répandre à nouveau dans le Vieux-Lyon début juillet.

La Ville de Lyon, par son soutien, montre l'intérêt qu'elle attache à cette démarche et nous l'en remercions.

Les initiatives citoyennes, en particulier en matière de culture, sont souvent le fruit d'une réflexion, d'un constat, d'un désir de montrer ce que les personnes impliquées recherchent, revendiquent, défendent.

Cette initiative, portée par Les Dragons de Saint-Georges, et qui fait écho au dialogue en humanité dans le parc de la Tête d'Or, émane d'un collectif d'habitants et d'associations qui souhaite mettre en exergue les spécificités de leurs lieux de vie. Ainsi, cinéma, musique, théâtre, lecture, expositions émailleront le festival.

En effet, il est question ici de montrer la richesse culturelle et artistique de nos trois quartiers du Vieux-Lyon. Il est question aussi de mettre en valeur leur esprit de solidarité profondément ancré, leur sens du partage, leur souci de la défense des droits. Ceci, entre autres, justement, parce qu'ils se sont vus au fil des siècles le théâtre de nombreuses migrations qui ont enrichi les lieux par leur savoir, par l'artisanat, l'architect-

ture ou encore l'économie. Migrations que certains ont manifestement et sans vergogne oubliées, à moins qu'ils ne s'y soient pas intéressés.

Et puis le Vieux-Lyon accueille le monde, dont nous ne voudrions pas que celui-ci ait de nous, ait de Lyon, une image de sectarisme par le fait de quelques extrémistes qui prônent tout ce que nous abhorrons.

Ce soutien de la Ville de Lyon est bienvenu et nous voterons avec grand plaisir cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE:** Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

#### **2019/4899 - Fête des Lumières 2019 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Sur ce dernier dossier, il s'agit de conventions de mécénat que nous avons traditionnellement l'habitude de voter ici, qui permettent aux entreprises privées de nous accompagner dans le plan de financement de la Fête des Lumières.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE :** Merci bien. Monsieur Tête.

**M. TÊTE Étienne :** Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Les décisions portant sur le mécénat, nous intervenons depuis le début du mandat et nous essayons de faire évoluer les réflexions de nos relations avec le mécénat. Je vais faire une intervention en trois points.

Le premier point, on le connaît bien aujourd'hui, et il a déjà évolué dans nos esprits, c'est la relation du véritable bénéficiaire à ce genre d'opérations, puisqu'il y a un avantage fiscal significatif et qui n'est pas – on l'a vu dans l'affaire de Notre-Dame et de l'incendie de Notre-Dame – sans intérêt pour ces entreprises. Donc ce prétendu cadeau est avant tout payé par le contribuable au niveau fiscal.

Le deuxième élément, qui nous a toujours posé problème, ce sont aussi des relations à l'image. Nous recevons des mécénats, mais est-ce que nous gagnons, nous, en termes d'image ? Et de voir apparaître la Banque de Chine dans les donateurs n'est pas sans nous inquiéter sur l'image que cela donne. Car nous ferions bien de réfléchir de façon plus approfondie que l'avait fait Ségolène Royal en allant visiter la Chine et s'émerveillant devant la rapidité de la justice chinoise, nous avons à mon avis mieux à faire et à réfléchir de nos relations du faible au fort, puisque l'avenir des pays comme l'Europe ne doit pas tourner aux pays en voie de développement.

Ma troisième réflexion est que nous ne pouvons pas discuter avec des gens aussi puissants sans une certaine prudence. Pour garder l'exemple chinois, donnons simplement l'exemple du Grand Stade que nous connaissons bien. Nous avons fait un certain nombre de cadeaux fiscaux, de travaux, pour une opération qui a été rachetée à 20 % par les Chinois.

Si on pense aujourd'hui, et, Monsieur le Maire, vous avez souligné que j'étais un mauvais prophète et que je ne savais pas annoncer, si on pense aujourd'hui que ceux qui ont bénéficié de toute cette opération du Grand Stade auront un jour de la reconnaissance vers ceux qui se sont mouillés pour le faire, je crois qu'ils se trompent. Nous l'avions dit à l'époque, quand on discute avec ceux qui ont de l'argent, seul les conduits à réfléchir pour l'avenir l'argent.

Mais cette réflexion, je veux la mettre dans l'actualité, deux articles de presse qui viennent de sortir :

- Le premier de Nicolas Hulot dans le Journal du Dimanche sur les relations internationales avec ces puissances. Il vous explique pourquoi il ne faut pas accepter le CETA, qui est l'accord de libre-échange entre l'Europe et le Canada. Je vous invite à le lire, mais je vous en dis simplement une phrase : « Dans leurs élevages (canadiens) sont utilisés des farines animales et des antibiotiques avec des activateurs de croissance, deux pratiques strictement interdites en Europe, mais autorisées pour nos importations. Comment peut-on accepter l'arrivée dans nos assiettes de produits qui ne respectent pas nos standards et qui vont donner un avantage économique à l'importation de ces produits en France ? » C'est-à-dire que nous ne savons pas négocier avec des puissances et nous sommes en train de nous enfoncer dans une économie de pays en voie de développement.

- Le deuxième exemple, signé par de grands juristes de droit de l'environnement, qui dit que jamais, et avec le gouvernement Macron, malgré les déclarations, on est en train de détruire pas à pas toute la protection de l'environnement issue du droit. Il est signé par Corinne Lepage, qui est la plus connue, mais par le Professeur Jean Untermaier, qui a fondé l'association de professeurs de droit de l'environnement de Lyon, et un des fondateurs du droit de l'environnement, le Professeur Prieur. Je vous invite aussi à le lire.

Il y a les déclarations et les actes. Aujourd'hui, au nom de ces petits mécénats, de ces relations internationales qu'il faudrait avoir, on est en train de détruire non seulement nos valeurs, mais en plus tout le droit de l'environnement, toute la protection de nos concitoyens, tout cela pour des échanges qui, globalement, ne nous rapportent rien. Le CETA, même les plus optimistes imaginent que cela pourrait nous faire augmenter notre produit intérieur brut de 0,08 %. Est-ce que cela vaut le coup de tout détruire ?

**M. LE MAIRE :** Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mme Granjon vote contre)

#### **2019/4879 - Demande de subvention de fonctionnement auprès de l'association Musique nouvelle en Liberté d'un montant de 15 000 euros pour la saison 18-19 - Approbation d'une convention - Orchestre national de Lyon**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

#### **2019/4880 - Approbation d'une convention de coproduction entre la Ville de Lyon et l'association La Biennale de Lyon pour l'organisation de la Biennale d'art contemporain 2019 du 18 septembre 2019 au 5 janvier 2020**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

#### **2019/4881 - Approbation d'une convention de partenariat avec l'École du Louvre en vue de l'organisation de cours d'histoire générale de l'art**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

#### **2019/4882 - Attribution de subventions de fonctionnement à quatorze associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe**

**FIMA pour un montant global de 83 000 euros - Approbation d'une convention-cadre avec l'association After effects**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4883 - Approbation d'un contrat de co-réalisation entre l'Auditorium-ONL et le Radiant Bellevue pour l'organisation d'un concert dans la salle du Radiant-Bellevue**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4884 - Approbation d'un contrat de billetterie entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'EPIC Festival Jazz à Vienne pour le concert du 12 juillet 2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4887 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée d'Art contemporain et Encore Production pour l'organisation d'un concert le 30 mai 2019 au Musée d'Art contemporain dans le cadre des Nuits sonores**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4888 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon-Musée d'Art contemporain et la MATMUT pour l'année 2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4889 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Bibliothèque Municipale et le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, pour l'organisation de rendez-vous musicaux sur la période 2019/2022**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4890 - Approbation d'une convention de partenariat 2019 -2021 du portail des arts de la marionnette (PAM) entre la Ville de Lyon/ Musée des Arts de la Marionnette-Musées Gadagne et l'Institut international de la Marionnette**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4891 - Approbation d'une convention tripartite entre la Ville de Lyon, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Rhône et le Conservatoire de Lyon pour l'organisation de l'intervention musicale dans les écoles primaires de la Ville de Lyon**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4892 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Préfecture du Rhône relative à l'achat de cartes Culture de la Ville de Lyon au bénéfice des agents du ministère de l'Intérieur affectés dans le département du Rhône et de leurs ayants droit**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4893 - Approbation d'une convention de prêt de deux automobiles Gordini entre la Ville de Lyon/Musée de l'Automobile Henri Malartre et la Cité de l'Automobile à Mulhouse**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4894 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique et l'association Tendance Presqu'île/My Presqu'île**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4900 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la Fondation Swisslife pour l'accueil des malades Alzheimer**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4901 - Approbation d'une convention de mandat entre la Ville de Lyon - Musée des Beaux-Arts et la plateforme de crowdfunding Dartagnans pour la mise en place d'un financement participatif en vue de la réalisation d'une maquette tactile**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4902 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts, l'État/ministère de la Culture et l'Établissement public de la réunion des Musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, prévoyant les termes et conditions du versement de 200 000 euros par la Ville de Lyon pour l'acquisition de l'œuvre patrimoniale majeure « Katia en robe jaune » d'Henri Matisse**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4903 - Approbation de trois conventions de dépôt d'œuvres de la Province de France de la Compagnie de Jésus, de la Société historique et littéraire polonaise de Paris et du Musée de La Roche-sur-Yon au Musée des Beaux-Arts de Lyon**



Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4904 - Concours international d'idées d'architecture - Approbation du règlement du concours et d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la société d'éclairage IGuzzini dans le cadre de l'attribution des prix du concours**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4905 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon - Musée des Beaux-Arts et le Musée de Puebla au Mexique pour l'organisation d'une exposition**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4906 - Approbation des adhésions du Musée des Beaux-Arts à l'association interSTICES et au groupe Bizot**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4909 - Approbation de l'exonération des redevances relatives à trois conventions d'occupation temporaire du domaine privé de la Ville de Lyon au profit de l'association Lamartine**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4910 - Attribution de subventions de fonctionnement à 18 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention culturelle pour un montant global de 97500 euros - Approbation d'une convention-cadre avec la compagnie MPTA**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4911 - Attribution de subventions de fonctionnement à 13 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 130 000 euros - Enveloppe Casino - Approbation de conventions**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4912 - Attribution de subventions de fonctionnement à 20 associations du secteur Arts visuel pour un montant total de 131800 euros - Enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) et Casino - Approbation de conventions d'applications - Rectificatif**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4913 - Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8000 euros auprès du ministère des Affaires étrangères de Roumanie dans le cadre de la Saison France-Roumanie 2019 - Approbation d'une convention - Théâtre des Célestins**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4915 - Approbation d'une convention de prêt gratuit par l'École d'Architecture de Lyon au service des Archives de la Ville de Lyon d'un logiciel de navigation interactive en 3D à l'occasion de l'exposition sur Tony Garnier « Le maire et l'architecte »**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4916 - Attribution de subventions de fonctionnement à 41 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 214500 euros - Enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - Approbation de conventions - Rectificatif**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4917 - Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'association Les Grands Concerts pour les années 2019, 2020 et 2021**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4918 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon et l'association RCF Lyon**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4919 - Demande de subvention de fonctionnement auprès de la SACEM d'un montant de 15 000 euros dans le cadre de la saison 2018-2019 Orchestre national de Lyon - Approbation d'une convention**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4920 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association Sports dans la Ville pour l'organisation d'un concert avec l'orchestre Démos le 2 juillet 2019 à Lyon dans le cadre de la Coupe du Monde de Football féminin - Rectificatif**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4921 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Bibliothèque Municipale de Lyon et l'Université Lumière-Lyon II pour la réalisation d'une étude de préfiguration d'une plateforme documentaire sur le genre**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4922 - Approbation de conventions d'objectifs multipartite entre la Ville de Lyon et les associations Réseau-Le Périscope et la MJC Confluence-Marché Gare - 2019 à 2022**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4923 - Demande d'une subvention de 8874 euros auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles pour le projet AD-ESSOR sur l'archivage électronique**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4924 - Approbation de la gratuité partielle de la mise à disposition des espaces du Théâtre des Célestins, Théâtre de Lyon, à l'association Atelier Emmaüs, le 5 septembre 2019 - Approbation d'une convention**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4925 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins, l'Auditorium-Orchestre National de Lyon et la Métropole de Lyon pour la mise en place du Pass Culture - Saison 2019-2020**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Avis favorable de la Commission sur ces 37 dossiers.

Permettez-moi simplement de signaler ceux qui concernent notre Musée des Beaux-Arts, dans lequel était présent le ministre de la Culture à vos côtés, Monsieur le Maire, jeudi dernier, afin de visiter cette très belle exposition, qui mêle les collections de notre Musée des beaux-arts et du Musée d'art contemporain, et qui concrétisent ce qu'est désormais le Pôle des musées d'art.

Je précise qu'il y a deux rectificatifs dans ces dossiers, sur le 4920 et le 4912.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

---

**2019/4885 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 15 000 euros au Conseil régional du Culte musulman de Rhône-Alpes (CRCM), domicilié 23 rue du Dauphiné à Lyon (3<sup>e</sup> arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention afférente**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté.)

---

**2019/4886 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31470 euros - Rectificatif**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté.)

---

**2019/4914 - Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 20 000 euros et approbation d'une convention financière pour le Musée urbain Tony Garnier**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

**M. DURAND Jean-Dominique**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Trois délibérations, la première concerne le Conseil régional du Culte musulman, une subvention, Conseil du Culte musulman qui regroupe 140 associations. Nous savons combien cette organisation est importante pour nous aider à avoir un dialogue constructif et une relation paisible avec la communauté musulmane.

La deuxième délibération est une délibération récurrente. Je me contente d'attirer l'attention du Conseil municipal sur la modeste aide apportée à l'association pour la Mémoire des Forces aériennes françaises libres pour ériger une stèle en bord de mer, au Tréport, en Normandie, à la mémoire de 109 aviateurs morts pour la France, disparus en mer. La mer est le tombeau de ces héros et, parmi eux, deux étaient lyonnais.

Enfin, la troisième est également récurrente, mais elle porte sur des projets différents avec l'association Archéo'Mur qui fait un très beau travail sur la mémoire du quartier de l'Industrie dans le 9<sup>e</sup> arrondissement en lien avec ses habitants.

Mais je voudrais m'arrêter un instant sur la subvention de 10 000 euros au Musée urbain Tony Garnier. Cette nouvelle subvention se justifie par la volonté de la Ville de rendre hommage à Tony Garnier, à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance, un hommage qui soit à la hauteur de ce que ce grand architecte a apporté à notre cité.

Né à Lyon le 13 août 1869, grand prix de Rome en 1899, il a profondément marqué l'architecture moderne et sa ville natale.

Sa Cité industrielle, qu'il présente en 1917, est l'héritière de la recherche multiséculaire de la cité idéale, recherchée par les architectes et les philosophes depuis Platon et Aristote, pensée par les humanistes de la Renaissance et par les idéalistes socialistes du XIX<sup>e</sup> siècle, comme Charles Fourier.

Fondée par un général romain, Lugdunum a pu être en son temps une cité idéale sur le plan urbanistique. Tony Garnier l'a pensé à son tour en s'appuyant sur les techniques de construction de son temps, notamment le béton. Il n'a pas pu la réaliser, mais avec le soutien du Maire de Lyon Édouard Herriot, conscient de la nécessaire adaptation aux exigences du XX<sup>e</sup> siècle, avec d'amples arrivées de populations nouvelles, il en a mis en œuvre plusieurs éléments majeurs.

Pour rappeler l'œuvre de Tony Garnier et son importance dans l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme contemporain, la Ville a mobilisé et fédéré, comme cela a déjà été fait tout au long de l'année 2018 autour du Centenaire de la paix, les initiatives de diverses institutions culturelles : Archives municipales, Bibliothèque municipale, Musée urbain, la Fondation Renaud, Archipel Centre de Culture urbaine, École nationale d'Architecture, Musée des beaux-arts, Musée Gadagne, Halle Tony Garnier, Hospices civils de Lyon, Soierie vivante, et je me félicite de la bonne collaboration qui existe entre l'Adjoint à la Culture, Loïc Graber et moi-même.

C'est un foisonnement d'activités qui est proposé dans un esprit de forte transversalité : expositions, conférences, colloques, publications, visite des œuvres de Tony Garnier, parcours urbains. Complémentaires les unes par rapport aux autres, s'adressant à tous les publics, c'est un véritable feu d'artifice qui est proposé pour souligner l'ampleur de l'œuvre d'un homme qui occupe dans le patrimoine de Lyon et dans la mémoire lyonnaise une place singulière.

Ces trois délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

---

**2019/4896 - Attribution d'une subvention de 2000 euros à l'association La Voie de l'écrit, pour l'organisation d'ateliers participatifs de peinture en plein air, le 14 septembre et le 2 novembre 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2019/4897 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Jazz sur les Places, pour l'organisation de la 11e édition du festival Jazz sur les Places, du 12 au 15 septembre 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2019/4907 - Fête de la musique 2019 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon et la société SPA Radio Scoop**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

---

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ - SANTÉ - DROITS DES CITOYENS

---

**2019/4932 - Programmation financière 2019 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 205 900 euros et autorisation de signature de la charte dite Déclaration de Paris dans le cadre de Villes sans sida - les villes s'engagent**

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

**Mme FAURIE-GAUTHIER Céline**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Avis favorable de la Commission pour ce rapport.

Il est accompagné d'une déclaration qu'il est proposé de signer et qui manifeste notre engagement sans relâche dans la lutte contre le sida avec les associations de notre ville.

Elle s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des pays du G7, en vue d'assurer le succès de la sixième Conférence de reconstitution des ressources du fonds mondial pour mettre fin au sida, à la tuberculose et au paludisme d'ici 2030.

Cette conférence aura lieu les 9 et 10 octobre prochains à Lyon, faisant de notre ville la capitale mondiale de la santé, capitale qui accueillera par ailleurs bientôt l'Académie de santé de l'OMS.

Avec ce fonds, il s'agit de reconstituer 14 milliards de dollars pour sauver 16 millions de vies. Parmi ces vies sauvées, tous ces enfants qui meurent encore d'une maladie qui nous semble loin et pourtant avec quelques résurgences en France, la tuberculose.

À Lyon, Monsieur le Maire, nous pouvons soigner. Nous avons créé Immuniser Lyon pour informer sur la vaccination, mais dans le monde, hélas, depuis cinq heures que nous sommes réunis en Conseil municipal, plus de 150 enfants sont morts de la tuberculose. Que les grandes nations et donateurs de ce monde l'entendent en abondant ce fonds.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Touraine.

**M. TOURAINE Jean-Louis** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Les actions de santé publique qui contribuent à l'efficacité de la lutte contre le sida, contre les infections sexuellement transmissibles et les addictions ont toujours été encouragées par la Ville de Lyon.

Les Lyonnais nous en sont reconnaissants, car ces fléaux représentent une importante menace pour la population. Aujourd'hui, nous votons une augmentation du soutien budgétaire aux associations assurant le dépistage et la prévention de l'infection à VIH et l'accompagnement des malades, les autres infections sexuellement transmissibles, les hépatites, certaines infections psychiatriques ou des addictions sont également prises en charge.

La Ville de Lyon signe ce qui est appelé la Déclaration de Paris et s'engage ainsi dans le réseau des villes sans sida, aux côtés de 80 autres villes.

La Métropole de Lyon a également signé il y a peu cette déclaration.

L'engagement est de tout faire pour atteindre en objectifs 90-90-90, c'est-à-dire, en 2020, 90 % des porteurs de VIH dépistés, 90 % de ces malades traités par trithérapie, et 90 % de ces patients traités ayant une charge virale indétectable, c'est-à-dire n'ayant plus de maladie évolutive et ne transmettant plus le virus.

En 2030, l'engagement est d'atteindre 95 %, 95 %, 95 %.

Je saisis cette occasion pour rappeler que, le 10 octobre prochain, Lyon sera sous le feu des projecteurs internationaux et pourra être considérée comme la capitale mondiale de la santé. En effet se tiendra dans notre ville une manifestation que Georges Képénékian aide beaucoup à organiser, la 6e Conférence internationale de reconstitution des ressources du fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

L'objectif est de récolter au moins 14 milliards de dollars US, afin d'assurer une action mondiale efficace pendant les trois années devant nous. Dans la période précédente, 12,2 milliards avaient pu être rassemblés. Une progression des moyens permet de se rapprocher de l'horizon d'un monde sans sida, sans tuberculose et sans paludisme. Un objectif aussi ambitieux n'est pas irréaliste et faire disparaître ces trois fléaux devrait pouvoir être réalisé dans les prochaines décennies, comme nous avons su éliminer la variole et la poliomyélite.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2019/4930 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 380 070 euros - Autorisation de signer les conventions de financement**

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah

**Mme AÏT-MATEN Zorah**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

---

**2019/4931 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, aides ménagères, foyers-restaurants) pour un montant de 400 225 euros - Autorisation de signer les conventions de financement**

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

**Mme RIVOIRE Françoise**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

---

**2019/4933 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2019 pour un montant total de 40 400 euros**

Rapporteur : Mme TAZDAÏT Djida

**Mme TAZDAÏT Djida**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

**Questions diverses**

**M. LE MAIRE** : S'il n'y a pas de questions diverses, nous en avons terminé.

(La séance est levée à 20 heures 03.)